Quatre-vingt-onzième année. — N° 286. Le Numéro : 50 francs. Jeudi 10 Décembre 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	3.000	3.000	800
Etranger	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	4.000	4.000	1.200

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire ci-dessous, comportent un astérisque seront prochainement édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 59-1382 du 9 décembre 1959 complétant l'article 2 du code de justice militaire pour l'armée de terre (p. 11811).

Loi n° 59-1383 du 9 décembre 1959 relative à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées (p. 11811).

PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE

Arrêté portant délégation de la signature du secrétaire général de la Communauté (p. 11812).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement, promotions, titularisation, reclassements et admission à la retraite :

Administrateurs (p. 11812).

Enseignement et jeunesse (p. 11812).

Postes et télécommunications (p. 11813).

Service de santé (p. 11826).

(1 f.)

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret du 4 décembre 1959 portant homologation de décisions du 11 novembre 1959 du ministre délégué auprès du Premier ministre concernant le régime général de sécurité sociale du secteur non agricole des départements sahariens (p. 11826).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil paritaire auprès du centre national de la cinématographie (p. 11826).

Arrêté portant nomination de membres du conseil du fonds de développement de l'industrie cinématographique (p. 11827).

Arrêté portant nominations (régisseurs de recettes) (p. 11827).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté autorisant des officiers publics à utiliser des appareils de reproduction (p. 11827).

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement, nominations, mutations, détachement, mise en disponibilité et acceptation de démission :

Administration pénitentiaire (p. 11827).

Education surveillée (p. 11828).

Greffiers (p. 11828).

Décisions de justice : Officiers publics et ministériels (p. 11828).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 4 décembre 1959 portant suspension provisoire d'un membre de la Légion d'honneur (p. 11829).

Arrêtés portant radiations et suspension dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 11829).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur accordé à un consul (p. 11829).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 59-1384 du 4 décembre 1959 relatif à la désignation du bureau des conseils généraux (p. 11829).

Décret du 4 décembre 1959 prononçant la désaffectation d'un édifice du culte (p. 11829).

Décrets du 8 décembre 1959 portant nominations et détachement (administration préfectorale) (p. 11829).

Arrêtés portant nominations et détachement (administration préfectorale et sûreté nationale) (p. 11829).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 59-1385 du 4 décembre 1959 fixant les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires avec traitement à attribuer aux personnels militaires de l'armée active, aux inspecteurs de la France d'outre-mer et aux agents des services pénitentiaires de la Guyane (p. 11830).

Décret du 4 décembre 1959 portant réduction des servitudes de la batterie du Mont-de-Couple, au Portel (Pas-de-Calais) (p. 11830).

Décret du 4 décembre 1959 portant nomination du président et des membres étrangers au département des armées du comité d'examen des comptes de la marine (p. 11830).

Décret portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 11830).

Décrets portant promotions et nominations (armée de terre, active et réserve) (rectificatif) (p. 11830).

Arrêté du 26 novembre 1959 relatif à une régie d'avances (p. 11831).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission consultative centrale des marchés de matériels (p. 11831).

Arrêtés portant nominations (régisseurs d'avances) (p. 11831).

Liste d'admission à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques (p. 11831).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 27 novembre 1959 portant affectation provisoire au ministère des finances et des affaires économiques d'une partie d'un baraquement sis à Alençon (p. 11831).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 18 novembre 1959 accordant le bénéfice de la reconnaissance par l'Etat à l'école textile de Rouen (p. 11831).

Arrêté du 24 novembre 1959 modifiant et complétant l'arrêté du 11 octobre 1958 relatif aux épreuves, aux horaires et aux programmes des certificats d'études supérieures entrant dans la composition des licences ès sciences d'enseignement (p. 11831).

Arrêté portant mise en position de mission (enseignement supérieur) (p. 11831).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des travaux publics et du bâtiment de l'institut industriel d'Algérie (promotions 1957-1958) (p. 11832).

Liste d'élèves de l'école d'électricité et mécanique industrielles ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien (promotion 1959) (p. 11832).

Liste complémentaire des candidats nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale des arts et manufactures (p. 11832).

Liste complémentaire des candidats nommés élèves ingénieurs à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers (session de 1959) (p. 11832).

Liste complémentaire des candidats nommés élèves ingénieurs de première année à l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (session de 1959) (p. 11832).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Strasbourg (promotion 1959) (p. 11832).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 16 novembre 1959 autorisant la chambre de commerce de la Réunion à recourir à l'emprunt en vue du financement de travaux au port de la Pointe-des-Galets (p. 11833).

Arrêtés des 23, 25 et 27 novembre 1959 relatifs aux classement, déclassement ou reclassement de sections de routes (voiries nationale, départementale et communale) (p. 11833).

Arrêté du 26 novembre 1959 portant règlement de coordination des transports publics et privés par navigation intérieure de sables, graviers, cailloux destinés à la construction ou aux travaux routiers sur la Seine, l'Yonne, le Loing, la Marne et l'Oise (p. 11834).

Arrêtés du 26 novembre 1959 relatifs aux travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique) (p. 11834).

Arrêté déclarant d'utilité publique la création d'un parc de matériel pour le service des ponts et chaussées sur le territoire de la commune de Tournon (Ardèche) (p. 11835).

Arrêtés portant nominations, intégrations, détachements et admission à la retraite:

Aviation civile et commerciale (p. 11835).

Institut géographique national (p. 11835).

Ponts et chaussées (p. 11836).

Régisseurs d'avances (p. 11836).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 4 décembre 1959 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes (p. 11836).

Arrêté relatif à la construction, la vérification et l'utilisation des voludéprimomètres à diaphragme utilisés pour le mesurage du gaz (rectificatif) (p. 11836).

Arrêtés portant promotions et détachement (école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne et mines) (p. 11836).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion et nomination (régisseurs d'avances et de recettes et service des haras) (p. 11836).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 59-1386 du 4 décembre 1959 modifiant l'article 7 du décret n° 46-1128 du 12 juin 1946 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale (p. 11836).

Arrêté du 30 novembre 1959 portant approbation et enregistrement des statuts de l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (p. 11836).

Arrêté du 1er décembre 1959 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales pour 1959 (p. 11837).

Arrêté du 1er décembre 1959 fixant le montant minimum du fonds de roulement obligatoire des caisses d'allocations familiales au 31 décembre 1959 (p. 11837).

Arrêté du 1er décembre 1959 fixant les règles de compensation des charges d'allocations familiales pour l'année 1959 (p. 11837).

Arrêté portant nomination et titularisation (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 11837).

Décisions des 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30 novembre 1959 portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (p. 11837).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 4 décembre 1959 portant nomination de membres du conseil de surveillance de l'administration de l'assistance publique à Paris (p. 11841).

Arrêté du 3 novembre 1959 fixant le budget primitif pour 1959 de l'asile national Vacassy (p. 11841).

Arrêté du 20 novembre 1959 autorisant l'exploitation d'une source d'eau minérale (p. 11841).

Arrêté du 28 novembre 1959 relatif à une régie d'avances (p. 11841).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et inspection de la santé) (p. 11811).

Liste des candidats autorisés à participer aux épreuves du concours pour l'inscription de praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés et des médecins de sanatoriums pour tuberculose pulmonaire, de préventoriums et d'aériums publics et privés (p. 11812).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 4 décembre 1959 portant suppression d'un office public municipal d'habitations à loyer modéré (p. 11811).

Arrêtés portant détachement et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 11811).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 3 décembre 1959 portant modification de la répartition des réseaux en circonscriptions de taxe (p. 11812).

Emplois réservés: Nominations (p. 11812).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membre de commission. — Convocation de commission. — Réunions de commissions. — Ordre du jour établi par la conférence des présidents (p. 11812).

Sénat. — Réunions de commissions du mercredi 9 décembre 1959. — Convocation de la conférence des présidents (p. 11815).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Ordre du jour (p. 11815).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Résultats du tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1959 (p. 11816).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Italie (p. 11815).

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective des exploitations agricoles de la zone céréalière de l'Aude (p. 11815).

Ministère des postes et télécommunications.

Avis de concours pour le recrutement d'agents des installations (p. 11845).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (46e semaine de 1959) (p. 11847).

Annonces (p. 11848).

DEBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 95.

Compte rendu intégral des débats du 9 décembre 1959 (p. 3241).

Sénat. — N° 58.

Compte rendu intégral des débats du 9 décembre 1959 (p. 1587).

LOIS

LOI n° 59-1382 du 9 décembre 1959 complétant l'article 2 du code de justice militaire pour l'armée de terre (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le dernier alinéa de l'article 2 de la loi du 9 mars 1928 modifiée portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre est complété comme suit:

« ... ou encore qu'ils ne soient à la suite de l'armée en vertu de permissions, lorsque l'infraction a été commise sur un territoire étranger ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 décembre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

LOI n° 59-1383 du 9 décembre 1959 relative à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées (2).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 90 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée est remplacé par le suivant:

« La notification de l'ordre de route est faite par un agent de la force publique au domicile de l'intéressé. En cas d'absence, la notification est faite aux maires de la commune du domicile

---

LOI n° 59-1382 TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 206;

Rapport de M. Seitlinger, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, n° 348;

Discussion et adoption le 4 novembre 1959.

Sénat:

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, n° 61 (1959-1960);

Rapport de M. Le Pellegou, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, n° 61 (1959-1960);

Discussion et adoption le 1er décembre 1959.

LOI n° 59-1383 TRAVAUX PREPARATOIRES (2)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 197;

Rapport de M. de Lacoste-Lareymondie, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, n° 225;

Discussion et adoption le 4 novembre 1959.

Sénat:

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 40 (1959-1960);

Rapport de M. Henri Parisot, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, n° 60 (1959-1960);

Discussion et adoption le 1er décembre 1959.

et de la commune dans laquelle l'intéressé a été porté sur la liste de recensement. Lorsque l'enquête de l'autorité administrative n'a pas permis de déterminer le domicile de l'intéressé, la notification est faite directement au maire du lieu de recensement et, le cas échéant, au maire de la commune où l'intéressé a eu son dernier domicile connu. Dans tous les cas, il est dressé par l'agent procès-verbal de la notification ».

Art. 2. — Il est ajouté dans la deuxième phrase du cinquième alinéa de l'article 90 de la loi du 31 mars 1928, après les mots « dans toutes les communes du canton de leur domicile »:

« ... ou dans toutes les communes du canton de leur lieu de recensement... » (le reste sans changement).

Art. 3. — Le deuxième alinéa de l'article 92 de la loi du 31 mars 1928 est remplacé par le suivant:

« Si, sur notification faite en la forme indiquée à l'article 90, à la résidence déclarée et, en cas d'absence, au maire du domicile ou, à défaut de résidence ou de domicile déclarés, au maire du lieu de recensement, d'un ordre de route individuel leur réitérant l'ordre de rejoindre, les hommes désignés au paragraphe précédent ne se présentent pas à leur destination dans les quinze jours suivant le jour fixé par cet ordre, ils sont considérés comme insoumis et passibles des pénalités de l'insoumission ».

Art. 4. — L'avant-dernier alinéa de l'article 100 de la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves est remplacé par les dispositions suivantes:

« A l'égard des hommes non inscrits maritimes appartenant aux réserves de l'armée de mer et rappelés à l'activité, la notification de l'ordre de route est faite à la résidence déclarée et, en cas d'absence, au maire du domicile ou, à défaut de résidence ou de domicile déclarés, au maire du lieu de recensement ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 décembre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE

Délégation de la signature du secrétaire général de la Communauté.

Le secrétaire général de la Communauté,

Vu l'ordonnance n° 58-1254 du 19 décembre 1958 portant loi organique sur le conseil exécutif de la Communauté et notamment son article 9;

Vu la décision du 9 février 1959 portant nomination du secrétaire général de la Communauté;

Vu la décision du 9 février 1959 portant délégation de signature du secrétaire général de la Communauté;

Vu la décision du 5 mars 1959 portant autorisation de délégation de signature;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1959 portant nominations auprès du secrétariat général de la Communauté,

Arrête:

Article unique. — M. Charles Bonfils, conseiller technique au secrétariat général de la Communauté, reçoit délégation de la signature du secrétaire général de la Communauté, pendant son absence, pour toutes décisions entrant dans sa compétence.

Fait à Paris, le 9 décembre 1959.

RAYMOND JANOT.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Bardet (Jean), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, conseiller technique à la direction du cabinet du haut commissaire général à Madagascar, est placé dans la position de mission à Paris, du 4 au 23 mai 1959, pour accompagner le haut commissaire général en mission.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Bellat (Joseph), administrateur en chef, 1er échelon, de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission à Madagascar, du 19 juin au 11 juillet 1959, pour préparer la réunion du conseil exécutif de la Communauté à Tananarive.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Bichon (Gérard), administrateur en chef, 1er échelon, de la France d'outre-mer, chef de cabinet du haut commissaire général à Brazzaville, est placé dans la position de mission à Paris, du 2 au 21 mai 1959 inclus, pour accompagner le haut commissaire général en mission dans la métropole.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Duplessis-Kergomard (Jean), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, directeur de la délégation de l'Afrique équatoriale française à Paris, est placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française, du 2 au 18 avril 1959 inclus, pour régler différentes questions administratives avec les services du haut commissariat général à Brazzaville.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Follin (Bernard), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, en service à Madagascar, est placé dans la position de mission à Paris, du 3 au 23 août 1959, pour participer à la préparation du projet de budget de la Communauté de l'exercice 1960.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Frances (Clément), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service à Madagascar, est placé dans la position de mission à Paris, du 6 au 27 février 1958, pour assister à la conférence des hauts commissaires.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M. Gaillard (André), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, en service à Brazzaville, est placé dans la position de mission à Paris, du 18 au 28 mai 1959 inclus, pour régler différentes questions administratives intéressant le haut commissariat général à Brazzaville.

Par arrêté du 23 novembre 1959, M Morin (Daniel), administrateur en chef, 1er échelon, de la France d'outre-mer, en service en Nouvelle-Calédonie, est placé dans la position de mission à Hanoï, du 6 au 14 août 1959, pour régler différentes questions concernant les Vietnamiens résidant en Nouvelle-Calédonie.

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté du 26 octobre 1959, sont titularisés et reclassés, pour compter des dates ci-après, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, dans le corps des adjoints d'enseignement du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer les adjoints d'enseignement stagiaire dont les noms suivent:

I. — *Licenciés d'anglais.*

Mme Williams, née Terrisse, 1er échelon, 22 octobre 1955.

II. — *Licenciés d'histoire et géographie.*

Mme Bauzou, née Vilalte, 1er échelon 1er octobre 1958.

Par arrêté du 6 novembre 1959, sont inscrits au tableau d'avancement du corps des principaux et directrices de collège et directeur de collège technique du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer les fonctionnaires appartenant à ces corps et dont les noms suivent:

A. — Corps des principaux et directrices de collège

Année scolaire 1956-1957.
(Du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1957.)

Pour le 6e échelon.

M. Albaret (Jacques) (grand choix).

Année scolaire 1957-1958.
(Du 1er octobre 1957 au 30 septembre 1958.)

Pour le 8e échelon.

Mme Bonhenry (Louise) (petit choix).

Pour le 5e échelon.

M. Moulin (Pierre) (grand choix).

Année scolaire 1958-1959.
(Du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1959.)

Pour le 6e échelon.

MM. Albaret (Jacques) (grand choix).
Klein (Pierre) (ancienneté).
Verrier (René) (ancienneté).

B. — Corps des directeurs de collège technique

Année scolaire 1958-1959.
(Du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1959.)

M. Simonnet (Robert) (petit choix).

Par arrêté du 6 novembre 1959, sont promus, pour compter des dates ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, dans le corps des principaux, directrices de collège et directeurs de collège technique du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer les fonctionnaires dont les noms suivent:

A. — Corps des principaux et directrices de collège

Année scolaire 1956-1957.
(Du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1957.)

Au 6e échelon.

M. Albaret (Jacques), 2 février 1957 (grand choix).

Année scolaire 1957-1958.
(Du 1er octobre 1957 au 30 septembre 1958.)

Au 8e échelon.

Mme Bonhenry (Louise), 3 décembre 1957 (petit choix).

Au 5e échelon.

M. Moulin (Pierre), 12 juin 1958 (grand choix).

Année scolaire 1958-1959.
(Du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1959.)

Au 8e échelon.

MM. Albaret (Jacques), 16 avril 1959 (grand choix).
Klein (Pierre), 1er décembre 1958 (ancienneté).
Verrier (René), 1er octobre 1958 (ancienneté).

B. — Corps des directeurs de collège technique

Année scolaire 1958-1959.
(Du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1959.)

Au 7e échelon.

M. Simonnet (Robert), 4 mai 1959 (petit choix).

Par arrêté du 24 novembre 1959, sont inscrits au tableau d'avancement du corps des professeurs d'enseignement général de centre d'apprentissage du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer les fonctionnaires appartenant à ce corps dont les noms suivent:

Année scolaire 1955-1956.
(Du 1er octobre 1955 au 30 septembre 1956.)

Pour le 3e échelon.

M. Hergault (Charles) (petit choix).

Année scolaire 1958-1959.
(Du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1959.)

Pour le 8e échelon.

M. Donizeau (Pierre) (petit choix).

Pour le 7e échelon.

M. Malet (Pierre) (grand choix).

Pour le 6e échelon.

MM. Larroque (André) (grand choix).
Vidal (René) (ancienneté).

Pour le 5e échelon.

MM. Gleizes (Philippe) (petit choix).
Hergault (Charles) (petit choix).

Par arrêté du 24 novembre 1959, sont promus, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-après, dans le corps des professeurs d'enseignement général de centre d'apprentissage du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer les fonctionnaires dont les noms suivent:

Année scolaire 1955-1956.
(Du 1er octobre 1955 au 30 septembre 1956.)

Au 3e échelon.

M. Hergault (Charles), 24 mars 1956 (petit choix).

Année scolaire 1958-1959.
(Du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1959.)

Au 8e échelon.

M. Donizeau (Pierre), 12 février 1959 (petit choix).

Au 7e échelon.

M. Malet (Pierre), 21 janvier 1959 (grand choix).

Au 6e échelon.

MM. Larroque (André), 6 février 1959 (grand choix).
Vidal (René), 1er octobre 1958 (ancienneté).

Au 5e échelon.

MM. Gleizes (Philippe), 15 mars 1959 (petit choix).
Hergault (Charles), 28 février 1959 (petit choix).

Postes et télécommunications.

Par arrêté en date du 6 novembre 1959, en application des dispositions de l'article 55 du décret n° 59-996 du 17 août 1959, les fonctionnaires du corps des inspecteurs du cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer désignés ci-dessous ont été reclassés dans leur nouvelle hiérarchie comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

A. — Inspecteurs centraux

a) *Branche de l'exploitation postale.*

M. Alby (Jacques), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 4 mois 27 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 4 mois 27 jours; (5e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an 3 mois, R. S. M. 4 mois 27 jours.

M. Payet (Albert), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 8 mois 18 jours; (4e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Stefani (Antoine), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois; (4e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Jauze (Basile) (retraité), inspecteur central (3e échelon), le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 3 jours; (4e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Hombert (Charles), inspecteur central (3e échelon), le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois; (4e échelon) le 1er janvier 1959, A. C. 1 an 3 mois.

M. Rafalovich (Vladimir), inspecteur central (3e échelon), le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 28 jours; (4e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Ravel (Victor) (retraité), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 3 jours; (3e échelon) le 20 février 1958; (4e échelon) le 20 février 1959, A. C.: 1 an 3 mois.

M. d'Emmerez de Charmoy (Henri), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 15 jours; (3e échelon) le 8 décembre 1958; (4e échelon) le 8 décembre 1959, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Versini (Antoine) (retraité), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 1 mois 14 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 1 mois 14 jours.

M. Gnanadicom (Etienne), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans; (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Hercule (Raymond), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 1 jour; (4e échelon) le 23 octobre 1957 R. S. M.: 1 jour.

M. Lajus (Georges), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans; (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Massot (Joseph) (réintégré), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 21 jours.

M. Faucher (Marcel), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 10 jours; (4e échelon) le 13 mai 1959.

M. Prunetti (Antoine), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 16 jours; (4e échelon) le 7 décembre 1959.

M. Pietri (Joseph), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 9 jours; (3e échelon) le 14 mai 1958.

M. Saunier (André), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 29 jours; (3e échelon) le 24 novembre 1958.

M. Clot (Pierre), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 28 jours; (3e échelon) le 25 février 1959.

M. Caffoz (Antoine), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 mois 21 jours; (3e échelon) le 2 septembre 1959.

M. Marro (Paul) (réintégré), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 19 jours.

M. Dietlin (Gabriel), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours, R. S. M.: 1 mois 19 jours; (3e échelon) le 12 novembre 1959, R. S. M.: épuisés.

M. Haeckel (Frédéric), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 7 jours; (3e échelon) le 16 novembre 1959.

M. Mouzay (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 2 ans 18 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C. 1 an, majoration: 2 ans 18 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1958, majoration: 6 mois 18 jours; (3e échelon) le 13 décembre 1959, majoration épuisée.

M. Begaud (Marcel), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours.

M. Drouillet (Michel), inspecteur central (2e échelon), le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours.

M. Urvoas (René), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 9 jours.

M. Chardenot (Pierre), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 11 jours, R. S. M.: 2 mois 4 jours.

M. Ferre (Georges), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Vouge (Fernand), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 1 jour; (2e échelon) le 30 février 1958, R. S. M.: épuisés.

M. Clotis (Gustave), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 6 jours; (2e échelon) le 25 avril 1958, R. S. M.: épuisés.

M. Salles (Lucien), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, majoration: 1 mois 17 jours; (2e échelon) le 14 mai 1958, majoration: épuisée.

M. Galiert (René), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Sarda (Aimé), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Lucas (Louis) (réintégré), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Iliou (Louis), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Feliciaggi (Pancrace), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Mercier (Robert), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Ouichard (Charles), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Lozach'meur (Yves), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Marchal (Roger), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon), le 1er juillet 1958.

M. Duval (Henri), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Grazalœuil (Charles), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Robin (Charles), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 10 mois 26 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an, R. S. M.: 10 mois 26 jours; (2e échelon) le 5 octobre 1958, R. S. M.: épuisés.

M. Allais (Roger), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours; (2e échelon), le 1er octobre 1958.

M. Laharrague (René), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Félicie (Charles), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours R. S. M.: 1 an 8 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 1 an 8 mois 19 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1959; R. S. M.: 2 mois 19 jours.

M. Eyquem (André), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an, R. S. M.: 5 mois 19 jours (2e échelon) le 12 janvier 1959.

M. Gelly (Aimé), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 5 mois 12 jours; majoration conservée: 10 mois 24 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 5 mois 12 jours; majoration conservée: 10 mois 24 jours; (2e échelon) le 25 février 1959, R. S. M. et majoration épuisés

M. Caverivière (Roger), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 7 jours; (2e échelon) le 16 janvier 1959.

M. Razafimbelo Andriambelo, inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; (2e échelon) le 27 mai 1959.

M. Pétron (Alix) inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 1 an 3 jours; inspecteur central (1er échelon, le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R S. M.: 1 an 3 jours; (2e échelon) le 28 juin 1959, R. S. M , épuisés.

M. Théon (Ilbert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 14 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Rechou (Michel), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 5 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Jollivet (Albert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 5 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Cornet (Raoul), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 4 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Rajaona (Joseph), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 3 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C : 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Jeambianc (Albert), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 26 jours; (2e échelon) le 27 juillet 1959.

M. Marini (Antoine), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (6e échelon) le 24 novembre 1957; inspecteur central (1er échelon) le 1er février 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er août 1959.

M. Garrigo (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er janvier 1958; inspecteur central (1er échelon) le 1er février 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er août 1959

M. Madec (François), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C:. 2 ans 11 mois 5 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er février 1958, A. C.: 1 an (2e échelon) le 1er août 1959.

M. Cheval (Henri), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 18 jours; (2e échelon) le 5 novembre 1959.

M. Bouthemy (Emile), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.. 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 7 mois 10 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 7 mois 10 jours; (2e échelon) le 21 novembre 1959.

M. Gradwohl (Albert), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 26 jours; (2e échelon) le 27 novembre 1959.

M. Ledu (Jean) (réintégré), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours.

M. Rajaonina, inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 11 jours.

M. Urcun (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Galinie (Gabriel), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (6e échelon) le 9 janvier 1958; inspecteur central (1er échelon) le 1er février 1958, A. C.: 1 an.

M. Clement (Maurice), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er février 1958.

M. Angeli (Dominique), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 25 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 5 mois 25 jours.

M. Mas (Joseph), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 21 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 5 mois 21 jours.

M. Coeffard (Francis), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 14 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Duffau (Alban), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 15 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Bressler (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 8 mois 29 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Cheze (Maurice), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 6 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Pouliquen (Joseph), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (5e échelon) le 9 janvier 1958; inspecteur central (1er échelon) le 9 janvier 1959.

M. Arnoux (Jacques), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 9 jours; (5e échelon) le 14 novembre 1957; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Gosse (Ernest), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 3 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Vesseron (Guy), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 8 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Seguin (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 1 jour; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Tondeur (Michel), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 19 jours; (5e échelon) le 4 avril 1958; inspecteur central (1er échelon) le 4 avril 1959.

2e Branche de l'exploitation radio-électrique.

M. Dehillotte (Jean), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 3 mois 17 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 3 mois 17 jours; 4e échelon) le 1er janvier 1959. A. C. 1 an 3 mois, R. S. M.: 3 mois 17 jours.

M. Gruffaz (Etienne), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 7 mois 14 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 7 mois 14 jours.

M. Ballue (Edmond), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 5 mois 27 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 5 mois 27 jours.

M. Laborde (Louis) (retraité), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 4 mois 13 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 4 mois 13 jours.

M. Royer (André) (retraité), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans; (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Bourguignon (Faustin) (décédé), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 12 jours.

3e Branche des installations radio-électriques.

M. Merckel (Armand), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 6 jours; (3e échelon) le 17 décembre 1958; (4e échelon) le 17 décembre 1959, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Seur (Lucien) (décédé), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 1 mois 6 jours; (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 1 mois 6 jours.

M. Lamizay (Joseph), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 5 mois 14 jours; (3e échelon) le 9 novembre 1957.

M. Follet (Armand), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 3 ans 9 mois 7 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an, R. S. M.: 3 ans 9 mois 7 jours; 2e échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 2 ans 3 mois 7 jours; (3e échelon) le 24 mars 1958, R. S. M. épuisés.

M. Pottier (Henri), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 13 jours; (3e échelon) le 10 septembre 1958.

M. Leclercq (Henri), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 25 jours (3e échelon) le 28 septembre 1958.

M. Kromwell (Louis), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 12 jours; (3e échelon) le 11 janvier 1959.

M. Coudre (Jacques), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Cotrel (Raymond), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 4 jours; (3e échelon) le 19 juillet 1959.

M. Chliapnikoff (Wladimir), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er août 1959.

M. Durrieu (Jean), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours.

M. Le Palec (Robert), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 5 jours.

M. Schwab (Georges), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours.

M. Detemmerman (André), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Hubert (Guy), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Calbris (Joël), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 10 jours; (2e échelon) le 13 décembre 1958.

M. Billon (Jacques), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours; R. S. M.: 2 ans 8 mois 1 jour; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an; R. S. M.: 2 ans 8 mois 1 jour; (2e échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 1 an 2 mois 1 jour.

M. Burelle (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 15 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an, R. S. M.: 15 jours; (2e échelon) le 16 juin 1959, R. S. M.: épuisés.

M. Amigues (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (6e échelon) le 24 novembre 1957; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Gavignaud (Paul), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 27 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Pelletier (Charles), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 22 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Lamarque (Roland), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 9 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Raynaud (René), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 25 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Chaton (Jacques), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Loesch (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 2 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Lombard (Cyprien), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Bataille (Georges), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 9 mois 23 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 9 mois 23 jours; (2e échelon) le 8 septembre 1959, R. S. M. épuisés.

M. Pieffet (Adrien), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 mois 25 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M.: 2 mois 25 jours.

M. Chamant (Adolphe), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M. 1 mois 18 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, R. S. M. 1 mois 18 jours.

M. Caminondo (Charles), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Dupont (Emile), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Pelissier (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 15 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Van Brabant (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 13 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Binaud (Marc), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 4 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. André (Raoul), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 12 jours; insepcteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Clovet (Henri), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Royer (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 14 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Lebailly (Charles), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 4 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Locart (Camille), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 23 jours; (6e échelon) le 30 décembre 1957; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Ottaviani (Raphaël), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 5 mois 10 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Candau (Antoine), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 12 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Tournois (Roger), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er septembre 1958; inspecteur central (1er échelon) le 1er septembre 1959.

4e Branche des centraux.

M. Mondesir (Jacques), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans; (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Guillaud (Paul), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er novembre 1958; (4e échelon) le 1er novembre 1959, A. C.: 1 an 3 mois.

M. Maris (René), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Deves (Pierre), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 12 jours; (3e échelon) le 11 janvier 1959.

M. Boisson (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 22 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

M. Carrasset (Jean), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Loir (Bernard), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Fagniard (Albert), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Poncet-Montange (Henri), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er octobre 1958.

M. Lefevre (Norbert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 11 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Quentric (Robert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Alboussière (Maurice), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 2 mois 22 jours; (6e échelon) le 31 juillet 1959; inspecteur central (1er échelon) le 1er septembre 1959, A. C.: 1 an.

M. Gautier (Louis), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Andrieux (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Pinochet (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959.

5e *Branche des installations.*

M. Clément (Georges), retraité, inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 5 mois 3 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an, R. S. M.: 5 mois 3 jours; (2e échelon) le 28 janvier 1959; R. S. M.: épuisés.

M. Palmier (Maurice), retraité, inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 15 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an, R. S. M.: 2 mois 15 jours.

M. Lemoine (André), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, majoration 17 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an, majoration: 17 jours.

M. Dupont (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 1 jour, inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an.

B. — Inspecteurs

1e *Branche postale.*

M. Manneville (Louis), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 3 mois 17 jours, majoration conservée: 7 mois 23 jours.

M. Tisseront (Léon), retraité, inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an.

M. Raineri (Fernand), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 9 mois 28 jours.

M. Duraffourg (André) (réintégré), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 4 mois 21 jours.

M. Dodinot (André), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois.

M. Bénard (Victor), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 mois 27 jours.

M. Bocques (Joseph) (décédé), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours.

M. Casanova (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours.

M. Leber (Adolphe) (retraité), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 8 mois 15 jours.

M. Kagnel (Léon) (retraité), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 10 mois 10 jours.

M. Damour (André), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 3 mois 22 jours.

M. Damour (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, majoration: 4 mois 27 jours.

M. Bernard (André), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S M.: 4 mois.

M. Giacomoni (Laurent), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 4 mois.

M. Giraud (Camille), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 1 mois 1 jour.

M. Hibon (Antoine) (retraité), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours.

M. Reydellet (Louis), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 8 mois 7 jours.

M. Canazzi (Joseph), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 28 jours.

M. Istria (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 21 jours.

M. Guillon (Emile), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 27 jours.

M. Long (Robert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 11 jours.

M. Zollner (Philippe), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 4 jours.

M. Castets (Henri), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 15 jours.

M. Legras (Georges), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 jours.

M. Juhel (Robert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 7 jours.

M. Morin (Maurice), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 14 jours.

M. Sablayrolles (Joseph), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 7 jours.

M. Dumont (Honoré) (décédé), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 12 jours.

M. Jorda (Raymond), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 28 jours.

M. Moulin (Albert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours.

M. Harrault (Guy), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 21 jours.

M. Petit (Léon), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 27 jours; (6e échelon) le 26 octobre 1957.

M. Olieric (François), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (6e échelon) le 24 novembre 1957.

M. Smadja (Edouard), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 25 jours; (6e échelon) le 28 février 1958.

M. Roboth (Claude), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 16 jours; (6e échelon) le 7 décembre 1958.

M. Susini (Joseph), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Tisne (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 27 jours; (6e échelon) le 26 avril 1959.

M. Prestat (Georges), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 16 jours; (6e échelon) le 7 mai 1959.

M. Bressler (René), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 15 jours; (6e échelon) le 3 juillet 1959.

M. Gasne (Léonce), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 2 mois 27 jours; (6e échelon) le 26 juillet 1959.

M. Seguenot (Robert) (réintégré), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours.

M. Barrère (Louis), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; (6e échelon) le 4 octobre 1959.

M. Bougues (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; (6e échelon) le 4 octobre 1959.

M. Lebois (Maurice), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; (6e échelon) le 4 octobre 1959.

M. Bouille (Raymond) (réintégré), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 20 jours.

M. Legros (Léon), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; (6e échelon) le 4 octobre 1959.

M. Lavall (Léon), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; (6e échelon) le 4 octobre 1959.

M. Larroque (René), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 jours; (6e échelon) le 12 octobre 1959.

M. Claverie (André) (réintégré), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours.

M. Boudy (Marcel), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 19 jours.

M. Gobart (Henri), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 4 jours.

M. Peccart (Simon), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 4 jours.

M. Roland (Jules), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 4 jours.

M. Guillemin (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 mois 25 jours.

M. Dubourg (Ismaël), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 23 jours.

M. Tchibota (Félix), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 29 jours.

M. Walker (Georges), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 11 jours.

M. N'Diaye (Adolphe), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 10 jours.

M. Prévot (Marcel), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours.

M. Abchee (Michel), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours.

M. Corbin (Emile), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 3 jours.

M. Benamar Madani, inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 25 jours; (5e échelon) le 28 octobre 1957.

M. Mollon (Robert), inspecteur (5e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Barais (Jacques), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 13 jours; (5e échelon) le 10 novembre 1957.

M. Briard (André), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 3 jours; (5e échelon) le 20 novembre 1957.

M. Migne (Camille), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois; (5e échelon) le 23 novembre 1957.

M. Salgas (Louis), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours (5e échelon) le 24 novembre 1957.

M. Gane (Guy), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 14 jours; (5e échelon) le 9 décembre 1957.

M. Brandely (Edouard), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (5e échelon) le 9 janvier 1958.

M. Barnaud (Marcel), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (5e échelon) le 9 janvier 1958.

M. Maghraoui Elhadj (réintégré), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 5 mois 19 jours; (5e échelon) le 4 mai 1958.

M. Alary (Raymond), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 4 mois 27 jours; (5e échelon) le 26 mai 1958.

M. Rigollier (Raymond), inspecteur (5e échelon) le 1er juin 1958.

M. Menigot (Hubert), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 4 mois 4 jours; (5e échelon) le 19 juin 1958.

M. Roynette (Roger), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 27 jours; (5e échelon) le 26 juillet 1958.

M. Grèze (Adrien), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 12 jours; (5e échelon) le 11 août 1958.

M. Galinie (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er septembre 1958.

M. Sardou (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 18 jours; (5e échelon) le 5 septembre 1958.

M. Berger (Marcel), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 12 jours; (5e échelon) le 11 novembre 1958.

M. Lerat (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 12 jours; (5e échelon) le 11 février 1959.

M. Cojan (Louis), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er mai 1959.

M. Vieillot (Médéric), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 27 jours; (5e échelon) le 26 juin 1959.

M. Noël (Claude), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 27 jours; (5e échelon) le 26 juin 1959.

M. Wilhelm (Eddy), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 21 jours (6e échelon) le 2 septembre 1959.

M. Ghintran (Robert), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 25 jours; (5e échelon) le 28 novembre 1959.

M. Lecomte (Georges), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 27 jours.

M. Faury (Jacques), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 27 jours.

M. Ba Assane, inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Diarra Thiémoko, inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Hontanx (Daniel), inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Lawson (Laté), inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Quan (Samuel), inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Tamba (Guillaume), inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Fort (Pierre), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er mars 1958.

M. Cercus (Louis) (réintégré), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 jours; (4e échelon) le 21 avril 1958.

M. Jamet (Yves) (réintégré), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 14 jours.

M. Allegraud (René), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 23 jours; (4e échelon) le 30 mars 1958.

M. Arcier (Jean), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Bandaogo (Laurent), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Boguifo (Marcel), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Coffi Ibrahime, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Coulibaly Thiémoko, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Diack Alioune, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Epanya (Christian), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Gueye Mouhamadou, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Lybocar Elimane, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Minlin Eliamon, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Ramaroto (Emile), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Richmond (Hubert), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Seye Diarra Mohamed, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Sidibe Mamadou, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Sow Malick n° 2, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Suckho (Jules), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Toure Moussa, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Traore Goffo, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Traore Seydou, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Yehoussi (Moïse), inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Coulomb (Henri), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 6 mois; (3e échelon) le 26 février 1958.

M. Poisson (Michel), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 6 mois; (3e échelon) le 26 février 1958.

M. Miquel (André), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 5 mois 26 jours; (3e échelon) le 1er mars 1958.

M. Clautrier (Georges), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 17 jours; (3e échelon) le 6 juin 1958.

M. Perrin (Jacques), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours; (3e échelon) le 26 août 1958.

M. Canaud (René), inspecteur (1er échelon) le 12 janvier 1959, A. C.: 1 an 2 mois 11 jours, R. S. M.: 2 ans 2 mois 6 jours; (2e échelon) le 12 janvier 1959, R. S. M.: 1 an 4 mois 17 jours; (3e échelon) le 25 août 1959.

M. Kambe (Gorgui), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 17 jours; (3e échelon) le 6 mai 1959.

M. Ricou (Jacques), inspecteur (1er échelon) le 31 janvier 1959, A. C.: 1 an 2 mois 15 jours, R. S. M.: 2 ans 3 mois; (2e échelon) le 31 janvier 1959, R. S. M.: 1 an 5 mois 5 jours; (3e échelon) le 26 août 1959.

M. Royer (Pierre), inspecteur (1er échelon) le 1er mai 1958, A. C.: 1 an 2 mois 12 jours, R. S. M.: 1 an 5 mois 23 jours; (2e échelon) le 1er mai 1958, R. S. M.: 8 mois 5 jours; (3e échelon) le 26 août 1959.

Valery (Louis), inspecteur (1er échelon) le 7 décembre 1958, A. C.: 1 an 11 jours, R. S. M.: 2 ans 3 mois; (2e échelon) le 7 décembre 1958, R. S. M.: 1 an 3 mois 11 jours; (3e échelon) le 16 août 1959.

M. Vuillemin (Simon), inspecteur (1er échelon) le 21 janvier 1959, A. C.: 1 an 2 mois 5 jours, R. S. M.: 2 ans 2 mois 20 jours; (2e échelon) le 21 janvier 1959, R. S. M.: 1 an 4 mois 25 jours; (3e échelon) le 26 août 1959.

M. Belloc (François), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 28 jours, R. S. M.: 2 mois 14 jours; (3e échelon) le 11 juin 1959.

M. Bonzon (Guy) (sous les drapeaux), inspecteur (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 jours.

M. Duchesne (Jean), inspecteur (1er échelon) le 1er février 1959, A. C.: 1 an 3 mois 21 jours, R. S. M.: 1 an 1 mois 15 jours; (2e échelon) le 1er février 1959, R. S. M.: 5 mois 6 jours.

M. Ghesquière-Dierickz (sous les drapeaux), inspecteur (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 28 jours.

M. Ignacimouttou (Sylvain), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 28 jours, R. S. M.: 1 an 2 mois 28 jours; (3e échelon) le 27 mai 1958.

M. Leroy (Roger), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 17 jours; (3e échelon) le 6 septembre 1959.

M. Ledoux (Jean) (sous les drapeaux), inspecteur (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 28 jours; (2e échelon) le 25 août 1958.

M. Velou (Alexandre), inspecteur (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 28 jours; (2e échelon) le 25 août 1958.

M. N'Diaye (Ibrahima), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 28 jours; (3e échelon) le 25 août 1959.

M. Sinna (Jean), inspecteur élève le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 27 jours.

M. Koehler (Henri) (sous les drapeaux), inspecteur élève le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 11 jours.

M. Assouin (Gabriel) inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Bonneveau (Jean), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Brassier (Paul), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Dembele (Sidiki), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959

M. Dossou (Randolphe), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Ibra (Kabo), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Imbs (Norbert), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Keita (Macira), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Lawson (Emmanuel), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Chattara (Moussa), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Poenou (Marcelin), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Sarr Amadou N'Bagnick, inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Sidibe (Tiémoko), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Sow Ibrahima Dembel, inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Sow Malick n° 1, inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Tetegan (Christophe), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Traore (Zan), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959

M. Ratzimbazafy (Salomon), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Agbessi Locco (Gilbert), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Agbogba (Germain), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Bengone (André), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Bohlo (Boubacar), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Cissoko (Souleymane), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Coffi (Henri), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Diarra (Idrissa), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Diop Babacar n° 2, inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Hounk Patin (Augustin), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Hunyovi (Nestor), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957); (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Kamara (Malick), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Lemoigne (Hippolyte), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Madode (Bernard), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Manzo (Djibo), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Mavounia (Mathias), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Missinhoun (Thomas), inspecteur (1er échelon) le 20 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Niane Samba, inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. N'Tsiba (Mathieu), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959

M. Ramée (Marc), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959

M. Sow Mamadou n° 2, inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Sow Ousmane Dembel, inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Tockon-Kouang (Paul), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Toure (Alassane), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Rakotondrazaka, inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

2° *Branche de l'exploitation radio-électrique.*

M Jérome (Marcel), inspecteur (5e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Steinmetz (Henri), inspecteur (5e échelon) le 29 octobre 1957.

M. N'Diaye Bamar, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Samake Ousmane, inspecteur (3e échelon) le 29 octobre 1957.

M. de Souza (Paul), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Goncalves (Antoine), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Konde Thiémoko, inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

M. Niang Ibrahime, inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

3° *Branche des installations radio-électriques.*

M. Besset (Gilbert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.. 6 mois 27 jours.

M. Grisvard (Marcel), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 ans 7 mois 15 jours.

M. Perreau (André), inspecteur (6 échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, R S. M : 11 mois 2 jours.

M. Corvellec (Yves), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours.

M. Boyanique (Francis), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 3 mois 22 jours.

M. Gimenez (Ramon), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 ans 8 mois 9 jours.

M. Monjoie (Adrien), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 5 mois.

M. Ozoux (Pierre), retraité, inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 3 mois 8 jours.

M. Collen (André), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 3 ans 10 mois 9 jours.

M. Delotire (Marcel), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R S. M.. 2 ans 7 mois 25 jours.

M. Cloche (André) inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 10 jours.

M. Langlais (Lucien) inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.. 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 mois 10 jours.

M Lescarret (Roger), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 2 jours, R. S. M : 2 mois 16 jours.

M. Baillet (François), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 mois 11 jours.

M. Quenette (Henri), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours.

M. Martin (Claude), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 jours.

M. Chalou (Emile), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois 8 jours, majoration: 8 mois 1 jour.

M. Bachelart (Jacques), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 ans 6 mois 1 jour.

M. Biedermann (Marie), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.. 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 ans 5 mois, majoration: 4 mois 27 jours.

M. Laugier (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 2 jours, R. S. M.: 1 mois 13 jours.

M. Gaillard (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois.

M. Oppenheim (Maurice), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 17 jours.

M. Leleu (Georges), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois.

M. Ferry (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 5 jours.

M. Duchêne (Jacques), réintégré, inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 2 mois 16 jours.

M. Tenot (Charles), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 1 jours.

M. Baumer (Jacques), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 15 jours.

M. Torond (Auguste), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 12 jours.

M. Borrat (Pierre) inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 1 jour

M. Lariche (Victor), retraité, inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A C.: 14 jours.

M. Legalle (Albert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours

M. Godet (Pierre), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 11 jours.

M. Yèche (Jean), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois

M. Vauthier (Albert), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 jours

M. Lacroix (Maurice), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 28 jours; (6e échelon) le 25 décembre 1957.

M. Maubert (Georges), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (6e échelon) le 9 janvier 1958.

M. Michaux (Joseph), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 8 mois 7 jours; (6e échelon) le 16 février 1958.

M. Mauger (Georges), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 15 jours, R. S M : 5 mois 27 jours; (6e échelon) le 11 mars 1958.

M. Bonnardot (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957. A. C.: 1 an 9 mois 2 jours, R. S. M.: 8 mois 19 jours; (6e échelon) le 12 avril 1958, R. S. M. épuisés.

M. Guichard-Deschamps (André), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 13 jours; (6e échelon) le 10 juillet 1958.

M. Reache (Roger), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 6 jours; (6e échelon) le 17 juillet 1958.

M. Vérité (Roland), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 15 jours; (6e échelon) le 8 août 1958.

M. Fronton (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 28 jours; (6e échelon) le 25 août 1958.

M. Minier (Paul), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 21 jours; (6e échelon) le 2 novembre 1958.

M. Larrat (André), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 16 jours; (6e échelon) le 7 novembre 1958.

M. Hervo (Joseph), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957. A. C.; 1 an 11 mois 8 jours; (6e échelon) le 15 novembre 1958.

M. Guillaume (Roger), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 7 jours; (6e échelon) le 16 décembre 1958.

M. Boisseboisse (André), inpecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 1 jour; (6e échelon) le 22 décembre 1958.

M. Félix (Robert), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Perret (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 11 jours; (6e échelon) le 12 février 1959.

M. Chasserat (Gilbert), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 6 jours; (6e échelon) le 17 avril 1959.

M. Grange (Georges), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 2 jours; (6e échelon) le 21 mai 1959.

M. Bois (Raymond), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 16 jours; (6e échelon) le 7 juin 1959.

M. Helary (Louis), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 9 jours; (6e échelon) le 14 novembre 1959.

M. Cleret (Robert), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 23 jours; (6e échelon) le 30 décembre 1959.

M. Becard (André), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 25 jours.

M. Ternier (Fernand), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 7 mois 16 jours.

M. Guillemin (René), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 3 jours.

M. Carrasco (Charles), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 17 jours.

M. Delpech (Marc), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 6 jours.

M. Bellouard (Pierre), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours.

M. Breton (Maurice), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours.

M. Leroy (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 14 jours.

M. Hectus (Robert), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 14 jours.

M. Moreau (Paul), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 23 jours; (5e échelon) le 30 octobre 1957.

M. Thoby (Jacques), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (5e échelon) le 24 novembre 1957.

M. Clavel (René), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (5e échelon) le 24 novembre 1957.

M. Coutant (Louis), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 20 jours; (5e échelon) le 3 décembre 1957.

M. Nobial (Emmanuel), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 22 jours, R. S. M.: 9 mois 27 jours; (5e échelon) le 4 décembre 1957.

M. Glenat (André), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 18 jours; (5e échelon) le 5 décembre 1957.

M. Peloso (Emile), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 9 jours; (5e échelon) le 14 décembre 1957.

M. Micheau (André), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (5e échelon) le 9 janvier 1958.

M. Lacroix (Louis), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 13 jours; (5e échelon) le 10 mars 1958.

M. Pouilly (Léon), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Crépin (Albert), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 1 jour (6e échelon) le 22 novembre 1958.

M. Lamy (Michel), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er avril 1959, R. S. M.: 1 an.

M. Sigaud (Alain), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 1 jour; (5e échelon) le 22 juin 1959.

M. Roulier (Roger), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 21 jours; (5e échelon) le 2 juillet 1959.

M. Hourtane (Louis), inspecteur (4e échelon), le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 13 jours; (5e échelon) le 10 juillet 1959.

M. Chaumeron (Marcel), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours.

M. Daupin (Roger), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours.

M. Piloyan (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 19 jours.

M. Leclercq (Louis), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 jours.

M. Farre (Louis), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 jours.

M. Baque (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 jours.

M. Dupuy (Bernard), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 jours.

M. Sussat (Jean), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 14 jours; (4e échelon) le 9 août 1958.

M. Mustière (Jean), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 10 jours; (4e échelon) le 13 septembre 1958.

M. Cezard (Jean), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 6 jours; (4e échelon) le 17 octobre 1958.

M. Lagoutte (Jean), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 26 jours; (4e échelon) le 27 février 1959.

M. Lapalu (Robert), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 10 jours; (4e échelon) le 13 juillet 1959.

M. Nicolas (Maurice), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 1 an 6 mois; (3e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 7 mois 27 jours; (4e échelon) le 26 août 1959.

M. Bati (Jules), inspecteur (2e échelon) le 29 octobre 1957; (3e échelon) le 29 octobre 1959.

4e Branche des centraux.

M. Hinterlang (Lucien), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 17 jours.

M. Redier (Christian), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 6 jours; (6e échelon) le 17 juillet 1959.

M. Budes (Eugène) (réintégré), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours.

M. Halin (Raymond), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 29 jours.

M. Lacombe (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois; (5e échelon) le 23 novembre 1957.

M. Pellois (Maxime), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (5e échelon) le 24 novembre 1957.

M. Devos (Stéphane), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (5e échelon) le 24 novembre 1957

M. Trochet (Pierre), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (5e échelon) le 24 novembre 1957.

M. Lenormand (Yves), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er décembre 1957.

M. Weiss (Gaëtan), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours; (5e échelon) le 11 janvier 1958.

M. Rochette (Maxime) (réintégré), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 24 jours; (5e échelon) le 28 février 1958.

M. Dupont (Henri), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 13 jours; (5e échelon) le 10 avril 1958.

M. Le Grumelec (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 4 jours; (5e échelon) le 19 avril 1958.

M. Loridan (René), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 4 jours; (5e échelon) le 19 avril 1958.

M. Marchais (Alain), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 4 jours; (5e échelon) le 19 août 1958.

M. Gardet (André), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 4 jours; (5e échelon) le 19 septembre 1958.

M. Alberny (Joseph), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 19 jours; (5e échelon) le 4 février 1959.

M. Segura (Georges), inspecteur (4e échelon), A. C.: 1 an 5 mois 27 jours; (5e échelon) le 26 avril 1959.

M. Dambourges (Gérard), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 27 jours; (5e échelon) le 26 juin 1959.

M. Basset (Serge), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C. 9 mois 7 jours.

M. Mahé (Marius), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 2 jours.

M. Grenier (Georges), inspecteur (4e échelon) le 29 octobre 1957.

M. Sigaud (Noël), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 4 mois 7 jours; (4e échelon) le 16 décembre 1957.

M. Bannes (Robert), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 18 jours; (4e échelon) le 5 mars 1958.

M. Bonnet (Jean), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 23 jours; (4e échelon) le 30 mars 1958.

M. Guettier (Roger), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 16 jours; (4e échelon) le 7 avril 1958.

M. de Arbourg (Maurice), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 jours; (4e échelon) le 13 avril 1958.

M. Rabal (Jean), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 3 jours; (4e échelon) le 20 mai 1958.

M. Philip de Laborie (Jean), inspecteur (2e échelon) le 24 novembre 1958, R. S. M.: 1 an 2 mois 28 jours; (3e échelon) le 26 août 1959.

M. Agboton (Mathieu), inspecteur (1er échelon) le 29 octobre 1957; (2e échelon) le 29 octobre 1959.

5e Branche des installations.

M. Brunet (André) (retraité), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 13 jours.

M. Soulie (Emile), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 27 jours.

M. Labarre (Robert), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 27 jours; (5e échelon) le 26 septembre 1958.

Par arrêté en date du 6 novembre 1959, en application des dispositions du décret n° 59-996 du 17 août 1959, l'ensemble des receveurs supérieurs et chefs de centre supérieurs du cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer a été reclassé comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

A. — CLASSE EXCEPTIONNELLE

1° *Receveurs supérieurs.*

M. Thomas (Jean), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 1 an 2 mois 19 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, majoration: 1 an 2 mois 19 jours; (2e échelon) le 12 avril 1959, majoration épuisée.

M. Groult (Henri), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 27 jours, majoration conservée: 7 mois 25 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 4 mois 27 jours, majoration conservée: 7 mois 25 jours; (2e échelon) le 9 juin 1959, R. S. M. et majoration épuisés.

M. Murat (Pierre), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 22 jours, majoration conservée: 8 mois 15 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 22 jours, majoration conservée: 8 mois 15 jours; (2e échelon) le 24 septembre 1959.

M. Fonlupt (Alfred), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 8 mois 4 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 8 mois 4 jours; (2e échelon) le 27 octobre 1959.

M. Raffali (Antoine), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 6 mois 14 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 6 mois 14 jours; (2e échelon) le 17 décembre 1959.

M. Ferrand (Léandre), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 7 jours, majoration conservée: 1 mois 5 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 4 mois 7 jours, majoration conservée: 1 mois 5 jours.

M. Autrand (Léopold), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 11 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois 9 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 3 mois 9 jours.

M. Larguier (Armand), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 25 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 2 mois 25 jours.

M. Tennerre (Jean), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 9 mois 22 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Sable (Lucien), inspecteur principal (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 22 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Paulhe (Franc), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 3 mois 2 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 1 an 3 mois 2 jours.

M. Descombes (Jacques) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 2 mois 9 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 1 an 2 mois 9 jours.

M. Devoise (Lucien), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 18 jours, majoration conservée: 11 mois 11 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 4 mois 18 jours, majoration conservée: 11 mois 11 jours.

M. Sabas (Pierre), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 6 mois 3 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 6 mois 3 jours.

M. Doumenc (Nicolas) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 8 ans 3 mois 22 jours, majoration conservée: 2 mois 22 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959, majoration conservée: 2 mois 22 jours.

M. Champion (Hubert), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 27 jours, majoration conservée: 2 mois 22 jours; receveur supérieur C. E. (1er échelon) le 1er août 1959, R. S. M.: 4 mois 27 jours, majoration conservée: 2 mois 22 jours.

2° *Chefs de centre supérieurs de l'exploitation radio-électrique.*

M. Frediani (Pasquin) (retraité), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 5 mois 10 jours, majoration conservée: 7 mois 11 jours; chef de centre supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 1 an 5 mois 10 jours, majoration conservée: 7 mois 11 jours; (2e échelon) le 10 juin 1958, R. S. M. et majoration épuisés.

3° *Chefs de centre supérieurs des installations radioélectriques.*

M. Grossberger-Thiriet, chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 2 mois 4 jours; chef de centre supérieur C. E. (1er échelon) le 1er avril 1959, R. S. M.: 1 an 2 mois 4 jours.

M. Dupuis (Robert), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours; chef de centre supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959.

4° *Chefs de centre supérieurs des centraux.*

M. Bride (René), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours; chef de centre supérieur C. E. (1er échelon) le 1er janvier 1959.

B. — HORS CLASSE

1° *Receveurs supérieurs.*

M. Giudicelli (Dominique) (décédé), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 10 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 8 mois 9 jours.

M. Grappe (Pierre) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 ans 10 mois 19 jours.

M. Ledoux (Joseph) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 9 mois 22 jours.

M. Assailly (Robert), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 3 mois 22 jours.

M. Mares (Henri) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an, 19 jours.

M. Charrier (Pierre), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois 28 jours.

M. Aurenche (Marcel), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 2 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 7 jours.

M. Defaix (Albert), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, R. S. M.: 5 mois.

M. Boussard (Ferdinand) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 20 jours.

M. Roquefort (Léon), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 21 jours.

M. Attia (Maxime), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 5 jours.

M. Faliu (Henri) (décédé), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois 5 jours.

M. Godier (Alfred) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours.

M. Bois (Joseph), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 11 mois 17 jours.

M. Yven (André) (décédé), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 5 mois 27 jours, maj.: 8 mois 11 jours.

M. Castex (Maurice), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 16 jours.

M. Charlat (Marcel) (retraité), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 mois.

M. Gilles (Henri), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours.

M. Mattei (Jean), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 22 jours.

M. Laclau (Germain), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 10 jours.

M. Cholius (Léon), receveur supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 7 jours.

M. Caillat (Robert) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 1 an 16 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1958, R. S. M.: 1 an 16 jours.

M. Séraphine (Maurice) (retraité), receveur supérieur 1re classe (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 9 jours, R. S. M.: 3 mois 28 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1958, R. S. M.: 3 mois 28 jours.

M. Jurd (Marcel), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 ans 6 mois 26 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959, R. S. M.: 2 ans 6 mois 26 jours.

M. Sautot (Fernand) (retraité), receveur supérieur 1re classe (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois 14 jours. Maj. cons.: 2 mois 13 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1958, R. S. M.: 3 mois 14 jours. Maj. cons. 2 mois 13 jours.

M. Boube (Pierre), receveur supérieur de 1re classe (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 17 jours, R. S. M.: 10 mois 21 jours; receveur supérieur H. C. le 1er août 1959, R. S. M.: 10 mois 21 jours.

M. Jonot (Robert), receveur supérieur 1re classe (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 3 mois 19 jours, R. S. M.: 5 mois 23 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959, R. S. M.: 5 mois 23 jours.

M. Foulon (Louis), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 24 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959, R. S. M. 5 mois 24 jours.

M. Aiqui (Joseph), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 12 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959, R. S. M.: 5 mois 12 jours.

M. Robert (Eugène), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 1 mois 28 jours, receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959, R. S. M.: 1 mois 28 jours.

M. Peyre (André), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 23 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959, R. S. M.: 23 jours.

M. Hilaire (Paul), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959.

M. Salles (Alphonse), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 18 jours; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959.

M. Richaud (Paul) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957; receveur supérieur H. C. le 1er janvier 1959.

2° *Chefs de centre supérieurs de l'exploitation radio-électrique.*

M. Cliquet (Georges), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 16 jours.

M. Chanjou (Henri), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 2 mois 15 jours.

M. Moreau (André) (retraité), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 12 jours.

M. Neimari (Serge), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 ans 10 jours; chef de centre supérieur H. C. le 1er janvier 1958, R. S. M.: 2 ans 10 jours.

M. Orthlieb (Alphonse), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 6 mois.

M. Halleguen (René) (retraité), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours, R. S. M.: 6 mois, 28 jours; chef de centre supérieur H. C. le 1er janvier 1958, R. S. M.: 6 mois 28 jours.

M. Lagarde (Jean-Baptiste) (retraité), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours.

M. Plazanet (Gaston), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 mois 1 jour; chef de centre supérieur E. C. le 1er janvier 1958, R. S. M.: 2 mois 1 jour.

Chefs de centre supérieurs des installations radio-électriques.

M. Baumard (André), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 16 jours.

M. Leyendecker (René), inspecteur principal 5e échelon le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours, R. S. M.: 7 mois 5 jours; chef de centre supérieur H. C. le 1er janvier 1959, A. C.: 2 ans, R. S. M.: 7 mois 5 jours.

M. Beucher (Charles), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957; chef de centre supérieur H. C. le 1er janvier 1958.

M. Chatonnet (René), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957; chef de centre supérieur H. C. le 1er janvier 1958.

4° *Chefs de centre supérieurs des centraux.*

M. Jallais (Albert) (retraité), chef de centre supérieur H. C. le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours.

M. Martel (Jean), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours; chef de centre supérieur H. C. le 1er janvier 1958.

C. — PREMIÈRE CLASSE

1° *Receveurs.*

M. Dejean (Victor) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 17 jours, R. S. M.: 1 an 2 mois 8 jours.

M. Kermel (Laurent) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, majoration conservée 1 an 11 mois 17 jours.

M. Sayous (Georges), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 6 mois 6 jours.

M. Mondoloni (Paul), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 11 jours, majoration: 1 an 8 mois 18 jours.

M. Bazin (René), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 1 mois 12 jours, R. S. M.: 1 mois 8 jours.

M. Feydel (Toussaint), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 17 jours, R. S. M.: 3 mois 23 jours.

M. Bonnet (Fernand) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 11 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 1 jour.

M. Erudel (Hervé), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 17 jours, R. S. M.: 2 mois 10 jours.

M. Establet (Emile), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 3 mois.

M. Delfour (Fernand), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 17 jours.

M. Gras (René) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 17 jours, R. S. M.: 8 mois 3 jours.

M. Stefani (Joseph), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 20 jours.

M. Begue (Serge), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 11 jours.

M. Jegou (Pierre), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 1 an 11 mois 7 jours.

M. Ploteau (Albert), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 26 jours.

M. Lucette (Christophe), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours.

M. Vidal (Georges-Zéphirin) (retraité), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours, R. S. M.: 10 mois 10 jours.

M. Septe (Louis), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours, R. S. M.: 8 mois 19 jours.

M. Gurgand (Etienne) (réintégré), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours.

M. Lagrange (André), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois, 22 jours.

M. Capronnier (Marcel), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, majoration conservée: 4 mois 27 jours.

M. Ferron (René), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, majoration conservée: 4 mois 23 jours.

M. Delhom (Urbain), receveur supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, majoration conservée: 4 mois 22 jours

M. Raynal (Louis), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 7 jours.

M. Leclanche (Pierre), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 7 jours.

M. Fozay (Pierre), inspecteur central (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans, R. S. M.: 3 mois 14 jours; inspecteur central (4e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 3 mois 14 jours; receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 3 mois 14 jours.

M. Crouzet (Louis), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Orue (Louis), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Martin (Jules), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Bartoli (Antoine), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Vidal (Georges-Alfred), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Audigie (Joseph), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Normand (Henri), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Delanoue (Robert) (réintégré), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. de Saint-Jean (Jean), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Masse (Raymond), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Le Lann (Hervé), receveur supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Theau (Marcel), receveur supérieur de 1re classe (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er janvier 1959; (4e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Canton (René), receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er janvier 1959; (4e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Le Breton (Jean), receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 2 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er janvier 1959; (4e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Taddei (Hyacinthe), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 13 jours; receveur supérieur 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Begue (Richard), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Benezet (Jean), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 17 jours; receveur supérieur 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Le Cloirec (Robert), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 12 jours; receveur supérieur 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. San Remo (Marcel), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours; receveur supérieur 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Blondeaux (Raymond), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; majorations conservées: 5 mois 17 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958; A. C.: 6 mois; majorations conservées: 5 mois 17 jours; 3e échelon; le 14 juillet 1958; majoration épuisée.

M. Bourrust (Raymond), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 12 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois; receveur supérieur 1re classe (3e échelon) le 11 septembre 1958.

M. Levenard (Paul), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, majoration conservée: 2 mois 19 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois, majoration conservée: 2 mois 19 jours; (3e échelon) le 12 octobre 1958, majoration épuisée.

M. Fargues (Fernand), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, majoration conservée: 1 mois 11 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois, majoration conservée: 1 mois 11 jours; (3e échelon) le 20 novembre 1958, majoration épuisée.

M. Fromageond (Pierre), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois; (3e échelon) le 27 décembre 1958.

M. Coste (Louis), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Vial (Roger), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Armand (Raymond), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Souvairan (André), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Noguer (Justin), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. N'Guyen Tan Tinh, inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Tolini (Joseph), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Goudet (Victor), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (2e échelon) le 1er mai 1958, A. C.: 6 mois.

M. Ranavo (Flavien), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 26 jours; receveur supérieur 1re classe (1er échelon) le 1er mai 1958, A. C.: 1 an; (2e échelon) le 1er novembre 1959.

2° *Chefs de centre supérieurs exploitation radio-électrique.*

M. Bourbon (Pierre), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 ans 7 mois 8 jours.

M. Boiron (Auguste), chef de centre supérieur 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 8 mois 21 jours, R. S. M.: 5 mois 6 jours.

M. Van Gouyghen (Robert), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 5 mois 4 jours, R. S. M.: 1 mois 14 jours.

M. Charles (Jean), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 6 mois 21 jours.

M. Picault (Maurice) (retraité), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 9 mois 23 jours.

M. George (Robert) (retraité), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours, R. S. M.: 4 mois.

M. Gouineau (Jean), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours.

M. Duval (Georges), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans, 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Ceres (François), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Aussel (Eugène), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans, 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Guerlain (Georges), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans, 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Smagghe (Jean), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 2 ans 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Auneveux (Gaston), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 2 ans 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Gérand (René), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 2 ans 6 mois; (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Vinay (Guy), chef de centre supérieur de 1re classe ((2e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an 6 mois.

3° *Chefs de centre supérieurs des installations radio-électriques.*

M. Cariou (Michel), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C : 3 ans 3 mois 19 jours.

M. Aubouy (Charles), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 ans 1 mois 17 jours.

M. Marc (Henri), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, R. S. M.: 7 jours.

M. Barrault (André), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours.

M. Saunier (Charles-Raphaël), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Pijeau (Gilbert), chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon), A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Lebars (Jean), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 21 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Fournier (François), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 7 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Cloche (Gilbert), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 mois 27 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois, R. S. M.: 2 mois 27 jours; (3e échelon) le 4 octobre 1958, R. S. M. épuisés.

M. Prato (Jean), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Tostivint (Albert), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 1er juillet 1958, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1959.

4° *Chefs de centre supérieurs des centraux.*

M. Aubouy (Louis), chef de centre supérieur de 1re classe (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 1 mois 21 jours.

M. Gouma (Constantin), chef de centre supérieur de 1re classe (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 5 mois 4 jours.

M. Sourisse (Jean), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 12 jours, majoration conservée: 3 mois 1 jour.

M. Gilles (Jean), chef de centre supérieur de 1re classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 10 jours.

M. Mira (Fernand), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 12 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Auger (Maurice), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 12 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Arrago (Gilbert), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Garidelli de Quincenet (Fernand), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Haon (Théodore), inspecteur central (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Royet (Auguste), inspecteur central (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 6 mois.

M. Pautrat (Maurice), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an; chef de centre supérieur de 1re classe (2e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 6 mois.

Par arrêté en date du 6 novembre 1959, comme suite aux dispositions du décret n° 59-996 du 17 août 1959, les fonctionnaires appartenant aux personnels administratifs supérieurs du cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer désignés ci-après ont été reclassés comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

A. — *Directeurs.*

M. Diu (Marcel), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 4 ans 9 mois 22 jours.

M. Viaud (Jean), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 7 mois 12 jours, majoration conservée: 6 mois, 25 jours.

M. Despierres (René), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 3 mois 22 jours, majoration conservée: 3 mois 29 jours.

M. Laranco (Léon), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 6 jours, majoration conservée: 1 an 4 mois 10 jours.

M. Clavel (Georges), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 6 mois 29 jours.

M. Autrand (Pierre) (retraité), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 4 mois 20 jours.

M. Bergeron (Maurice), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 11 mois 6 jours.

M. Mondie (Henri), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 10 mois 7 jours.

M. Laridon (Henri), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 9 mois 2 jours.

M. Bouchon (Henri), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 25 jours.

M. Brenet (André), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours.

M. Dadoy (Jean), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an, majoration conservée: 2 ans 4 mois 11 jours; directeur (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans 6 mois, R. S. M.: 1 an, majoration conservée: 2 ans 4 mois 11 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 1 an, majoration conservée: 2 ans 4 mois 11 jours; (3e échelon) le 1er janvier 1958, majoration: 10 mois 11 jours, R. S. M.; épuisés.

M. Reygrobellet (Max), directeur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 jours, R. S. M.: 4 mois 15 jours; (3e échelon) le 3 décembre 1958, R. S. M.: épuisés

M. Grezes (André) (réintégré), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, majoration conservée: 1 an 4 mois 21 jours; directeur (1er échelon) le 1er décembre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois, majoration conservée: 1 an 4 mois 21 jours; (2e échelon) le 1er décembre 1957, majoration conservée: 1 an 4 mois 21 jours; (3e échelon) le 10 janvier 1959, majoration: épuisée.

M. Courtois (Marcel), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 5 mois 7 jours, majoration conservée: 1 an 5 mois 13 jours; directeur (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans 6 mois, majoration conservée: 1 an 5 mois 13 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1958, majoration conservée: 1 an 5 mois 13 jours; (3e échelon) le 18 janvier 1959, majoration: épuisée.

M. Borie (Joseph) (retraité), directeur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 jours, R. S. M.: 1 mois 23 jours; (3e échelon) le 25 février 1959, R. S. M.: épuisés.

M. Favier (Edmond), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 8 mois 7 jours, R. S. M.: 5 mois 20 jours, majoration conservée: 4 mois; directeur (1er échelon) le 1er décembre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois, R. S. M.: 5 mois 20 jours, majoration conservée: 4 mois; (2e échelon) le 1er décembre 1957, R. S. M.: 5 mois 20 jours, majoration conservée: 4 mois; (3e échelon) le 11 août 1959, R. S. M. et majoration: épuisés:

M. Porcher (René), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 mois 26 jours, majoration conservée: 4 mois; directeur (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 2 ans 6 mois, R. S. M.: 1 mois 26 jours, majoration conservée: 4 mois; (2e échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 1 mois 26 jours, majoration conservée: 4 mois.

M. Paquignon (Jules), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 26 jours, majoration conservée. 9 mois 15 jours; directeur (1er échelon) le 1er juillet 1958, A. C.: 2 ans 6 mois, majoration conservée: 9 mois 15 jours; (2e échelon) le 1er juillet 1958, majoration conservée. 9 mois 15 jours.

M. Hervochon (Maurice), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 19 jours; directeur (1er échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an 10 mois 11 jours; (2e échelon) le 20 août 1958.

M. Lemoine (René), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 6 mois 22 jours, majoration conservée: 4 mois 27 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958; majoration conservée: 4 mois 27 jours; directeur (2e échelon) le 1er janvier 1959; majoration conservée: 4 mois 27 jours.

M. Capdeillayre (André), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 4 mois 27 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958, majoration conservée: 4 mois 27 jours; directeur (2e échelon) le 1er janvier 1959, majoration conservée. 4 mois 27 jours.

M. Lemaire (René), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C. 2 ans 1 mois 4 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958; directeur (2e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Pussin (Jean) (réintégré), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 7 jours; directeur (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 2 ans 6 mois; (2e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Crouzet (Lucien), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 3 mois; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1959, majoration conservée: 3 mois; directeur (2e échelon) le 16 avril 1959, majoration conservée: 3 mois.

B. — *Directeurs adjoints.*

M. Bourgoin (Jean), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 3 mois; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 1 an 3 mois; (2e échelon) le 1er avril 1959, R. S. M. épuisés.

M. Couderc (Jean), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 2 ans 9 mois 3 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 2 ans 9 mois 3 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1959, R. S. M.: 3 mois 3 jours.

M. Tanguy (Jean), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.. 25 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.. 25 jours.

M. Gourragne (Fernand) (décédé), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.. 9 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958

M. Lentretien (André) (retraité), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 3 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Bruno (Paul) (réintégré), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 3 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958

M. Carillon (Gilbert), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 2 mois 7 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Demarne (René), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Allouche (Louis), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 9 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1958.

M. Herzlich (Aron), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er juillet 1958

M. Travet (Maurice), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 11 jours; (5e échelon) le 12 mars 1958; directeur adjoint (1er échelon) le 1er juillet 1958.

M. Romero (Antoine), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 13 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er juillet 1958.

M. Kling (Georges), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 3 mois 2 jours, Majoration conservée: 3 mois 5 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er octobre 1958, majoration conservée. 3 mois 5 jours.

M. Guilbaud (Robert), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.. 3 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er octobre 1958.

M. Joël (Georges), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 4 mois 7 jours, R. S. M.: 5 mois 3 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 16 avril 1959, R. S. M.: 5 mois 3 jours.

M. Arcemisbehère (Jean), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 2 mois 7 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Raymond (Jacques), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Monty (Roger), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 2 mois 4 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Clanet (Paul), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.. 2 mois 7 jours; directeur adjoint (1er échelon) le 1er janvier 1959.

C. — *Inspecteurs principaux.*

M. Quancard (Pierre), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 5 mois 2 jours.

M. Sporneyeur (Adrien) (retraité), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 3 mois 25 jours, majoration conservée: 5 mois 11 jours.

M. Frecaut (Louis), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 9 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois 9 jours.

M. Defroyenne (Henri), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours, majoration conservée: 1 an 11 mois 20 jours.

M. Colle (Paul), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 ans 6 mois 22 jours, majoration conservée: 9 mois 29 jours.

M. Constantin (Jean), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois.

M. Labaye (André), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 28 jours.

M. Cabiran (Gérard), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 2 jours.

M. Dosseh (Benjamin), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours, R. S. M.: 1 an 11 mois; (5e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 8 mois 22 jours.

M. Reynaud (Ernest), inspecteur principal (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 24 jours.

M. Miqueou (Yvan), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 24 jours; (5e échelon) le 29 novembre 1957.

M. Galibert (Georges), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 9 jours; (5e échelon) le 14 avril 1958.

M. Lefetivre (Roger), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 19 jours; (5e échelon) le 4 août 1958.

M. Vandamme (Firmin), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 18 jours; (5e échelon) le 5 novembre 1958.

M. Mauduit (Ernest), inspecteur principal (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Chapelet (Paul), inspecteur principal (1e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Chassagneux (Jean), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 10 jours; (5e échelon) le 13 janvier 1959.

M. Biraghi (Robert), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 25 jours; (5e échelon) le 28 février 1959.

M. Goy (Georges), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 22 jours.

M. Mazoyer (André), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 2 jours.

M. Quintin (Louis), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours.

M. Blansan (Pierre), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 14 jours.

M. Grosset (Robert), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours.

M. Carrière (Fernand), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 13 jours.

M. Bonnet (Robert), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 27 jours; (4e échelon) le 26 novembre 1957.

M. Guimbal (Georges), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 24 jours, R. S. M.: 5 mois; (4e échelon) le 29 janvier 1958, R. S. M.. épuisés.

M. Farines (Albert), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 8 mois 18 jours; (4e échelon) le 5 février 1958.

M. Saumer (Charles), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 8 mois 18 jours; (4e échelon) le 5 février 1958.

M. Pajon (André), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 10 jours; (4e échelon) le 13 avril 1958.

M. Nicolet (Jean), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 5 mois 4 jours; (4e échelon) le 19 mai 1958.

M. Moreau (Hubert), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 4 jours; (4e échelon) le 19 octobre 1958.

M. Cadiet (Pierre), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 6 mois 19 jours; (4e échelon) le 4 avril 1958.

M. Puy (Joseph), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 19 jours, R. S. M.: 4 mois 9 jours; (4e échelon) le 25 août 1958, R. S. M.: épuisés.

M. Rabichon (Honoré), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 1 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er septembre 1958.

M. Coste (Jean), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er juin 1959.

M. Mandou (Marcel), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 2 mois 18 jours; (4e échelon) le 5 août 1959.

M. Grondin (Pierre), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 28 jours; (4e échelon) le 25 décembre 1959.

M. Lougarre (Albert), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 24 jours.

M. Reitel (Gabriel), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 13 jours.

M. Marques (Henri), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Simon (Fernand), (réintégré), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Bonnin (Armel), inspecteur principal (3e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Duez (Noël), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 1 jour; inspecteur principal (3e échelon) le 1er décembre 1957.

M. Terracher (François), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 1 jour; inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Dufoir (Marcel), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 1 jour; inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Foucault (Michel), inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Lureau (Jean), inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 5 mois 2 jours.

M. Leberre (Jacques), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 1 jour; inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1958

M. Salagnac (Roger), inspecteur principal adjoint (4e échelon), le 23 octobre 1957, A. C.: 7 mois 13 jours, inspecteur principal (3e échelon) le 10 mars 1958.

M. Ozil (Charles), inspecteur principal (3e échelon) le 15 avril 1958.

M. Naudit (Louis) (déclassé), inspecteur principal (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours.

M. Royant (Jean), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 1 jour; inspecteur principal (3e échelon) le 1er octobre 1958.

M. Abdon (René), inspecteur principal (3e échelon) le 1er octobre 1958.

M. Besancon (René), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 7 jours (5e échelon) le 16 juillet 1958; inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 5 mois 15 jours.

M. Guillaume (Roger), inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 1 jour; (5e échelon) le 22 septembre 1958; inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 3 mois 9 jours.

M. Lambert (André), inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er janvier 1958; inspecteur principal (3e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Bouerat (Constant), inspecteur principal (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 mois 21 jours; inspecteur principal (3e échelon) le 2 novembre 1958.

M. Chappe (Marcelin), inspecteur principal (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours; inspecteur principal (3e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Derenty (Gérard), inspecteur principal (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours.

M. Morere (Georges), inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 22 jours; inspecteur principal (2e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Barisien (Jean), inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 22 jours; inspecteur principal (2e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Vernhes (Marcel), inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours; inspecteur principal (2e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Laeng (Paul), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 12 jours, R. S. M.: 2 mois 5 jours; (3e échelon) le 6 novembre 1957, R. S. M.: épuisés; (3e échelon) le 1er janvier 1958, A. C.: 1 an 6 mois; inspecteur principal (2e échelon) le 1er octobre 1958.

M. Roy (Michel), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours; inspecteur principal (2 échelon) le 1er janvier 1959.

M. Arnaud (Lucien), inspecteur principal (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.. 1 an 10 mois 15 jours; (2e échelon) le 16 août 1959.

M. Grard (Pierre), inspecetur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 8 jours; (3e échelon) le 15 septembre 1959; inspecteur principal (2e échelon) le 1er octobre 1959.

M. Mermet (René), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 3 jours; (2e échelon) le 20 décembre 1957; inspecteur principal (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 1 an 1 mois 3 jours.

M. Boudet (Marcel), inspecteur principal (1er échelon) le 1er octobre 1958.

M. Mas (Robert), inspecteur principal (1er échelon) le 1er janvier 1959, A. C.: 7 mois 3 jours.

D. — *Inspecteurs principaux adjoints des services administratifs.*

M. Bouquin (Maurice), inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Delmer (Robert), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours, R. S. M.: 10 mois 5 jours; (2e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 9 mois 1 jour; (2e échelon) le 1er octobre 1958, bonification E. N. S. P. T. T.: 2 ans, R. S. M.: 9 mois 1 jour; (3e échelon) le 1er octobre 1958, R. S. M.: 9 mois 1 jour; (4e échelon) le 22 juillet 1959, R. S. M. épuisés.

M. Tran Phu Tri, inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois; (4e échelon) le 23 octobre 1957.

M. Ramanitra (Charles), inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours; (3e échelon) le 1er novembre 1957, A. C.: 1 an 6 mois; (4e échelon) le 1er novembre 1958.

M. Reymond (Pierre), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (1er échelon) le 1er octobre 1958, bonification E. N. S. P. T. T.: 2 ans; (2e échelon) le 1er octobre 1958; (3e échelon) le 13 octobre 1958.

M. Boussiron (André), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 12 jours; (3e échelon) le 11 août 1959; (3e échelon) le 1er septembre 1959, A. C.: 1 an 6 mois.

M. Zimmermann (Maurice), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 21 jours; (3e échelon) le 2 juillet 1959; (3e échelon) le 1er septembre 1959, A. C.: 1 an 6 mois.

M. Drucy (André), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 21 jours; (3e échelon) le 2 octobre 1958.

M. Bertoni (Georges), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 12 jours; (3e échelon) le 11 octobre 1958.

M. Maître (René), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 29 jours; (3e échelon) le 21 avril 1959.

M. Godard (Robert), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 5 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er mai 1959.

M. Février (Jean), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 mois 3 jours; (3e échelon) le 20 juin 1959.

M. Stienhault (Victor), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 1 jour, R. S. M.: 3 mois 16 jours; (2e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 2 mois 17 jours; (3e échelon) le 6 août 1959, R. S. M. épuisés.

M. Durupt (Paul), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 19 jours; (3e échelon) le 4 septembre 1959.

M. Kernaleguen (Jean), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 10 jours; (3e échelon) le 13 septembre 1959.

M. Maisonneuve (Charles), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours; (3e échelon) le 1er octobre 1959.

M. Fabresse (Pierre), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 jours; (3e échelon) le 9 octobre 1959; (3e échelon) le 1er novembre 1959, A. C.: 1 an 6 mois.

M. Espinasse (Bernard), inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 jours; (3e échelon) le 21 octobre 1959; (3e échelon) le 1er novembre 1959, A. C.: 1 an 6 mois.

M. Peyrouse (Daniel), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; (2e échelon) le 27 novembre 1957; (3e échelon) le 27 novembre 1959.

M. Boazis (Léon), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 16 jours; (2e échelon) le 16 décembre 1957; (3e échelon) le 16 décembre 1959.

M. Defaye (Henri), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 26 jours; (2e échelon) le 27 novembre 1957; (3e échelon) le 27 novembre 1959.

M. Doumenc (Pierre), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 24 jours; (2e échelon) le 29 décembre 1957.

M. Chalvignac (Pierre), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 8 mois 12 jours; (2e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Roy (André), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 11 jours; (2e échelon) le 12 avril 1958.

M. Albert (André), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 4 jours; (2e échelon) le 19 avril 1958.

M. Soula (Jules), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 23 octobre 1958.

M. Billaud (Louis), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 23 octobre 1958.

M. Dorion (Robert) (déclassé), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 23 octobre 1958.

M. Montaut (Jean), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 23 octobre 1958).

M. Lavaud (Jean) (réintégré), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 23 octobre 1958.

M. Dumeste (René), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 8 mois 27 jours; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; (2e échelon) le 1er décembre 1959.

M. Til (Louis), inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 23 octobre 1957; (2e échelon) le 23 octobre 1958.

M. Forêt (Serge), inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 23 octobre 1957; (1er échelon) le 30 mai 1959.

M. Leblond de Mancier (Georges) (disponibilité), inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 23 octobre 1957.

M. Blanchard (Jacques), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 4 mois 20 jours; (3e échelon) le 3 juin 1958; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er décembre 1958; inspecteur principal adjoint (1e échelon) le 3 décembre 1959.

M. Milachon (Lucien), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 14 jours; inspecteur principal adjoint; (2e échelon) le 1er avril 1959, A. C.: 5 mois 22 jours.

M. Dupont (Henri), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 6 jours; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er avril 1959.

M. Raux (Lucien), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 1 an 6 mois 27 jours; Majoration cons.: 2 mois 18 jours; (3e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 11 mois 12 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959, R. S. M.: 11 mois 12 jours.

M. Coste (Jean), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 1 an 2 mois 22 jours; (3e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 4 mois 19 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959, R. S. M.: 4 mois 19 jours.

M. Degalt (Guy), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 11 mois 8 jours; (3e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 1 mois 5 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959, R. S. M.: 1 mois 5 jours.

M. Bidaut (Jean), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 6 mois; (3e échelon) le 26 février 1958, R. S. M.: épuisés; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959.

M. Ostermann (Michel), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 27 jours, R. S. M.: 5 mois 21 jours; (3e échelon) le 5 mars 1958, R. S. M.: épuisés; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959.

M. Veyres (Georges), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 24 jours; (3e échelon) le 29 août 1958, R. S. M.: épuisés; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959.

M. Arguel (André), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 mois 26 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er avril 1959.

E. — *Inspecteurs principaux adjoints des services d'enseignement.*

M. Vignoles (André), inspecteur principal adjoint des services administratifs (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 23 jours; inspecteur principal adjoint des services d'enseignement (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 1 an 3 mois 1 jour; (3e échelon) le 30 août 1959.

M. Pineau (Albert), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 mois 29 jours, inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 3 mois 7 jours.

M. Briand (René), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; inspecteur (5e échelon) le 24 novembre 1957; inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 7 jour.

M. Boiteux (Hubert), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; inspecteur (5e échelon) le 24 novembre 1957; inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 7 jours

M. Frayssignes (André), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 2 ans 3 mois 19 jours; (5e échelon) le 4 juillet 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 8 mois 13 jours; (2e échelon) le 18 mars 1959.

M. Lebel (Robert), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 1 an 11 mois 12 jours; (5e échelon) le 11 novembre 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 6 mois 10 jours; (2e échelon) le 21 mai 1959.

M. Pinier (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 1 an 5 mois 12 jours: inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958· (2e échelon) le 1er décembre 1959.

M. Cristofol (Albert), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957; A. C.: 4 jours; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; (2e échelon) le 1er décembre 1959.

F. — *Inspecteurs principaux adjoints des services d'études des télécommunications.*

M. Giraud (Georges), inspecteur (6e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 an 9 mois 12 jours, R. S. M.: 5 mois 7 jours; inspecteur principal adjoint (3e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 1 an 6 mois, R. S. M.: 5 mois 7 jours; (4e échelon) le 24 juin 1959, R. S. M. épuisés.

M. Tagliavani (Georges), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 19 jours; inspecteur central (1er échelon) le 1er janvier 1958; inspecteur principal adjoint (4e échelon) le 1er décembre 1958.

M. Laurent (Jean), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 14 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 1 mois 22 jours.

M. Penanguer (Henri), inspecteur (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 14 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 1 mois 22 jours.

M. Millot (Roger), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 29 jours; (5e échelon) le 24 novembre 1957; inspecteur principal adjoint (2e échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 7 jours.

M. Anselme (Jean-Marie), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 10 mois 13 jours; (5e échelon) le 10 décembre 1957; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; A. C.: 11 mois 25 jours; (2e échelon) le 6 décembre 1958.

M. Boucher (Bernard), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 9 mois 14 jours; (5e échelon) le 9 janvier 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 11 mois 11 jours; (2e échelon) le 20 décembre 1958.

M. Serrand (Jean-Pierre), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 7 mois 1 jour; (5e échelon) le 22 mars 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 10 mois 4 jours; (2e échelon) le 27 janvier 1959.

M. Chauvicourt (Jean), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 2 mois 28 jours; (5e échelon) le 25 juillet 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958, A. C.: 8 mois 3 jours; (2e échelon) le 28 mars 1959.

M. Dedieu (Jean-Paul), inspecteur (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 19 jours; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; (2e échelon) le 1er décembre 1959.

M. Leroux (Jacques), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 3 mois 14 jours; (4e échelon) le 9 janvier 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; (2e échelon) le 1er décembre 1959.

M. Audibert (François), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 10 jours; (4e échelon) le 13 septembre 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; (2e échelon) le 1er décembre 1959.

M. Ritz (Marcel), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 3 jours; (4e échelon) le 20 octobre 1958; inspecteur principal adjoint (1er échelon) le 1er décembre 1958; (2e échelon) le 1er décembre 1959.

M. Kessas (Claude), inspecteur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 26 jours; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er décembre 1958; (1er échelon) le 3 décembre 1959.

M. Bouchet (Albert), inspecteur (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er décembre 1957; inspecteur principal adjoint (2e échelon provisoire) le 1er décembre 1958.

Les fonctionnaires ci-dessus reclassés qui, avant d'atteindre l'échelon suivant de leur nouveau grade, ont perçu ou perçoivent une rémunération supérieure dans leur ancien grade gardent pendant la période considérée le bénéfice, à titre personnel, de ladite rémunération.

Par arrêté en date du 6 novembre 1959, comme suite aux dispositions du décret n° 59-996 du 17 août 1959, la situation administrative des inspecteurs généraux et ingénieurs généraux du cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer a été fixée comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

M. Meyer (Jean), ingénieur général de 1re classe (échelon unique) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 ans 3 mois 22 jours. majoration conservée: 9 mois 12 jours.

M. Skinazi (Edmond), inspecteur général de 1re classe (échelon unique) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 11 mois 9 jours.

M. Dausseur (Paul), inspecteur général de 2e classe (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 21 jours.

M. Lacoste (Georges), inspecteur général de 2e classe (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 22 jours; (2e échelon) le 1er septembre 1958.

M. Bidaut (Jean), ingénieur général de 2e classe (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 10 mois 3 jours; (2e échelon) le 10 décembre 1958.

M. Glutron (Marcel) (retraité), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 ans 3 mois 22 jours, R. S. M.: 4 mois; inspecteur général 2e classe (1er échelon) le 1er janvier 1958, R. S. M.: 4 mois.

M. Dobremez (Jean), ingénieur en chef (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 6 jours; ingénieur général 2e classe (1er échelon) le 25 décembre 1958, A. C.: 2 ans; (2e échelon) le 25 décembre 1958.

M. Le Rohellec (François), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 7 ans 9 mois 22 jours, inspecteur général 2e classe (1er échelon) le 1er janvier 1959.

M. Colin (Louis), directeur (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 ans 9 mois 22 jours; inspecteur général 2e classe (1er échelon) le 1er avril 1959.

Par arrêté en date du 6 novembre 1959, comme suite aux dispositions du décret n° 59-996 du 17 août 1959, la situation administrative des fonctionnaires désignés ci-dessous, appartenant aux personnels techniques supérieurs du cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer, a été fixée comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

M. Lerognon (Henri) (retraité), ingénieur en chef (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 7 mois 25 jours.

M. Jeudy (Marcel), ingénieur en chef (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 12 jours.

M. Lalung-Bonnaire (Jean), ingénieur en chef (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 10 mois 8 jours; (4e échelon) le 15 décembre 1957; (5e échelon) le 15 décembre 1959.

M. Chemarin (Auguste), ingénieur en chef (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Mercier (Michel) (disponibilité), ingénieur en chef (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 1 mois 10 jours.

M. Guibert (Louis), ingénieur en chef (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er juillet 1958.

M. Poirier (Pierre) (retraité), ingénieur en chef (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 9 mois 22 jours.

M. de Pellegars-Malhortie (Léon), ingénieur en chef (2e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 3 mois 22 jours; (3e échelon) le 1er juillet 1959.

M. Chazerans (Roger), ingénieur de 2e classe (7e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 10 mois 22 jours; ingénieur de 1re classe (1er échelon) le 1er janvier 1958; ingénieur en chef (2e échelon) le 1er février 1958.

M. Journet (René), ingénieur de 2e classe (7e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 4 ans 3 mois 22 jours; ingénieur de 1re classe (1er échelon) le 1er janvier 1958; ingénieur en chef (2e échelon) le 1er octobre 1958.

M. Guillerme (Paul), inspecteur principal (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 3 mois 27 jours; ingénieur de 2e classe (7e échelon) le 1e juillet 1958, A. C.: 1 an 6 mois; ingénieur de 1re classe (1er échelon) le 1er juillet 1959.

M. Olivier (Maurice) (disponibilité), ingénieur de 2e classe (7e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois.

M. Enaud (Lucien) (disponibilité), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 2 ans 5 mois.

M. Gwinner (Paul), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Coste de Bagneaux (Joseph), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er avril 1958.

M. Aubry (Jacques) (disponibilité), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 11 mois 13 jours.

M. Armange (Claude), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er avril 1959.

M. Baudras-Chardigny (Albert) (démissionnaire), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 29 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours.

M. Beraud (Robert), ingénieur de 2e classe (5e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours; (6e échelon) le 1er avril 1959.

M. Metayer (Raymond), ingénieur de 2e classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 9 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er janvier 1958.

M. Augier (Pierre) (démissionnaire), ingénieur de 2e classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours.

M. Pagesy (Gérard), inspecteur principal (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 5 jours; ingénieur de 2e classe (4e échelon) le 1er juillet 1958, A. C.: 1 an 6 mois; (5e échelon) le 1er janvier 1959.

M. Daude (Raymond), ingénieur de 2e classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er avril 1959.

M. Lamy de la Chapelle (Jean), ingénieur de 2e classe (4e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 6 mois 22 jours; (5e échelon) le 1er avril 1959.

M. Battesti (Jean), ingénieur de 2e classe (3e échelon) le 1er juillet 1958, A. C.: 1 an 6 mois 3 jours; (4e échelon) le 28 décembre 1958.

M. Curvale (Jean), ingénieur de 2e classe (3e échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 6 mois 22 jours; (4e échelon) le 1er avril 1958.

M. Channellière (Jean), ingénieur de 2e classe (1er échelon) le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours, R. S. M.: 1 an; (2e échelon) le 23 octobre 1957, R. S. M.: 22 jours; (3e échelon) le 1er avril 1959, R. S. M.: épuisés.

M. Magnen (Jean-Pierre), ingénieur élève le 23 octobre 1957, A. C.: 1 an 22 jours; ingénieur de 2e classe (1er échelon) le 1er octobre 1958, R. S. M.: 1 an; (2e échelon) le 1er octobre 1958, R. S. M.: épuisés.

M. Roulet (Marcel), ingénieur élève le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours.

M. Rocroi (Alain), ingénieur élève le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours.

M. Boëlle (Gérard), ingénieur élève le 23 octobre 1957, A. C.: 22 jours.

Service de santé.

Par arrêté en date du 9 novembre 1959, M. Lorofi (Henri), médecin africain principal de 4e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1960.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret du 4 décembre 1959 portant homologation de décisions du 14 novembre 1959 du ministre délégué auprès du Premier ministre concernant le régime général de sécurité sociale du secteur non agricole des départements sahariens.

Par décret en date du 4 décembre 1959, sont homologuées les décisions suivantes prises par le ministre délégué auprès du Premier ministre:

Décision du 14 novembre 1959 fixant les taux des cotisations d'assurances sociales et d'allocations familiales du régime général des professions non agricoles dans les départements sahariens.

Décision du 14 novembre 1959 modifiant pour les départements sahariens l'ordonnance n° 45-2249 du 4 octobre 1945 modifiée portant extension du régime des allocations familiales en Algérie.

Décision du 14 novembre 1959 portant modification pour les départements sahariens de la décision n° 49-045 de l'Assemblée algérienne relative à l'organisation d'un régime de sécurité sociale en Algérie.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Conseil paritaire auprès du centre national de la cinématographie.

Par arrêté du 21 novembre 1959, est nommé membre du conseil paritaire, en qualité de représentant des salariés de l'industrie cinématographique, M. René Tainon, en remplacement de M. Raymond Le Bourre.

Conseil du fonds de développement de l'industrie cinématographique.

Par arrêté du 21 novembre 1959, sont nommés membres du conseil du fonds de développement de l'industrie cinématographique institué par l'article 51 du code de l'industrie cinématographique:

En qualité de représentants des salariés de l'industrie cinématographique:

M. Georges Ardiot, membre titulaire, en remplacement de M. Raymond Le Bourre.

M. Maurice Mayance, membre suppléant, en remplacement de M. Georges Ardiot.

Régisseurs de recettes.

Par arrêtés du 4 août 1959, sont chargés, à compter du 1er janvier 1959, des fonctions de régisseur de recettes pour la perception des droits d'entrée et des taxes accessoires:

M. Prouveur (Gaston), brigadier des musées nationaux au musée de Blérancourt (Aisne).

M. Dupouy (Jacques), gardien auxiliaire au musée Picasso, à Vallauris (Alpes-Maritimes).

M. Cornette (Auguste), surveillant des musées nationaux au musée du château de Compiègne et au musée de la voiture et du tourisme à Compiègne (Oise).

M. Regen (Eugène), gardien auxiliaire des musées nationaux au musée du château de Pau (Basses-Pyrénées).

M. Maire (Jean), gardien titulaire des musées nationaux au musée du Louvre, à Paris.

M. Chanut (Martial), surveillant des musées nationaux au musée du Jeu-de-Paume, à Paris.

M. Costa (Jacques), surveillant des musées nationaux au musée de l'Orangerie des Tuileries (salle des Nymphéas), à Paris.

M. Dupont (Eugène), surveillant des musées nationaux au musée national d'art moderne, à Paris.

M. Tomi (Don), surveillant des musées nationaux au musée de Cluny, à Paris.

M. Charcosset (Jean), brigadier des musées nationaux au musée des monuments français, à Paris.

M. Pene (Maurice), surveillant des musées nationaux au musée du château de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

M. Susini (Ferdinand), surveillant des musées nationaux au musée du château de Versailles (Seine-et-Oise).

M. Chuidini (Sauveur), brigadier des musées nationaux aux musées du Grand et du Petit-Trianon, au musée des voitures du Trianon et au musée du Jeu-de-Paume, à Versailles (Seine-et-Oise).

M. Mazeau (Emile), brigadier des musées nationaux au musée de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

M. Marneux (Darius), surveillant des musées nationaux au musée de la Malmaison et du château de Bois-Préau, à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

M. Golhen (Robert), brigadier des musées nationaux au musée de céramique de Sèvres (Seine-et-Oise).

M. Lacombe (André), surveillant des musées nationaux au musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

M. Lenglet (Lucien), brigadier des musées nationaux au musée du Domaine des Granges de Port-Royal, à Magny-les-Hameaux.

M. Mouillon (Marcel), agent comptable au musée Adrien-Dubouché, à Limoges (Haute-Vienne).

Par arrêté du 31 août 1959, M. Agostini (Simon), surveillant des musées nationaux, est chargé, à compter du 1er janvier 1959, des fonctions de régisseur des recettes au musée Guimet.

Par arrêté du 9 octobre 1959, M. Poggioli (Antoine), brigadier des musées nationaux, est chargé, à compter du 1er juillet 1959, des fonctions de régisseur de recettes des droits d'entrée au musée de l'Orangerie des Tuileries (salle des Nymphéas), à Paris, en remplacement de M. Costa, surveillant des musées nationaux, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Autorisation d'utilisation d'appareils de reproduction.

Par arrêté du 2 décembre 1959:

MM. Bellas, greffier en chef du tribunal de grande instance de Mende; Cure, greffier du tribunal de commerce de Béziers; Grison, greffier en chef du tribunal de grande instance de Béziers, et Voirin, greffier du tribunal de commerce d'Alger, sont autorisés à utiliser l'appareil « Secretary », fabriqué par la société Minnesota de France, pour la reproduction des documents judiciaires.

Mr Bisiaux, greffier en chef du tribunal de grande instance d'Amiens, est autorisé à utiliser les appareils « Héliocopist », fabriqué par la S. E. T. R. I. C. A., et « Regma 413 », fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Mlle Cardon, greffier du tribunal d'instance de Caen, et MM. Lammens, greffier du tribunal d'instance de Lille, et Leroy, greffier du tribunal d'instance de Lure, sont autorisés à utiliser l'appareil « Regma 413 », fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

MM. Cassaigne, greffier en chef du tribunal de grande instance de Saint-Gaudens; Julien, greffier en chef du tribunal de grande instance de Privas, et Waslet, greffier en chef du tribunal de grande instance de Verdun, sont autorisés à utiliser l'appareil « Actina 434 », fabriqué par la société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

M. Droulers, greffier en chef du tribunal de grande instance d'Avesnes, est autorisé à utiliser l'appareil « Duocop », fabriqué par la société Grog et Cie, pour la reproduction des documents judiciaires.

M. Eveno, greffier en chef de la cour de cassation, est autorisé à utiliser l'appareil « SC 43 », fabriqué par les Etablissements Castex, pour la reproduction des documents judiciaires.

MM. Halley, greffier du tribunal d'instance de Roubaix, et Rousseaux, greffier du tribunal de police de Roubaix, sont autorisés à utiliser l'appareil « Regma 413-Japy » et la cuve à développer « Japy », diffusés par la Société de mécanographie Japy, pour la reproduction des documents judiciaires.

M. Lecler, greffier en chef du tribunal de grande instance d'Argentan, est autorisé à utiliser l'appareil « Star-Helio-Baby », fabriqué par la S. E. T. R. I. C. A., pour la reproduction des documents judiciaires.

M. Sortais, greffier du tribunal d'instance de Vincennes, est autorisé à utiliser l'appareil « SC 30 », fabriqué par les Etablissements Castex, pour la reproduction des documents judiciaires.

Le greffier en chef du tribunal de grande instance de Strasbourg est autorisé à utiliser les appareils « Verifax », fabriqué par la société Kodak, et « Star-Helio-Baby », fabriqué par la S. E. T. R. I. C. A., pour la reproduction des documents judiciaires.

Tous les documents remis à Mlle Cardon, à MM. Bellas, Cure, Grison, Voirin, Bisiaux, Lammens, Leroy, Cassaigne, Julien, Waslet, Droulers, Eveno, Halley, Rousseaux, Lecler, Sortais et au greffier en chef du tribunal de grande instance de Strasbourg doivent être établis sur des papiers et suivant un mode de présentation tels qu'ils puissent être copiés à l'aide des appareils dont l'usage est autorisé.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 25 novembre 1959, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, au pénitencier agricole de Casabianda: M. Luciani (Antoine), surveillant, 9e échelon, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Par arrêté du 2 décembre 1959, les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits, par catégorie et dans chacune d'elles par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement du personnel administratif des services extérieurs de l'administration pénitentiaire pour l'année 1960:

A. — *Directeur d'établissement, pour directeur régional.*

1 MM. Meuvret (Robert), maison centrale de Fontevrault.
2 Forestier (Maurice), prisons de Marseille.
3 Mariani (Hyacinthe), M. A. de la Santé.
4 Gayraud (Albert), maison centrale de Melun.

B. — *Sous-directeur et sous-directrice, pour directeur et directrice d'établissement.*

1° Personnel masculin.

1 MM. Vesse (Marcel), prison-école d'Œrmingen.
2 Soulie (Paul), maison centrale de Fontevrault.
3 Guenon (Daniel), prisons de Fresnes.
4 Fougeroux (Pierre), M. A. de Rouen.
5 Boulay (Charles), P. A. de Casabianda.
6 Goujon (Louis), maison centrale d'Ensisheim.

2° Personnel féminin.

Mme Mariani (Marie), prisons de Fresnes.

C. — *Greffier comptable et économe, dame comptable et dame économe de 2e classe, pour greffier comptable et économe, dame comptable et dame économe de 1re classe.*

1° Personnel masculin.

1 MM. Bossavie (Roland), M. A. de Rouen.
2 Villard (Marcel), D. R. de Lyon.
3 Lentulo (Gaston), M. A. des Baumettes-Marseille.
4 Vivin (Jacques), D. R. de Dijon.

5 MM. Vernier (André), prisons de Fresnes.
6 Mancel (François), P. A. de Casabianda.
7 Bance (Emile), maison centrale de Melun.
8 Kieffer (Pierre), C. P. d'Œrmingen.
9 Untrau (René), D. R. de Strasbourg.
10 Peretti (Ambroise), C. P. d'Ecrouves.
11 Collet (Raymond), D. R. de Lille.
12 Jaffard (Gérard), M. A. de Besançon.
13 Blanchard (Georges), D. R. de Rennes.

2° Personnel féminin.

Mme Donaz (Jeanne), M. A. de la Petite-Roquette.

Par arrêté du 2 décembre 1959, les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits, par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement du personnel technique des services extérieurs de l'administration pénitentiaire pour l'année 1960 :

1 MM. Fosse (Alexandre), sous-chef d'atelier à la M. A. de la Santé.
2 Friscour (Henri), sous-chef d'atelier à la M. A. de Loos.

Par arrêté du 2 décembre 1959, les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits, par catégorie et dans chacune d'elles par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement du personnel de surveillance des services extérieurs de l'administration pénitentiaire pour l'année 1960 :

A. — *Surveillant chef de 2e classe, pour surveillant chef de 1re classe.*

a) Surveillants chefs de 2e classe remplissant les fonctions de surveillant chef de 1re classe.

M. Lienard (Lucien), M. A. de Béthune.
Mme Laforce (Rose), C. P. de Rennes.

b) Autres surveillants chefs de 2e classe.

1 MM. Guichard (Georges), M. A. de Gap.
2 Foucade (Georges), M. A. de Pointe-à-Pitre.
3 Massonnet (André), prisons de Fresnes.
4 Maurizi (Michel), M. A. d'Ajaccio.
5 Moreau (Jean), M. C. d'Eysses.
6 Bessière (André), M. A. de Montpellier.
7 Morel (Lucien), M. A. de Chambéry.
8 Roux (Marcel), M. A. de Lyon.
9 Longy (Edouard), M. A. de Melun.
10 Patte (Marcel), M. A. de Versailles.
11 Henoux (Lucien), M. A. de Beauvais.
12 Bargeau (Désiré), M. A. d'Orléans.
13 Debet (François), prison Boudet, à Bordeaux.
14 Vasseur (Alfred), M. A. de Cambrai.
15 Savona (Antoine), M. A. des Baumettes, à Marseille.

B. — *Surveillant chef adjoint, pour surveillant chef de 2e classe.*

a) Surveillants chefs adjoints remplissant les fonctions de surveillant chef.

MM. Kraemer (Emile), M. A. de Briey.
Pougny (Georges), C. P. d'Œrmingen.
Gaget (Gabriel), M. A. de Clermont-Ferrand.
Mehr (Auguste), M. A. de Charleville.

b) Autres surveillants chefs adjoints.

1 MM. Vintejoux (Jean), M. A. de Chambéry.
2 François-Eugène (Emmanuel), M. C. de Fort-de-France.
3 Delporte (Jean), M. A. de Loos.
4 Morin (Marcel), prisons de Fresnes.
5 Poli (Alexandre), M. A. de la Santé.
6 Brousse (Claudius), S. P. de Liancourt.
7 Lapouge (Edmond), M. C. d'Eysses.
8 Barnagaud (René), prisons de Fresnes.
9 Gilardie (René), M. A. de Tours.
10 Landeroin (René), M. A. de Tours.
11 Gaussier (Henri), C. P. de Saint-Martin-de-Ré.
12 Pages (Aimé), M. A. de Pau.
13 Gigogne (André), M. C. de Poissy.
14 Guldenfels (Jules), C. P. d'Œrmingen.
15 Faucher (Antoine), prisons de Fresnes.
16 Fleurant (Eugène), M. A. de Corbeil.
17 Pastre (Aimé), M. A. de la Santé.
18 Fontanel (Roger), M. A. d'Annecy.
19 Hallet (Pierre), M. A. de la Santé.
20 Augier (Raoul), M. A. de la Santé.
21 Hamelin (Constant), M. C. de Caen.
22 Moucherat (Henri), M. C. de Poissy.
23 Jouhaud (René), C. P. de Rennes.
24 Charneux (Jules), M. C. de Toul.
25 Reynet (Robert), C. P. de Mauzac.
26 Colasson (Gérard), prisons de Fresnes.
27 MM. Baudry (Guy), M. A. de Rouen.
28 Quere (Pierre), M. A. de la Santé.
29 Coudroy (Pierre), M. A. de Toulouse.
30 Filloux (Gaston), M. C. de Melun.
31 Gallais (Maurice), M. A. de Meaux.
32 Matuchet (Marcel), M. A. de Rouen.
33 Barbier (Eugène), C. P. de Saint-Martin-de-Ré.
34 Burglen (Joseph), M. A. de Béthune.
35 Liege (Robert), prisons de Fresnes.
36 Germanaud (Sylvain), M. A. d'Orléans.
37 Bobineau (Louis), M. C. de Loos.
38 Daymond (Jean), M. A. de Draguignan.
39 Vanseveren (Julien), M. C. de Loos.
40 Reynard (Pierre), M. C. d'Ensisheim.
41 Gailledrat (Maurice), M. C. de Fontevrault.
42 Vincent (André), M. A. de Chalon-sur-Saône.
43 Guillot (Henri), M. A. de Nantes.
44 Sore (Jean), M. A. de Basse-Terre.
45 Hozenat (Léon), M. A. de Dijon.
46 B. (Jean), prison-asile Pescayre.
47 Andreani (Antoine), M. A. des Beaumettes, à Marseille.
48 Rondet (Marcel), M. A. de Bordeaux.
49 Henocq (Lucien), M. C. de Riom.
50 Lapique (Jean), M. C. de Nîmes.
51 Drozière (Jean), M. C. de Riom.
52 Buchaillet (Paul), prisons de Mulhouse.

C. — *Surveillante chef adjointe, pour surveillante chef de 2e classe.*

1 Mmes Domenge (Marie), prisons de Fresnes.
2 Jubeau (Blanche), C. P. de Rennes.

Par arrêté du 2 décembre 1959, est nommée, à compter du 1er décembre 1959, en qualité de surveillante de petit effectif (1er échelon) à la maison d'arrêt de Toulon : Mme Barbier, née Philibert (Jeanne).

Par arrêté du 2 décembre 1959 :

Est placé d'office dans la position de disponibilité, pour une période de six mois, sans traitement, à compter du 17 novembre 1959 : M. Lecanellier (André), surveillant de 9e échelon au sanatorium pénitentiaire de Liancourt, actuellement en congé de longue durée.

Sont acceptées les démissions de :

M. Tilmant (Joseph), surveillant de 6e échelon à la maison d'arrêt de Tours, à compter du 7 octobre 1959.

M. Collin (Eugène), surveillant de 8e échelon à la maison d'arrêt de Tours, à compter du 28 octobre 1959.

M. Bontemps (Henri), surveillant à la maison d'arrêt de la Santé, placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité par arrêté du 13 février 1957, à compter du 1er février 1957.

Education surveillée.

Par arrêté du 28 novembre 1959, est nommée institutrice technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt, à compter du 16 décembre 1959, Mlle Plouhinec (Denise), éducatrice stagiaire sur contrat à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt.

Par arrêté du 1er décembre 1959, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'accueil d'Arcueil (Seine) : M. Laurent (Guy), chef de service éducatif, 1er échelon, aux services d'observation de Lille

Greffiers.

Par arrêté du 1er décembre 1959, M. Savary (Raymond), ancien commis greffier des services judiciaires d'Indochine, intégré à compter du 22 janvier 1958 dans le corps des greffiers des cours et tribunaux, est, à compter de la date de son intégration, placé, pour une durée de deux ans, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir à la mission française d'aide économique et technique au Laos en qualité de greffier.

Décisions de justice.

Officiers publics et ministériels

D'un jugement rendu le 3 décembre 1959 par le tribunal civil de Digne (Basses-Alpes), il appert que l'exercice de ses fonctions a été interdit temporairement à M. Jean-François-Albert Meyran, notaire à la résidence de Barcelonnette (Basses-Alpes).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 4 décembre 1959 portant suspension provisoire d'un membre de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 décembre 1959, pris en application du décret du 14 avril 1874, a été prononcée la suspension provisoire de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur à l'encontre de :

M. Berenguer (Alfred), chevalier de la Légion d'honneur du 14 juin 1946.

Radiations et suspension dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par arrêtés du grand chancelier en date du 2 décembre 1959 :

Ont été infligées les peines ci-après, lesquelles emportent, en outre, privation ou suspension du droit de porter les autres décorations françaises ou étrangères ressortissant à la grande chancellerie :

Ont été rayés des contrôles de la médaille militaire :

Belkhir ben Abdelkrim, maréchal des logis chef de la 3e compagnie saharienne de transport. Médaillé militaire du 30 juin 1958, rayé à compter du 25 février 1959.

Benslimane Mohammed, maréchal des logis chef du 1er groupe de compagnies nomades d'Algérie. Médaillé militaire du 23 juillet 1956, rayé à compter du 30 juillet 1959.

Digeard (Raymond-Victor), ancien soldat de 1re classe, F. F. L. Médaillé militaire du 2 juin 1943, rayé à compter du 24 mars 1955.

Veyssade (Albert-Eugène-Maximilien), adjudant-chef du 1/28e régiment d'artillerie. Médaillé militaire du 27 janvier 1948, rayé à compter du 13 novembre 1958.

A été suspendu de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur :

Guellal Saddek, lieutenant, 6e régiment de dragons. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1955, suspendu à compter du 23 septembre 1959.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Robert d'Auvigny en qualité de consul honoraire de Finlande à Tananarive, avec juridiction sur Madagascar et ses dépendances, l'archipel des Comores et l'île de la Réunion.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 59-1384 du 4 décembre 1959 relatif à la désignation du bureau des conseils généraux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, et notamment son article 25 ;

Vu le décret du 11 septembre 1959 relatif aux sessions des conseils généraux ;

Vu le décret du 13 juin 1939 relatif au département de la Seine, et notamment son article 13 ;

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Le conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 25 de la loi du 10 août 1871 est remplacé par les dispositions suivantes :

« A l'ouverture de la session qui suit chaque renouvellement triennal, le conseil général réuni sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, nomme au scrutin secret et à la majorité absolue son président, un ou plusieurs vice-présidents et ses secrétaires.

« Le conseil général de la Seine élit annuellement son bureau à l'ouverture de la deuxième session ordinaire ».

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Décret du 4 décembre 1959 prononçant la désaffectation d'un édifice du culte.

Par décret du 4 décembre 1959, la chapelle dite Sainte-Marguerite, sise au hameau de Mézières, sur le territoire de la commune de Chessy-les-Prés (Aube), cesse d'être affectée au culte.

Décrets du 8 décembre 1959 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 8 décembre 1959 :

M. Dufay (Marcel), sous-préfet de Bastia, est nommé secrétaire général du Rhône.

M. Riou (Georges), secrétaire général de Seine-et-Marne, est nommé sous-préfet de Bastia.

M. Seron (Gilbert), sous-préfet hors classe, directeur du cabinet du préfet du Nord, est nommé secrétaire général de Seine-et-Marne.

M. Bosc (François), sous-préfet hors classe, directeur du cabinet du préfet de la Seine-Maritime, est nommé directeur du cabinet du préfet du Nord.

M. Santacroce (Jean), sous-préfet de Clamecy, est nommé directeur du cabinet du préfet de la Seine-Maritime.

M. Riolacci (Jean), administrateur civil au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de 2e classe de Clamecy.

Par décret en date du 8 décembre 1959 :

M. Sevellec (Pierre), sous-préfet de la Châtre, est nommé sous-préfet de Dole.

M. Michaud (Georges), sous-préfet de Biskra, est nommé sous-préfet de la Châtre.

M. Bouix (Henri), administrateur civil au ministère de l'intérieur est radié, sur sa demande, du cadre des administrateurs civils et titularisé en qualité de sous-préfet hors classe.

M. Bouix (Henri), sous-préfet hors classe, est nommé sous-préfet de Biskra.

M. Bellahsene Akli, sous-préfet en service détaché, est nommé sous-préfet de Dra-el-Mizan.

Décret du 8 décembre 1959 portant nomination et détachement de sous-préfets.

Par décret en date du 8 décembre 1959 :

M. Moyon (Georges), sous-préfet, hors classe hors cadre, est mis à la disposition de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Il sera détaché sur un emploi d'administrateur civil.

M. Lamorlette (Michel), sous-préfet hors classe en service détaché, est nommé sous-préfet hors cadre.

Décret du 8 décembre 1959 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 8 décembre 1959, M. Prot (Jean-Baptiste), sous-préfet de 1re classe de Saïda, est nommé secrétaire général de Saïda.

Administration préfectorale.

Par arrêtés du 1er décembre 1959, MM. Aurousseau (Jean-Claude), Brosse (Marius), Cayron (Pierre) et Desgranges (Jean), administrateurs civils au ministère de l'intérieur, ont été nommés chefs de cabinet de préfet à compter du 1er août 1959 et mis à la disposition du Premier ministre (secrétariat général pour les affaires algériennes).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 4 décembre 1959, M. Pietri (Vincent), commissaire de police de 8e échelon de l'ex-cadre chérifien, titularisé dans les cadres de la sûreté nationale en qualité de commissaire de 8e échelon, est placé en position de détachement, pour la période du 1er juillet 1957 au 1er avril 1959 auprès du ministre d'Etat (Cameroun) (régularisation).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 59-1385 du 4 décembre 1959 fixant les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires avec traitement à attribuer aux personnels militaires de l'armée active, aux inspecteurs de la France d'outre-mer et aux agents des services pénitentiaires de la Guyane.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des armées,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852 ;

Vu l'article 14 de la loi n° 50-956 du 8 août 1950 ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur ;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le ministre des armées disposera chaque année, pendant trois ans, à compter du 1er janvier 1960, des contingents suivants de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires avec traitement, destinés à récompenser les personnels militaires de l'armée active et ceux qui, en application des dispositions législatives en vigueur, concourent pour ces décorations avec ces derniers :

A. — Légion d'honneur :

Croix de commandeur : 160.
Croix d'officier : 585.
Croix de chevalier : 1.620.

B. — Médaille militaire : 11.900.

Art. 2. — Les contingents fixés à l'article 1er seront répartis annuellement entre les trois armées et les services communs aux trois armées par arrêté du ministre des armées.

Art. 3. — Le ministre chargé de l'administration des inspecteurs de la France d'outre-mer disposera pour ces personnels des contingents ci-après de décorations avec traitement dans l'ordre de la Légion d'honneur :

ANNEES	CROIX de commandeur.	CROIX d'officier.	CROIX de chevalier.
1960	1	3	2
1961	1	3	3
1962	1	2	2

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, disposera pendant trois années, à compter du 1er janvier 1960, pour les agents des services pénitentiaires de la Guyane, des contingents annuels ci-après de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires avec traitement :

Croix de chevalier : 1.
Médailles militaires : 3.

Art. 5. — Le conseil des ministres disposera chaque année, pendant trois ans, à compter du 1er janvier 1960, de deux grand-croix de la Legion d'honneur et de vingt croix de grand officier de la Légion d'honneur pour les militaires de l'armée active et ceux qui, en application des dispositions législatives en vigueur, concourent pour ces décorations avec ces derniers.

Le conseil des ministres disposera, au titre des exercices 1961 et 1962, d'une croix de grand officier de la Légion d'honneur pour les inspecteurs de la France d'outre-mer.

Art. 6. — Il ne pourra être employé chaque semestre que la moitié des contingents annuels fixés aux articles précédents.

Art. 7. — Le Premier ministre, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Décret du 4 décembre 1959 portant réduction des servitudes de la batterie du Mont-de-Couple, au Portel (Pas-de-Calais).

Par décret en date du 4 décembre 1959 :

La deuxième zone de servitudes de la batterie du Mont-de-Couple, au Portel (Pas-de-Calais), est supprimée.

Les limites de la première zone de servitudes de cette batterie sont ramenées à celles du terrain militaire.

Décret du 4 décembre 1959 portant nomination du président et des membres étrangers au département des armées du comité d'examen des comptes de la marine.

Par décret en date du 4 décembre 1959, sont nommés au comité d'examen des comptes de la marine, en qualité de membres étrangers au département des armées :

MM. Le Gorgeu, conseiller d'Etat honoraire, président.
Fraissinet, député.
Courrière, sénateur.
Le Hénaff, membre du Conseil économique et social.
Favier, conseiller maître à la cour des comptes.
Essig, inspecteur général des finances.

Décret portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1959 : page 11072, 2e colonne, au lieu de : « Pour prendre rang du 12 novembre 1959 : Fort (Raymond-Gaston), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1194 au recrutement de Versailles », lire : « Pour prendre rang du 12 novembre 1958 : Fort » (le reste sans changement).

Décret portant promotion d'officiers de l'armée active.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1959 : page 9543, Troupes métropolitaines, infanterie, au grade de lieutenant-colonel (pour prendre rang du 1er octobre 1959), au lieu de : « M. Guilot (Eugène-André) (B. E. M. S.) », lire : « M. Guillot (Eugène-André) (B. E. M. S.) ».

Décret portant nomination et promotion dans l'armée active (armée de terre) des élèves de l'école spéciale militaire interarmes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1959 : page 9924, 3e colonne, Artillerie, 20e série, division Saint-Cyr, au lieu de : « Rivert (Claude-Louis-Léopold) », lire : « Rivet (Claude-Louis-Léopold) ».

Décret portant nominations dans l'armée de terre (active) en faveur d'anciens élèves de l'école polytechnique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1959 : page 9925, 1re colonne, Artillerie, au lieu de : « Zettewoog (Pierre-Roland) », lire : « Zettwoog (Pierre-Roland) ».

Décret portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1959 :

Page 9929, 2e colonne, école de spécialisation de l'artillerie anti-aérienne de Nîmes, au lieu de : « Marcatang (Jean-Valentin-Joseph), Marseille, 52.300.01506 », lire : « Marcatand (Jean-Valentin-Joseph), Marseille, 52.300.01506 ».

Page 9931, 1re colonne, école militaire d'infanterie de Cherchell, au lieu de : « Cona (René), Versailles, 57.780.08765 », lire : « Conan (René), Versailles, 57.780.08765 ».

Décret portant promotions dans le cadre des officiers de réserve.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er novembre 1959 : armée de terre (réserves), troupes métropolitaines, génie, arme, page 10392, 3e colonne, 1re région militaire, subdivision autonome de Paris, au lieu de : « Fournier (Marc-Gaston-Jacques) », lire : « Fournier (François-Paul-Romain) » (le reste sans changement).

Régies d'avances.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 26 novembre 1959, les articles 1er et 2 de l'arrêté du 4 juin 1959 instituant une régie d'avances auprès de l'atelier-magasin régional 2/654, à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), sont modifiés comme suit :

« Art. 1er. — Une régie d'avances est instituée auprès de l'atelier régional 2/654, à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) ».

(Le reste sans changement.)

« Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 1.550.000 F, qui se répartissent comme suit :

« 1.400.000 F. — Dépenses de personnel.
« 150.000 F. — Dépenses de matériel ».

(Le reste sans changement.)

Commission consultative centrale des marchés de matériels.

Par arrêté en date du 1er décembre 1959, M. le commissaire général Gardeur est nommé membre suppléant de la commission consultative centrale des marchés de matériels (air), en remplacement de M. le commissaire colonel Sampont.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 26 novembre 1959, M. le capitaine Masse (Michel) est nommé régisseur d'avances auprès de l'atelier régional 2/654, à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat, ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 26 novembre 1959, M. le lieutenant Le Rolland (Pierre-Marie) est nommé régisseur d'avances auprès de l'établissement régional du commissariat de l'air n° 788, à Dakar-Ouakam (Afrique occidentale française), à compter du 2 novembre 1959, en remplacement de M. le capitaine Pau (Amédée-Joseph), appelé à d'autres fonctions.

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat, ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Liste d'admission à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques.

Par arrêté du 1er décembre 1959, ont été admis à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques, par ordre de classement, en qualité d'élève titulaire français, à la suite des concours ouverts en 1959 :

I. — *En deuxième année.*

MM. Chave (Jean-Pierre).
du Bessey de Contenson (Ghislain).
MM. Nieto (Alain).
Lopez (Roger).
Robin (Michel).

II. — *En première année.*

MM. Guillard (Pierre).
Desthuilliers (Jean-Pierre).
Lawless (Bernard).
Delfieu (René).
Montastier (Michel).
Audy (Jean).
Bouchet (Jacques).
Bonan (Jean-Pierre).
Beaurain (Pierre).
Richard (Pierre).
MM. Segalou (Gérard).
Chalambeau (Max).
Prud'Homme (Roger).
Schmitt (Bertrand).
Luquet (Pierre).
Savey (Michel).
Rafini (Jacques).
Steinlin (Claude).
Bergerol (Claude).
Ripoll (Jean-Claude).

Par le même arrêté, M. Pham Anh Tuan a été admis à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques, en première année, en qualité d'élève titulaire étranger, à la suite du concours ouvert en 1959.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Affectation provisoire au ministère des finances et des affaires économiques d'une partie d'un baraquement sis à Alençon.

Par arrêté du 27 novembre 1959, sont affectés à titre provisoire au ministère des finances et des affaires économiques (direction de la comptabilité publique), en vue de l'installation de la perception d'Alençon-Est, deux pièces de 15 mètres carrés chacune dépendant du baraquement provisoire MX 839 n° 5, situé à Alençon (Orne), place du Champ-de-Foire.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Reconnaissance par l'Etat accordée à l'école textile de Rouen.

Par arrêté du 18 novembre 1959, la reconnaissance par l'Etat est accordée à l'école textile de Rouen, 18-20, rue Méridienne, à charge pour cet établissement de se conformer aux obligations prévues aux articles 73, 74 et 77 du décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique.

Modification et complément de l'arrêté du 11 octobre 1958 relatif aux épreuves, aux horaires et aux programmes des certificats d'études supérieures entrant dans la composition des licences ès sciences d'enseignement.

Par arrêté en date du 24 novembre 1959, a été modifié et complété l'arrêté du 11 octobre 1958 relatif aux épreuves, aux horaires et aux programmes des certificats d'études supérieures entrant dans la composition des licences ès sciences d'enseignement en ce qui concerne les programmes des certificats d'études supérieures suivants :

Electronique.
Métallurgie et traitements thermiques.
Chimie analytique industrielle.

Ces programmes seront publiés au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 30 novembre 1959, M. Lajugie (Joseph), professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République française au Cameroun et du Premier ministre de la République du Togo en vue d'assurer la présidence du jury d'examen du baccalauréat pour la deuxième session 1959 dans les centres de Yaoundé et de Lomé.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des travaux publics et du bâtiment de l'institut industriel d'Algérie (promotions 1957 et 1958).

Par arrêté en date du 24 novembre 1959, le diplôme d'ingénieur des travaux publics et du bâtiment de l'institut industriel d'Algérie est attribué aux élèves dont les noms suivent, par ordre de mérite:

PROMOTION 1958

Gaday (Claude), Aptel (Claude), Lloret (Claude), Bonetto (Jacques), Martinez (André), Ruffier-Meray (Pierre), Maicoiffe (Gérard), Robert (Jean-Claude), Pollisse (Alain), Campanella (Pascal), Cocude (René), Margotin (Raymond), Combeau (Jacques), Cronert (Henri), Fortunato (Nicolas), Panzuti (Jean-Pierre), Argaut (Jean), Gouin (Léo), Agius (Guy), Drai (André), Delmatto (Jacques), Ramadier (Georges), Carrio (Antoine).

A titre étranger: Cappadoro (Guillaume).

PROMOTION 1957

Doumeyrou (Jean).

Liste d'élèves de l'école d'électricité et mécanique industrielles ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien (promotion 1959).

La liste complémentaire des élèves de la promotion 1959 de l'école d'électricité et de mécanique industrielles (école Violet), établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 115, avenue Emile-Zola, à Paris (15e), ayant obtenu à la session de septembre-octobre 1959 le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien (décision ministérielle du 12 novembre 1959), s'établit ainsi qu'il suit:

MM. Cartau (Claude), Caumette (Henri), Courcel (Daniel), Pichambert (Georges), Regard (Michel), Zirmi (Bernard).

Liste complémentaire des candidats nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale des arts et manufactures (session de 1959).

Par arrêté en date du 24 novembre 1959, sont nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale des arts et manufactures, à compter du 1er octobre 1959, en remplacement d'élèves démissionnaires, les candidats au concours d'entrée dont les noms suivent, par ordre de mérite:

MM. Danjou (Michel).
Dessirier (François).
Riollet (Jean).
Hugues (Michel).
Nerrière (J.-Pierre).
Nguyen Quy Dao.
Sananes (Claude).
Harden (Philippe).
Lacaille (Claude).
Hazard (Jérôme).
Palasi (Pierre).
Fauvelle (J.-Louis).
Morel (J.-Marc).
Bachelerie (Francis).
Haymann (Philippe).
Divry (Noël).
Descotes (Maurice).
Chauvaut-Gay (François).
Marchegay (Edmond).
Gloaguen (Alain).
Bayon de Noyer (Philippe).
Politis (Philippe).
Frangeul (Jean-Louis).
Ouhayoun (Jacques).
Marduel (Yves).
Aumage (Maurice).
Le Thuy Hung.
Contensou (Philippe).
Meozzi (Guy).
Guiu (Jacques).
Steichen (J.-Claude).
Mlle Duchaillut (Marie-A.).
MM. de Lassus Saint-Geniès (Henri).
Glasson (Régis).
Krebs (Jean).
Houlard (Jacques).
Chevreton (Jacques).
Martin (Christian).
Boyer (Alain).
Dolivet (Alain).
Lhomme (Pierre).
Jouret (Pierre).
MM. Mossière (J.-Claude).
Gautier (Alain).
Gadeau (Pierre).
Morin (J.-Pierre).
Carmignani (Roger).
Olives (Jean).
Stern (Daniel).
Cazin (Philippe).
Moreau (Bertrand).
Fillion (Alain).
Davoust (Gérard).
Feuga (J.-René).
Saint-Girons (J.-Pierre).
Salamitou (Jacques).
Pages (J.-Paul).
Pifaut (Michel).
Pujo (J.-Claude).
Ombret (René).
Cambon (Georges).
Siboni (Claude).
André (Robert).
Malkin (Joël).
Combes (Michel).
Meunier (J.-François).
Tambrun (François).
Soucaille (Claude).
Cerveau (Jacques).
Chauveau (Régis).
Guiorgadze (Georges).
Planta (J.-Louis).
Steindl (Michel).
de La Vaissière de La Vergne (Christian).
Pelletier (J.-Claude).
Combettes (Christian).
Balleyguier (Marc).
Viatte (Robert).
Occhiminuti (J.-Claude).
Chalmin (Louis).
Kollender (André).
Genestie (Christian).
Boulley (Philippe).
Charrier (J.-Paul).
MM. Salzard (Michel).
Deshayes (Michel).
Lalanne (Francis).
Muscat (Jean).
Mlle Youf (Jacqueline).
MM. Javel (Christian).
Vignalou (Christian).
Vincent (Michel).
Steunoux (J.-Claude).
MM. Benoist (Bernard).
Le Peudevic (J.-Pierre).
Lecoq (Bernard).
Foin (Bernard).
Gervais (Patrice).
Bourayne (Claude).
Bruhl (Bertrand).
Arlabrosse (Philippe).

Liste complémentaire des candidats nommés élèves ingénieurs d'école nationale d'ingénieurs arts et métiers (session de 1959).

Par arrêté en date du 24 novembre 1959, sont nommés élèves ingénieurs d'école nationale d'ingénieurs arts et métiers et admis en première année, à compter du 1er octobre 1959, en remplacement d'élèves démissionnaires, les candidats au concours d'entrée dont les noms suivent, par ordre de mérite:

MM. Le Tilly (Yves), Angers.
Daguenet (Alain), Angers.
Bouisson (Bernard), Angers.
Fichtencwejg (Jean-Claude), Lille.
Ribeyre (Jean-Paul), Châlons-sur-Marne.
Silberstein (Alain), Châlons-sur-Marne.
Cazenave (Gérard), Châlons-sur-Marne.
Ondarsuhu (André), Lille.
Ravel (Jacques), Lille.

Liste complémentaire des candidats nommés élèves ingénieurs de première année à l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (session de 1959).

Par arrêté en date du 24 novembre 1959, sont nommés élèves ingénieurs de première année à l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée, à compter du 1er octobre 1959, en remplacement d'élèves démissionnaires, les candidats au concours d'entrée dont les noms suivent, par ordre de mérite:

MM. Croizé (Jean), Michaud (Henri), Le Dilosquer (Claude), Deloup (Claude), Genin (Michel), Guyon (Robert), Huguenin (André), Zouloumian (René).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Strasbourg (promotion 1959)

Par arrêté en date du 30 novembre 1959, le diplôme d'ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Strasbourg est délivré aux jeunes gens de la promotion 1959 dont les noms suivent (par ordre de mérite):

Section Travaux publics.

1 MM. Albizati (Claude).
2 Mathias (Jean).
3 Hettler (Jean-Paul).
4 Pougheon (Henri).
5 Duval (Jean-Claude).
6 Karcher (Robert).
7 Crauet (Paul).
8 Bart (Jean-Pierre).
9 Bouvier (Jean-Paul).
10 Ballèvre (Gaston).
11 Rust (Martin).
12 Kern (Marc).
13 Hutt (Daniel).
14 MM. Boutard (Jacques).
15 Caylou (Jean).
16 Merret (Jacques).
17 Alphonse (André).
18 Niot (Jean-Maurice).
19 Valla (Robert).
20 Dacheux (Jacques).
21 Dohet (Jacques).
22 Rohe (Guy).
23 Laffont (Bernard).
24 Weiler (Pierre).
25 Pottier (Michel).

Section Electricité.

1 MM. Luthringer (Jean-Marie).
2 Lieber (André).
3 Grim (Gérard).
4 MM. Gnemmi (François).
5 Houillier (Raymond).
6 Kresser (Willy).

Section Mécanique.

1 MM. Facqueur (Jacques).
2 Gabriel-Robez (Bernard).
3 Gourdon (Michel).
4 Mailliard (Emile).
5 Vinot (Pierre).
6 Seuge (Jean-Claude).
7 Marin (Claude).
8 Thiallier (Georges).
9 Schaller (Albert).
10 Moreau (Robert).
11 Meunier (Denis).
12 Zirn (Bernard).
13 MM. Anguenot (Jacques).
14 Dusart (Emile).
15 Cribier (Jean).
16 Gillet (Jean-Marie).
17 Alard (Claude).
18 Berthier (Maurice).
19 Amat (Marcel).
20 Vittemant (Bernard).
21 Chenot (Jean-Pierre).
22 Moinon (Claude).
Chalak Ahmed (à titre étranger).

Section Topographie.

MM. Lichtfouse (Michel), Weishauft (Charles), Schneider (René).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Autorisation à la chambre de commerce de la Réunion de recourir à l'emprunt en vue du financement de travaux au port de la Pointe-des-Galets.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu le code des ports maritimes, modifié par le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959;

Vu l'arrêté interministériel du 5 décembre 1955 qui a affecté le produit des péages perçus au port de la Pointe-des-Galets au profit de la chambre de commerce de la Réunion à l'ensemble des charges incombant à cette compagnie au titre de l'établissement, de l'amélioration et de l'extension de l'outillage public portuaire concédé;

Vu la demande présentée par la chambre de commerce de la Réunion suivant délibération du 19 janvier 1959,

Arrêtent:

Art. 1er. — La chambre de commerce de la Réunion est autorisée à recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement des travaux de reconstruction du magasin à sucre « E » au port de la Pointe-des-Galets, travaux approuvés par décision ministérielle du 22 décembre 1958 et évalués à 75.000.000 de francs C. F. A.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de la Pointe-des-Galets au profit de la chambre de commerce de la Réunion.

Art. 2. — Le montant des emprunts qui seront réalisés au cours de chaque année en exécution de l'article 1er ci-dessus sera fixé par arrêté du ministre des finances, après avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1959.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller d'Etat chargé de mission auprès du ministre,
JEAN GABEN-SALVADOR.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
RAYMOND MARTINET.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chargé de mission,
PIERRE CECCALDI.

Classement, déclassement ou reclassement de sections de routes (voiries nationale, départementale et communale).

ROUTE NATIONALE N° 7

Par arrêté du 25 novembre 1959:

Sont déclassées les sections délaissées de l'ancien tracé de la route nationale n° 7 comprise entre les P. K. 47,800 et 49,450 d'une part, 50,530 à 52,920 d'autre part, au territoire de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, et figurées en bleu et en jaune sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Est reclassée dans la voirie départementale de la Loire la section délaissée comprise entre les P. K. 51,880 et 52,920, figurée en bleu sur le plan.

Sont remises à la commune de Saint-Symphorien-de-Lay les sections comprises entre les P. K. 47,800 et 49,450 d'une part et 50,530 à 51,880 d'autre part, et figurées en jaune sur le plan.

Ces déclassements, reclassement et remises auront effet à dater de la publication du présent arrêté.

ROUTES NATIONALES N°s 40 ET 318

Par arrêté du 25 novembre 1959:

Sont classés dans la voirie nationale comme parties intégrantes de la R. N. n° 318, dans la traverse du Touquet-Paris-Plage:

L'avenue du Touquet;

La place de l'Ermitage, sur la moitié Nord-Est de sa largeur;

Une bande de raccordement reliant l'avenue et la moitié Nord-Est de la place susvisées, par le centre côté Est du rond-point de Picardie;

L'avenue du Verger, dans sa partie comprise entre la place de l'Ermitage et l'avenue des Phares;

L'avenue Saint-Jean;

Le boulevard Daloz, dans sa partie comprise entre l'avenue Saint-Jean et l'avenue des Oyats,

telles que ces voies ou places figurent, teintées en rouge, sur les plans qui resteront annexés au présent arrêté.

Est déclassée la section délaissée de la R. N. n° 40 comprise entre les P. K. 22,769 et 23,192, teintée en marron, vert et rose hachuré sur le plan au 1/5.000.

Est déclassée la section délaissée de la R. N. n° 318 comprise entre les P. K. 10,258 et 14,655, teintée en bleu, bleu hachuré noir et bleu pointillé noir sur le même plan.

Sont reclassées:

Dans la voirie communale de Cucq:

La section de l'ancien tracé de la R. N. n° 318 comprise entre les P. K. 10,258 et 10,370 et teintée en bleu hachuré noir sur le même plan au 1/5.000;

Dans la voirie communale du Touquet-Paris-Plage:

Les sections de l'ancien tracé de la R. N. n° 318 comprises entre les P. K. 10,370 et 11,034 d'une part, 11,254 et 14,655 d'autre part, telles qu'elles sont teintées en bleu sur le même plan.

Sont remises aux communes de Cucq et du Touquet-Paris-Plage les sections de l'ancien tracé de la R. N. n° 40 comprises entre les P. K. 22,769 et 22,914 et figurées respectivement en marron et en vert sur le plan.

Sont remises à l'administration des domaines:

En vue de son aliénation, la section délaissée de la R. N. n° 40 comprise entre les P. K. 22,914 et 23,192, teintée en rose hachuré;

En vue de son incorporation aux emprises de l'aérodrome du Touquet-Paris-Plage, la section délaissée de la R. N. n° 318 comprise entre les P. K. 11,034 et 11,254 figurée en bleu pointillé noir sur le plan.

Ces classements, déclassements, reclassements et remises auront effet à dater de la publication du présent arrêté.

ROUTE NATIONALE N° 63

Par arrêté du 23 novembre 1959:

Est classée dans la voirie nationale comme faisant partie intégrante de la route nationale n° 63 la portion de route comprise entre les P. K. 9,570 et 9,906 et représentée par une teinte jaune sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Est déclassée et reclassée dans la voirie départementale du Bas-Rhin pour faire partie du chemin départemental n° 432 la section délaissée de la route nationale n° 63 représentée par une teinte bleue sur le plan précité.

Sont déclassées les sections délaissées de la route nationale n° 63 représentées par une teinte rouge sur le plan précité. Ces délaissés seront remis à la commune de Vendenheim pour recevoir l'affectation prévue par le conseil municipal de cette commune.

ROUTE NATIONALE N° 463

Par arrêté du 27 novembre 1959, est déclassée et reclassée dans la voirie communale de Médière (Doubs) la section délaissée de la route nationale n° 463 comprise entre les P. K. 0 et 1,025 et représentée en teinte jaune sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

ROUTE NATIONALE N° 783

Par arrêté du 26 novembre 1959, est déclassée et reclassée dans la voirie communale de Saint-Evarzec (Finistère) la section délaissée de la route nationale n° 783 comprise entre les P. K. 47,115 et 47,762 et figurée en trait rouge sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Règlement de coordination des transports publics et privés par navigation intérieure de sables, graviers, cailloux destinés à la construction ou aux travaux routiers sur la Seine, l'Yonne, le Loing, la Marne et l'Oise.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi du 22 mars 1941 sur l'exploitation réglementée des voies navigables et la coordination des transports par fer et par navigation intérieure ;

Vu l'article 7 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu l'avis du conseil supérieur des transports en date du 14 octobre 1959,

Arrête :

Art. 1er. — Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux transports par navigation intérieure de sables, graviers, cailloux destinés à la construction ou aux travaux routiers s'effectuant entièrement sur les voies suivantes :

Seine, entre le Havre et Montereau.
Petite Seine, jusqu'à Nogent-sur-Seine.
Yonne, jusqu'à Pont-sur-Yonne.
Loing, jusqu'à Nemours.
Marne, jusqu'à Germiny.
Oise, jusqu'à Bouches-d'Aisne.

Art. 2. — Les transports publics définis à l'article 1er ci-dessus pourront faire l'objet soit de conventions au voyage, soit de conventions de voyages multiples définis à l'article 4 ci-après, offerts en bourse d'affrètement selon des modalités qui feront l'objet de décisions des directeurs régionaux, ceux-ci pouvant également, s'il y a lieu, suspendre la faculté de passer de telles conventions de voyages multiples.

Art. 3. — Tous les affrètements par conventions au voyage et par conventions de voyages multiples seront conclus aux taux et conditions des barèmes officiels généraux applicables aux transports intéressés diminués de 10 p. 100.

Art. 4. — Les affrètements par conventions de voyages multiples seront conclus aux conditions particulières ci-après :

a) Convention pour dix à vingt voyages consécutifs offerts en bourse d'affrètement.

b) Intervention obligatoire d'un courtier d'affrètement garant du respect des clauses de la convention.

c) Temps de planche total calculé pour l'ensemble des voyages à raison d'autant de fois trois jours et demi de planche pour l'ensemble des opérations de chargement et de déchargement que la convention comportera de voyages.

Le décompte des surestaries éventuelles interviendra à l'expiration du dernier voyage et sera établi sur le nombre de jours excédant le produit par trois et demi du nombre de voyages. Le calcul en sera effectué selon les taux réglementaires, les tranches successives étant de durée égale au temps de planche total défini à l'alinéa précédent.

Le temps de planche à chaque voyage prendra effet du début de la journée qui suivra la présentation du bateau au lieu de chargement ou de déchargement ; les attentes d'ordre compteront dans les délais de planche.

d) La majoration pour chargement sous drague ou sous tapis sera réduite d'un quart de sa valeur.

e) Si un chargeur désire changer d'affectation le bateau affrété, il ne peut le faire qu'à la triple condition :

Que le transport ne sorte pas de la zone définie à l'article 1er ;

Que les caractéristiques du bateau ne s'opposent pas à une navigation et à une utilisation normales, dans et hors de la carrière choisie, à vide comme à charge ;

Et que cette affectation n'ait pas pour but de favoriser sa flotte privée au détriment de bateaux de flottes publiques.

Toutefois, le changement d'affectation ci-dessus défini ouvre au propriétaire du bateau la faculté de résilier la convention sans indemnité de part et d'autre.

f) Le chargeur assure le pompage en cours de chargement jusqu'au moment où le bateau est apte à naviguer (absence d'eau sous le tillac). Le transporteur aura alors le choix entre deux formules :

1° Quitter la carrière sans délai et assurer par ses moyens et à ses frais le pompage en cours de route de l'eau résiduelle ;

2° Ne quitter la carrière qu'après égouttage et pompage par les moyens et aux frais du chargeur.

Dans ce cas, le délai de planche prévu au présent article, paragraphe *c*, est porté de trois et demi à quatre jours et demi.

Les frets seront payés sur le tonnage reconnu à l'arrivée, sauf convention particulière prévoyant la facturation au mètre cube sur la base d'un facteur d'équivalence mètre cube/tonne déterminé contradictoirement s'il y a lieu.

g) Les affrètements par conventions de voyages multiples seront réservés aux bateaux remplissant les conditions suivantes :

Construction robuste en acier ;
Cale dégagée ;
Débarquement des agrès gênants (écoutilles).

Art. 5. — Si dans un bureau d'affrètement donné, et durant une période d'un mois au moins, le pourcentage des transports définis à l'article 1er, offerts sous le régime des conventions de voyages multiples et non affrétés dépasse 5 p. 100 du total des transports de cette nature offerts sous ce régime par l'ensemble des expéditeurs dans ce même bureau d'affrètement, ces expéditeurs ou tels d'entre eux dont les offres n'auront pas été satisfaites pourront être autorisés à s'assurer, par conventions portant sur plus de vingt voyages, sans que leur durée puisse dépasser un an, le nombre de bateaux correspondant aux besoins réels qui ne peuvent être satisfaits par le régime des conventions de voyages multiples définis à l'article 2. Les autorisations seront données par le directeur de l'office de la navigation ou, par délégation, par le directeur régional de la navigation.

Art. 6. — En cas de régression du trafic des sables, graviers, cailloux de la région parisienne, le trafic réduit sera partagé entre les bateaux publics et privés pour que les deux types de flottes supportent dans la même proportion la réduction temporaire ou permanente du tonnage.

Toutefois, le directeur régional pourra décider de ne pas appliquer cette disposition dans les centres où l'attente à l'affrètement ne dépasse pas en moyenne dix jours.

Pour déterminer s'il y a régression, on comparera le trafic de chaque année à la moyenne des trafics des deux années précédentes (en tonnes km-écluses).

Art. 7. — En dehors du cas de régression, lorsque la répartition du trafic total visé par le présent arrêté marquera un déséquilibre d'au moins 5 p 100 au détriment de la flotte publique, le directeur de l'office national de la navigation examinera avec les organisations professionnelles les mesures à prendre pour rétablir le pourcentage de la flotte publique dans le trafic total.

Pour déterminer s'il y a évolution de la répartion du trafic d'une manière défavorable pour la flotte publique, on comparera séparément pour chaque flotte le trafic de chaque semestre à la moyenne des trafics des semestres homologues des deux années précédentes (en tonnes km-écluses).

Art. 8. — Le présent règlement est applicable pendant cinq ans.

Toutefois, il pourra être mis fin à son application par arrêté du ministre des travaux publics et des transports à la fin de chaque année.

Art. 9. — Le directeur de l'office national de la navigation pourra se faire assister, pour suivre l'exécution du présent arrêté, d'une ou plusieurs commissions consultatives composées de représentants des organisations professionnelles d'usagers et de transporteurs intéressés.

Art. 10. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables et le directeur de l'office national de la navigation sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 novembre 1959.

ROBERT BURON.

Travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclaration d'utilité publique).

ROUTE NATIONALE N° 30

Par arrêté du 26 novembre 1959 :

Est déclaré d'utilité publique l'aménagement du carrefour de la route nationale n° 30 avec le chemin départemental n° 154 et le chemin vicinal n° 13, sur le territoire de la commune d'Hombleux (Somme), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

ROUTE NATIONALE N° 106

Par arrêté du 26 novembre 1959 :

Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'élargissement de la route nationale n° 106 (avenue de Gramont, au passage supérieur de la Société nationale des chemins de fer français, sur le territoire de la commune de Vichy [Allier]), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

ROUTE NATIONALE N° 111

Par arrêté du 26 novembre 1959 :

Est déclaré d'utilité publique le redressement du tracé de la route nationale n° 111, dans la section comprise entre les P. K. 49,850 et 50,500, au lieudit Barracou, sur le territoire de la commune de Pont-de-Salars (Aveyron), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

ROUTE NATIONALE N° 113

Par arrêté du 26 novembre 1959:

Sont déclarés d'utilité publique la rectification et l'élargissement de la route nationale n° 113, dans la section comprise entre les P. K. 1,500 et 5,030, sur le territoire de la commune de Fourques (Gard), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Déclaration d'utilité publique de la création d'un parc de matériel pour le service des ponts et chaussées sur le territoire de la commune de Tournon (Ardèche).

Par arrêté du 25 novembre 1959:

Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un parc de matériel à Tournon-sur-Rhône, situés sur le territoire de la commune de Tournon, arrondissement de Tournon.

Le préfet du département de l'Ardèche, agissant au nom de l'Etat, est autorisé à acquérir, par voie d'expropriation, une parcelle de terrain de 1.490 mètres carrés, figurant sous le numéro 40 p de la section II du cadastre de la commune de Tournon, au prix de 1.170 F le mètre carré.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 14 novembre 1959, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Lapierre (André), ingénieur des travaux de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne) de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 16 janvier 1960.

Par arrêté en date du 17 novembre 1959, sont nommés adjoints techniques stagiaires de la météorologie à compter du 1er octobre 1959:

MM. Briant (René), Caminade (Robert), Mestraud (Gilbert), Faucon (Xavier), Cliquet (Paul), Leandri (Bernard), Dedieu (Roger), Armand (Guy), Garau (Pierre), Pahaut (Edmond), Franceschi (Jean), Cognacq (Jean-Claude), Robin (André), Aumont (André), Le Goff (Alain), Pinelli (Jean-Claude), Valenza (Louis), Denans (Guy), Poli (André), Franco (Jean-Marie), Gayant (Pierre).

Par arrêté en date du 25 novembre 1959:

Sont intégrés dans le corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques, aux dates ci-après, les météorologistes du cadre chérifien dont les noms suivent:

1er janvier 1957.

Mme Camus (Yvonne), météorologiste de 2e classe (indice 401).
MM. Michel (Max), météorologiste de 8e classe (indice 225).
Motte (Jean), météorologiste de 8e classe (indice 225).
Naude (Maurice), météorologiste de 1re classe (indice 450).

1er juillet 1957.

MM. Beuve (Lucien), météorologiste de 7e classe (indice 256).
Carlu (Henri), météorologiste de 4e classe (indice 343).
Glaziou (Isidore), météorologiste de 1re classe (indice 430).
Ousset (Jean), météorologiste de 1re classe (indice 430).
Simonet (Raoul), météorologiste de classe exceptionnelle (indice 450).
Tanguy (Olivier), météorologiste de 1re classe (indice 430).

15 août 1957.

MM. de Brettes (Raymond), météorologiste de 1re classe (indice 430).
Ferraton (Jacques), météorologiste de 2e classe (indice 401).
Sainsauve (Roger), météorologiste de 2e classe (indice 401).

Sont nommés aux grades, classes et dates ci-après:

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe (indice 275).

M. Motte (Jean), pour compter du 1er février 1959.

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques, 2e classe (indice 300).

M. Michel, pour compter du 1er mai 1957, compte tenu de 1 an 4 mois 4 jours de majoration (majoration épuisée) et de 5 ans 1 mois 26 jours de services militaires; services militaires restant à utiliser: 6 mois 27 jours.

Ingénieur adjoint des travaux météorologiques, 1re classe (indice 330).

M. Beuve (Lucien), pour compter du 1er juillet 1957.

Ingénieur des travaux météorologiques, 3e classe (indice 390).

M. Carlu (Henri), pour compter du 24 décembre 1958, compte tenu de 1 an 3 mois 7 jours de services militaires (services militaires épuisés).

Ingénieur des travaux météorologiques, 2e classe (indice 420).

Mme Camus (Yvonne), pour compter du 1er avril 1959.

Ingénieurs des travaux météorologiques, 1re classe (indice 450).

M. Simonet (Raoul), pour compter du 17 juillet 1955, compte tenu de 2 mois 14 jours de majoration (majoration épuisée).

M. Tanguy (Olivier), pour compter du 1er octobre 1955.

M. Ferraton (Jacques), pour compter du 28 septembre 1956, compte tenu de 10 mois 23 jours de majoration (majoration épuisée).

M. Sainsauve (Roger), pour compter du 5 octobre 1956, compte tenu de 4 mois 26 jours de majoration (majoration épuisée).

M. de Brettes (Raymond), pour compter du 9 novembre 1956, compte tenu de 9 mois 27 jours de bonification au titre de la loi du 26 septembre 1951 (bonification épuisée) et 1 an 3 mois 25 jours de majoration (majoration épuisée).

M. Glaziou (Isidore), pour compter du 1er mars 1957.

M. Ousset (Jean), pour compter du 7 mars 1957, compte tenu de 1 an 24 jours de majoration (majoration épuisée).

M. Naude (Maurice), pour compter du 24 mai 1958, compte tenu de 7 mois 7 jours de majoration (majoration épuisée).

Sont intégrés pour ordre dans le corps des adjoints techniques de la météorologie, aux dates ci-après, les aides-météorologistes du cadre chérifien dont les noms suivent:

1er janvier 1957.

M. Hugon (Pierre-Georges), aide-météorologiste de classe exceptionnelle (indice 360).

1er juillet 1957.

Mme Nectoux (Claude), aide-météorologiste de 7e classe (indice 208).

15 août 1957.

M. Delpit (Jean), aide-météorologiste de 1re classe (indice 340).
M. Lamadon (Noël), aide-météorologiste de 5e classe (indice 252).
Mlle Tanguy (Marie-Thérèse), aide-météorologiste de 8e classe (indice 185).

Sont nommés aux grades, échelons et dates ci-après:

Adjoint technique, 2e échelon (indice 208).

Mlle Tanguy (Marie-Thérèse), pour compter du 24 octobre 1957.

Adjoint technique, 3e échelon (indice 230).

Mme Nectoux (Claude), pour compter du 21 octobre 1957.

Adjoint technique, 4e échelon (indice 252).

M. Lamadon (Noël), pour compter du 1er avril 1957.

Adjoint technique principal, 7e échelon (indice 318).

M. Delpit (Jean), pour compter du 3 juillet 1956, compte tenu de 7 ans 1 mois 25 jours de services militaires (services militaires épuisés) et de 1 an 1 mois 21 jours de majoration (majoration épuisée).

Adjoint technique principal, 8e échelon (indice 340).

M. Hugon (Pierre-Georges), pour compter du 30 avril 1956, compte tenu de 1 mois 26 jours de majoration (majoration épuisée).

Institut géographique national.

Par arrêté du 3 décembre 1959, M. Platonoff (Dimitri), ingénieur en chef géographe (classe normale) à l'institut géographique national, est mis, en application de l'article 1er (§ 4) du décret du 14 février 1959, en service détaché auprès du ministre d'Etat pour servir à la caisse centrale de coopération économique à Cotonou pour une quatrième période de trois ans, à compter du 20 août 1959.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 3 décembre 1959, MM. Girardot (Paul-Louis) et Brunet (Jacques), ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées, sont placés en position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour une période de trois ans, renouvelable s'il y a lieu, en vue de servir au Maroc dans des fonctions de leur grade.

Ces dispositions prennent effet au 1er novembre 1958 en ce qui concerne M. Brunet et au 25 novembre 1958 en ce qui concerne M. Girardot.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 18 novembre 1959, l'article 1er de l'arrêté du 15 mars 1954 est modifié comme suit:

« Est nommé régisseur d'avances auprès du service de navigation Rhône-Saône, canal du Rhône au Rhin (1re section), subdivision d'Arles: M. Clément (Edouard), ingénieur des travaux publics de l'Etat » (le reste sans changement).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 4 décembre 1959 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes.

Par décret en date du 4 décembre 1959, est nommé membre du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes, en qualité de représentant du personnel, M. Chabrol (Roger), ouvrier du jour (syndicat C. G. T.), en remplacement de M. Baldit (Gilbert), dont la démission est acceptée.

Construction, vérification et utilisation des voluméprimomètres à diaphragme utilisés pour le mesurage du gaz.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 décembre 1959:

Page 11618, au sommaire; page 11613, à l'annexe:

Au lieu de:

« Arrêté du 16 novembre 1959 »,

Lire:

« Arrêté du 23 novembre 1959 ».

Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Par arrêté du 3 décembre 1959, M. Forestier (François-Hubert), chef de travaux à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, est placé en service détaché auprès du ministère de l'éducation nationale pour une durée maximum d'un an, à compter du 1er mars 1959, pour assumer les fonctions de chef de travaux à l'école des mines de l'université de Nancy.

Mines.

Par arrêté en date du 7 octobre 1959:

M. Montjoie (René), ingénieur des mines, inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1959, a été nommé à l'emploi d'ingénieur en chef des mines et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er septembre 1959, pour prendre rang au 1er échelon de ce grade.

M. Fredy (André), ingénieur des mines, inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1959, a été promu à la 1re classe de son grade, à compter du 1er juillet 1959, pour prendre rang au 1er échelon de ladite classe.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté du 1er décembre 1959, Mme Thommeret (Jacqueline), sténodactylographe du génie rural, a été nommée, pour toutes les activités mentionnées dans l'arrêté interministériel du 9 septembre 1957, régisseur d'avances et de recettes auprès de la circonscription du génie rural du Mans, en remplacement de M. Dubois (Pierre), en congé de longue maladie.

Cet arrêté prend effet du 15 novembre 1959.

Service des haras.

Par arrêté en date du 1er décembre 1959, M. Leulier de La Faverie du Che (Jean), directeur des haras, est inscrit au tableau d'avancement complémentaire pour le grade de directeur des haras de classe exceptionnelle en 1959.

Par arrêté en date du 2 décembre 1959, M. Leulier de La Faverie du Che (Jean) est nommé directeur des haras de classe exceptionnelle à compter du 1er novembre 1959.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 59-1386 du 4 décembre 1959 modifiant l'article 7 du décret n° 46-1428 du 12 juin 1946 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le chapitre VIII du titre II du livre III du code de la sécurité sociale annexé au décret n° 46-1279 du 10 décembre 1946 portant codification des textes législatifs concernant la sécurité sociale et relatif aux dispositions particulières aux assurances invalidité et vieillesse applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle;

Vu le chapitre Ier du titre III du livre III du code de la sécurité sociale ci-dessus visé, et notamment l'article 384;

Vu le décret n° 46-1428 du 12 juin 1946 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale, modifié par le décret n° 55-1325 du 6 octobre 1955,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 7 du décret n° 46-1428 du 12 juin 1946 modifié est complété ainsi qu'il suit:

« L'assuré qui a opté pour le régime résultant des dispositions du chapitre VIII du titre II du livre III du code de la sécurité sociale peut obtenir une pension d'invalidité pour une affection antérieurement indemnisée au titre militaire.

« Toutefois, cette pension n'est pas susceptible des revalorisations prévues pour les pensions d'invalidité du régime général et le cumul des deux pensions, militaire et d'invalidité, ne peut être admis que dans les limites fixées par les dispositions de l'article 384, 2e alinéa, dudit code ».

Art. 2. — Le ministre du travail, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre du travail,

PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Approbation et enregistrement des statuts de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine.

Par arrêté en date du 30 novembre 1959, ont été approuvés et enregistrés les statuts de l'union constituée entre la caisse primaire de sécurité sociale et la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine pour le recouvrement des cotisations.

Cette union, qui a pris la dénomination d'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine, et dont le siège est à Rennes, a été enregistrée sous le numéro 35-U.

Montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales pour 1959.

Le ministre du travail,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, et notamment son article 81 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, est reconduit pour l'exercice 1959.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er décembre 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Montant minimum du fonds de roulement obligatoire des caisses d'allocations familiales au 31 décembre 1959.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 8 juin 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 103, modifié par le décret du 20 janvier 1950,

Arrête :

Art. 1er. — Le montant minimum du fonds de roulement que doivent constituer les caisses d'allocations familiales à la date du 31 décembre 1959 est égal au trentième du montant des prestations obligatoires qui sont payées par elles au titre de l'exercice 1959.

Ces dispositions sont applicables séparément à chacune des sections des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants et employeurs.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er décembre 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Règles de compensation des charges d'allocations familiales pour l'année 1959.

Le ministre du travail,

Vu le décret du 8 juin 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 105 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 1956 fixant les règles de compensation des charges d'allocations familiales pour l'année 1956,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté du 7 décembre 1956 fixant les règles de compensation des charges d'allocations familiales pour l'année 1956 est reconduit pour l'année 1959.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er décembre 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 24 novembre 1959, Mme Bes (Marcelle), contrôleur de 7e échelon (indice 320) des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Carcassonne, ancienneté du 2 décembre 1958, inscrite sur le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal, est nommée et titularisée, sur place, en qualité de contrôleur principal de 1er échelon (indice 335), à compter du 2 décembre 1959.

Homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines.

DÉCISION DU 21 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE SCIES CIRCULAIRES POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 11 mai 1953, modifiée le 21 janvier et le 16 février 1957, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévus par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les scies circulaires à table de type commun construites par la société Mécanobois, 10, rue Danièle-Casanova, à Eaubonne (Seine-et-Oise), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 378-4070-D 1159. — Diamètre de lame : 350 mm.

N° 378-4136-D 1159. — Diamètre de lame : 500 mm.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décision des 23 décembre 1957 et 6 juin 1958.

Art. 2. — En exécution des articles 2 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 :

1° La scie circulaire à table de type commun présentée par les Etablissements Winter, 10-24, rue Guilhem, Paris (11e) et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 283-4013-T 1159. — Type F 500 à lame inclinable (diamètre de lame : 500 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 15 juillet 1959.

2° La scie circulaire à table de type commun présentée par le centre d'apprentissage industriel et commercial de Saint-Louis, rue de l'Eglise, à Saint-Louis (Haut-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 666-4033-T 1159. — Diamètre de lame : 300 mm.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 13 septembre 1957.

Art. 3. — En exécution des articles 13 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la tronçonneuse pendulaire construite par la Société des anciens ateliers Edouard-Bissey, 61-63, rue Pierre-Renaudel, à Talence (Gironde), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 183-3472-D 1159. — Type VC 2. — Diamètre de lame : 400 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 23 décembre 1957.

Art. 4. — En exécution des articles 13 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 la scie circulaire radiale d'établi présentée par la société Outillages T. C. M. C. T., 11, avenue de La Bourdonnais, Paris (7e), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 702-4592-T 1159. — Type Home-Master Workshop. — Fabrication Sélecta. — Diamètre de lame : 150 mm.

Art. 5. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 6. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 23 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE SCIES A RUBAN ET DE PROTECTEURS POUR SCIES A RUBAN POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 22 mai 1952, modifiée le 29 juin 1956, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 :

1° Les scies à ruban à table construites par les Etablissements Augé, à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 60-2772-T 1059. — Type B C 8. — Diamètre des volants : 800 mm.

N° 60-2773-T 1159. — Type B C 9. — Diamètre des volants : 900 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante construit par les Etablissements P. B. F. et homologué sous le n° 152 — 602 — T 1159 à l'article 2 de la présente décision.

2° Les scies à ruban à table construites par M. Henri Regourd, 276 à 280, rue d'Ornano, à Bordeaux (Gironde), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 332-2842-T 1159. — Type S M 1. — Diamètre des volants : 700 mm.

N° 332-2843-T 1159. — Type S M 2. — Diamètre des volants : 700 mm.

N° 332-2844-T 1159. — Type S M 3. — Diamètre des volants : 800 mm.

N° 332-2845-T 1159. — Type S M 4. — Diamètre des volants : 800 mm.

N° 332-2846-T 1159. — Type S R C. — Diamètre des volants : 900 mm.

N° 332-2847-T 1159. — Type S R C 1. — Diamètre des volants : 900 mm.

N° 332-2848-T 1159. — Type S R T 1. — Diamètre des volants : 900 mm.

N° 332-2849-T 1159. — Type S R T 2. — Diamètre des volants : 1.000 mm.

Ces machines sont équipées d'un protecteur de partie travaillante conçu pour elles par M. Regourd.

3° Les scies à ruban à table construites par les Etablissements Constructions mécaniques voironnaises, à Voreppe (Isère), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 494-2247-T 1159. — Diamètre des volants : 800 mm.

N° 494-2248-T 1159. — Diamètre des volants : 900 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante construit par les Etablissements P. B. F. et homologué sous le numéro 152-602-T 1159 à l'article 2 de la présente décision.

Les numéros accordés au présent article se substituent à ceux attribués par décisions des 22 octobre et 24 décembre 1957, 25 mars et 6 juin 1958.

Art. 2. — En exécution des articles 6, 10 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 le protecteur de partie travaillante pour scie à ruban à table construit par les Etablissements Pierre Barrière fils, 19 *bis*, rue Léon-Boyer, à Tours (Indre-et-Loire), et enregistré sous le numéro suivant :

N° 152-602-T 1159.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 décembre 1957.

Les vendeurs ou loueurs de scies à ruban équipées avec ce protecteur sont tenus de satisfaire, en outre, aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 22 mai 1952, notamment à celles de l'article 6 de cette décision.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 24 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE DÉGAUCHISSEUSES A PORTE-OUTILS ROTATIF POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée les 31 juillet 1950 et 31 juillet 1959, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue à l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 l'outil vertical à dégauchir sur champ construit par les Etablissements Guilliet, à Auxerre (Yonne), et enregistré sous le numéro suivant :

N° 21-4593-T 1159. — Type C. C. A.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location que des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 25 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION D'UNE TOUPIE ET DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ POUR TOUPIES A ARBRE VERTICAL POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 3, 4, 5 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive la toupie construite par les Etablissements Mécanobois, 10, rue Danièle-Casanova, à Eaubonne (Seine-et-Oise), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 378-4594-D 1159. — Type TL 50. — Diamètre de l'arbre : 50 mm.

Cette machine est équipée du protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre construit par la société Mori et homologué sous le numéro 598-3061-D 556 par décision du 29 mai 1956.

Art. 2. — En exécution des articles 4, 8 et 9 de la décision du 7 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, font l'objet d'une homologation définitive :

1° Le dispositif d'alimentation automatique construit par les Etablissements Chuet, à Nevers (Nièvre), et enregistré sous le numéro suivant :

N° 29-4595-D 1159. — Type V A R 59.

2° Le dispositif d'alimentation automatique construit par M. Jean Mermillod, aux Villards-sur-Thone (Haute-Savoie), et enregistré sous le numéro suivant :

N° 717-4596-D 1159. — Type 3 R « Automate-Mermy ».

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 26 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES A OUTILS ROTATIFS ET A OPÉRATIONS MULTIPLES POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution de la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 la tenonneuse araseuse construite par les Etablissements Mécanobois, 10, rue Danièle-Casanova, à Eaubonne (Seine-et-Oise), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 378-4597-T 1159. — Type T A 2.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés à l'appui de la demande d'homologation au ministère du travail ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 27 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES COMBINÉES A PLUSIEURS OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation définitive la machine combinée construite par M. A. Svarika, 7 et 9, rue Hoche, à Montargis (Loiret), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 615-3928-D 1159. — Machines à cinq éléments : raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie, scie circulaire.

La partie dégauchisseuse est équipée du protecteur à pont automatique construit par les Etablissements Smid et homologué sous le numéro 82-1266-T 258 par décision du 22 février 1958.

La partie toupie est équipée du protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre construit par les Etablissements Mori et homologué sous le numéro 598-3061-D 556 par décision du 29 mai 1956.

La partie scie circulaire est équipée d'un protecteur spécialement conçu pour cette machine homologué définitivement sous le numéro 615-3929-D 1159.

Les homologations accordées à cet article se substituent à celles attribuées par décision du 24 juin 1959.

Art. 2. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er novembre 1961 la machine combinée construite par M. A. Svarika, 7 et 9, rue Hoche, à Montargis (Loiret), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 615-4598-T 1159. — Type S 320 à quatre éléments : raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

La partie dégauchisseuse de cette machine est munie du protecteur à pont semi-automatique construit par la société Equipement moderne, homologué sous le numéro 611-1990-T 558 par décision du 6 juin 1958.

La partie toupie de cette machine est munie du protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre construit par la Société Mori et homologué sous le numéro 598-3061-T 556 par décision du 29 mai 1956.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 28 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES A MEULER

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 28 juin 1956, modifiée les 9 avril, 4 septembre 1957 et 11 août 1958, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue à l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive le touret construit par la société Outillage Val d'Or, 102, avenue du Président-Wilson, à Puteaux (Seine), et enregistré sous le numéro suivant :

N° 96-4599-D 1159. — Type 410. — Une meule vitrifiée : 125 mm×8×13. — Vitesse : 3.500 tours/minute. — Puissance : 350 watts.

Art. 2. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive la meuleuse construite par les Etablissements Gendron frères, 37, rue Colin, à Villeurbanne (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 130-4600-D 1159. — Type E I 125 U. — Une meule vitrifiée : 125×20. — Vitesse : 4.240 tours/minute. — Puissance : 600 watts.

Art. 3. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, les homologations théoriques accordées aux meuleuses portatives pneumatiques présentées par la société Atlas-Copco-France, 29, rue Marbeuf, Paris (8e), sont prorogées jusqu'au 1er mai 1960 sous les numéros suivants :

N° 589-3955-T 1159. — Type L S R 61 L 6. — Une meule vitrifiée : 150×32. — Vitesse : 3.500 tours/minute.

N° 589-3956-T 1159. — Type L S R 61 L 5. — Une meule vitrifiée : 125×32. — Vitesse : 4.200 tours/minute.

N° 589-3957-T 1159. — Type L S R 61 H 6. — Une meule bakélite : 150×32. — Vitesse : 5.600 tours/minute.

N° 589-3958-T 1159. — Type L S R 61 H 5. — Une meule bakélite : 125×32. — Vitesse : 6.750 tours/minute.

N° 589-3959-T 1159. — Type L S R 21. — Une meule bakélite : 55×20. — Vitesse : 16.500 tours/minute.

Ces homologations se substituent à celles accordées par décision du 28 mars 1957.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines à meuler conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 30 NOVEMBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE PRESSES MUES MÉCANIQUEMENT DESTINÉES AU TRAVAIL A FROID DES MÉTAUX

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 modifié en ce qui concerne certains organes de transmission des presses à tous systèmes à mouvement alternatif vertical ;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 7 (§ b), 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement, font l'objet d'une homologation définitive les presses présentées par la société Fenwick, 8, rue de Rocroi, Paris (10e), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 519-2543-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série F. — Capacité de frappe : 800 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 330 à 812 mm.

N° 519-2544-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série F. — Capacité de frappe : 900 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 355 à 812 mm.

N° 519-2545-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série F. — Capacité de frappe : 1.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 381 à 863 mm.

N° 519-2546-D. 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série F. — Capacité de frappe : 1.500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 6 à 25. — Course du coulisseau : 406 à 863 mm.

N° 519-2547-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série F. — Capacité de frappe : 2.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 5 à 25. — Course du coulisseau : 406 à 914 mm.

N° 519-2554-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 700 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 304 à 760 mm.

N° 519-2555-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 800 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 330 à 812 mm.

N° 519-2556-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 900 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 355 à 812 mm.

N° 519-2557-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 1.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 7 à 25. — Course du coulisseau : 381 à 863 mm.

N° 519-2558-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 1.500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 6 à 25. — Course du coulisseau : 406 à 863 mm.

N° 519-2559-D 1159. — Presse clearing simple effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 2.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 5 à 25. — Course du coulisseau : 406 à 914 mm.

N° 519-2562-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 250 tonnes. — Nombre de coups/minute : 13. — Course du coulisseau : 508 mm.

N° 519-2563-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 325 tonnes. — Nombre de coups/minute : 10. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2564-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 425 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2565-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2566-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe ; 650 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2567-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 750 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2568-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 850 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2569-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 1.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 838 mm.

N° 519-2570-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 1.500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 838 mm.

N° 519-2571-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D F. — Capacité de frappe : 2.500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 939 mm.

N° 519-2573-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 250 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 508 mm.

N° 519-2574-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 325 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2575-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 425 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2576-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2577-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 650 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2578-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 750 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2579-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 850 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2580-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe ; 1.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 838 mm.

N° 519-2581-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 1.500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 838 mm.

N° 519-2582-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Underdrive. — Capacité de frappe : 2.500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 939 mm.

N° 519-2584-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 250 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 508 mm.

N° 519-2585-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 325 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2586-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 425 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2587-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 500 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 533 mm.

N° 519-2588-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 650 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2589-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 750 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2590-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe : 850 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 635 mm.

N° 519-2591-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série Dc-pa. — Capacité de frappe : 1.000 tonnes. — Nombre de coups/minute : 25. — Course du coulisseau : 838 mm.

N° 519-2592-D 1159. — Presse clearing double effet, type de la série D. — Capacité de frappe: 1.500 tonnes. — Nombre de coups/minute: 25. — Course du coulisseau: 838 mm.

N° 519-2594-D 1159. — Presse clearing triple effet, type de la série T F. — Capacité de frappe: 750 tonnes. — Nombre de coups/minute: 7 à 25. — Course du coulisseau: 939 mm.

N° 519-2595-D 1159. — Presse clearing triple effet, type de la série T F. — Capacité de frappe: 850 tonnes. — Nombre de coups/minute: 7 à 25. — Course du coulisseau: 939 mm.

N° 519-2596-D 1159. — Presse clearing triple effet, type de la série T F. — Capacité de frappe: 1.000 tonnes. — Nombre de coups/minute: 7 à 25. — Course du coulisseau: 939 mm.

N° 519-2597-D 1159. — Presse clearing triple effet, type de la série T F. — Capacité de frappe: 1.150 à 2.500 tonnes. — Nombre de coups/minute: 5 à 25. — Course du coulisseau: 939 mm.

Les types de machines susvisés sont équipés d'un dispositif à commande électrique par boutons-poussoirs homologués définitivement sous le numéro 519-2598-D 453, par décision du 28 avril 1953.

Les homologations accordées au présent article se substituent à celles attribuées par décision du 28 avril 1953.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 4 décembre 1959 portant suppression d'un office public municipal d'habitations à loyer modéré.

Par décret en date du 4 décembre 1959, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, l'office public municipal d'habitations à loyer modéré de Pamiers (Ardèche) est supprimé. Son patrimoine (actif et passif) est attribué à l'office public départemental d'habitations à loyer modéré de l'Ariège.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 30 novembre 1959, M. Clément (François), vérificateur technique titulaire de 1re classe, 4e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 1959.

Par arrêté du 3 décembre 1959, M. Mariotte (Georges), vérificateur technique titulaire de 1re classe, 4e échelon, est placé en position de service détaché pour une période de cinq ans auprès de la direction des travaux publics et des transports de la délégation générale du Gouvernement en Algérie, en vue d'occuper un emploi de reviseur.

L'effet de cette disposition est fixé au 1er juin 1959.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 4 décembre 1959 portant nomination de membres du conseil de surveillance de l'administration de l'assistance publique à Paris.

Par décret en date du 4 décembre 1959, sont nommés membres du conseil de surveillance de l'administration de l'assistance publique à Paris, à compter du 1er janvier 1960:

En qualité de représentants du conseil municipal de Paris: Mme Humbert, M. Auburtin, M. André Moroni, membres sortants.

En qualité de représentants du conseil général de la Seine: M. Louis Dolly, M. Huet, M. Roger Pinoteau, membres sortants.

En qualité de représentants de la caisse régionale de sécurité sociale: M. Jack Senet, M. Ehrbar, M. le docteur Mouthon, membres sortants.

En qualité de représentant du syndicat des électroradiologistes des hôpitaux: M. le docteur Stuhl, membre sortant.

En qualité de représentant du syndicat des oto-rhino-laryngologistes des hôpitaux: M. le docteur Lemoyne, en remplacement de M. le docteur Dollfus.

En qualité de représentant du syndicat des médecins des hôpitaux: M. le docteur Bousser, membre sortant.

En qualité de représentant du syndicat des stomatologistes des hôpitaux: M. le docteur Lacaisse, membre sortant.

En qualité de représentant du syndicat des gynécologues accoucheurs: M. le docteur Jamain, en remplacement de M. le docteur Suzor.

En qualité de représentant du syndicat C. G. T. du personnel de l'assistance publique: M. Grodzenski, membre sortant.

Budget primitif pour 1959 de l'asile national Vacassy.

Par arrêté interministériel en date du 3 novembre 1959, le budget primitif de l'asile national Vacassy, pour l'exercice 1959, est fixé, en recettes et en dépenses, à 667.000 F.

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 20 novembre 1959, a été autorisée l'exploitation, en tant que source d'eau minérale, du captage L'Empereur, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Régies d'avances.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 18 décembre 1923 désignant les établissements nationaux d'assistance et de bienfaisance administrés par les directeurs assistés de commissions consultatives;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote, une régie d'avances pour le paiement de dépenses d'approvisionnement en denrées alimentaires et le paiement des menues dépenses de matériel.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties à l'économe de l'établissement, constitué régisseur, est fixé à 100.000 F.

Art. 3. — Le régisseur devra justifier dans le délai d'un mois de l'emploi des avances prévues à l'article 2.

Art. 4. — Le cautionnement constitué par le régisseur en qualité d'économe de l'établissement est affecté solidairement à la garantie de ses différentes gestions.

Art. 5. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1959.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur général de la santé publique,
Dr AUJALEU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique,
Le chef de service,
VÉROX.

Administration centrale.

Par arrêté du 4 décembre 1959, M. Raphanel (Pierre), agent supérieur hors classe, 2e échelon (indice 550), à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est détaché, pendant la période du 1er avril au 31 mai 1957, en qualité d'administrateur des hôpitaux (indice 580) auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition du Gouvernement tunisien dans les conditions fixées par le protocole franco-tunisien du 9 mars 1957 relatif à l'assistance technique.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 5 décembre 1959, M. le docteur Salmon (André-Julien), médecin inspecteur principal de la santé de 4e échelon, directeur du centre de santé publique de Soissons, est placé en position de disponibilité pour une période de trois ans, à compter du 15 décembre 1959.

Liste des candidats autorisés à participer aux épreuves du concours pour l'inscription de praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés et des médecins de sanatoriums pour tuberculose pulmonaire, de préventoriums et d'aériums publics et privés.

Par arrêté du 3 décembre 1959, et sous réserve de la production des pièces nécessaires à la constitution de leur dossier, les candidats dont les noms suivent sont autorisés à participer aux épreuves du concours qui aura lieu le 15 décembre 1959 à Paris pour l'inscription de cinquante praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés et des médecins de sanatoriums pour tuberculose pulmonaire, de préventoriums et d'aériums publics et privés:

Les docteurs:

M. Audibert (Bernard).
Mme Beau (Marie-Jeanne).
M. Beau (Gabriel).
Mlles Beausoleil (Claude).
Berthault (Françoise).
M. Brannens (Jean-Maurice).
Mme Bretton (Geneviève).
MM. Charpentier (Jean-Claude).
Corriol (Raoul).
Mme Darlas (Françoise).
MM. Duchemin (Hervé).
Durand (Daniel).
Fourny (André).
Mlle Gaon (Louise).
M. Goutvisos (André).
Mlles Gouyon (Claudine).
Guillot (Françoise).
MM. Ivaldy (Fernand).
Laurent (Hector).
Lecouffe (Guy).
MM. Le Goux (Fernand).
Luzniak (Félix).
Martin (Jacques).
Martineau (Michel).
Mineau (Hubert).
Mlle Mosse (Arlette).
M. Pantaleo (Hector).
Mme Peninou (Josette).
Mlle Perrin (Ginette).
M. Petithomme (Hervé).
Mlle Poulet (Reine).
M. Rajaonary (Désiré).
Mlles Roques (Jacqueline).
Rosembaum (Simone).
MM. Saint-Paul (Michel).
Sausy (Jean).
Mlle Simsolo (Violette).
MM. Sutra de Germa (Paul).
Vain (Claude).
Mme Vienne (Claudine).

En cas de succès au concours les candidats dont les noms suivent ne pourront solliciter un poste que dans les établissements ou organismes privés:

Mlle Berthault, Mlle Gaon, M. Ivaldy.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Modification de la répartition des réseaux en circonscriptions de taxe.

Le ministre des postes et télécommunications,

Sur la proposition du directeur général des télécommunications,

Vu l'article 2 du décret n° 53-98 du 10 février 1953 portant définition du réseau téléphonique local;

Vu l'article 1er du décret n° 56-823 du 11 août 1956;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1956 et les arrêtés subséquents portant répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques,

Arrête:

Art. 1er. — La circonscription de taxe de Nice (Alpes-Maritimes) définie par l'arrêté du 12 septembre 1956 et les arrêtés subséquents portant répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques est substituée, à partir du 31 décembre 1959, aux circonscriptions correspondantes actuelles.

Art. 2. — Les circonscriptions de taxe de Saint-Dizier et de Joinville (Haute-Marne) sont, à dater du 31 décembre 1959, fusionnées en une seule circonscription ayant Saint-Dizier pour chef-lieu.

Art. 3. — Le réseau de Marolles, du canton de Betz (Oise), est incorporé à la circonscription de taxe de Soissons (Aisne).

Le réseau du Crouzet-Migette, du canton d'Amancey (Doubs), est incorporé à la circonscription de taxe de Pontarlier (Doubs).

Art. 4. — Le directeur général des télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959.

BERNARD CORNUT-GENTILLE.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêté en date du 9 novembre 1959, a été nommé, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent de service des services extérieurs de la direction générale des impôts:

M. Pilet (René), Seine.

Par arrêté en date du 19 novembre 1959, Mme Ressegule (Evelyne) a été nommée adjoint administratif stagiaire à l'administration centrale des finances, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Ordre du jour du jeudi 10 décembre 1959.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de l'ordre du jour.

2. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 140) portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux (rapport n° 427 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

3. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 392) modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1374 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (rapport n° 424 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

4. — Communication du Gouvernement sur la politique de l'énergie au cours des prochaines années et débat sur cette communication.

A vingt et une heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 10 décembre 1959.

N° 111. — Proposition de loi de M. Delachenal tendant à étendre le bénéfice des majorations aux rentes viagères servies en réparation d'un accident par les compagnies d'assurances à leurs propres assurés en vertu d'un contrat d'assurance-groupe ou individuelle (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

N° 113. — Proposition de loi de M. Brice et plusieurs de ses collègues relative au régime de retraite des instituteurs ayant enseigné dans les écoles des houillères (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 133. — Proposition de loi de M. Boulin tendant à créer une taxe nouvelle sur les eaux minérales, les eaux gazeuses et la bière et réduisant partiellement la taxe unique sur les vins fixée par l'article 442 *ter* du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 9 décembre 1959, l'Assemblée nationale a nommé M. Gouled (Hassan) membre de la commission des affaires étrangères en remplacement de M. Sanglier.

Commission de la défense nationale et des forces armées.

Séance du mercredi 9 décembre 1959.

Présents. — Aillières (d'), Baylot, Bégué, Bélabed (Slimane), Bénard (Jean), Benhalla (Khelil), Besson (Robert), Bignon, Boumajera, Bourgoin, Bourgund, Brugerolle, Cachat, Canat, Carville (de), Clément, Colonna (Henri), Colonna d'Anfriani, David (Jean-Paul), Davoust, Deshors, Diet, Duterne, Dutheil, Fabre (Henri), Fouques-Duparc, François-Valentin, Frédéric-Dupont, Fric (Guy), Guettaf Ali, Guitton (Antoine), Halbout, Ihaddaden (Mohamed), Khorsi (Sador), Lacoste-Lareymondie (de), Leduc (René), Legaret, Le Montagner, Le Pen, Le Theule, Lombard, Longequeue, Luciani, Malleville, Marquaire, Montagne (Max), Montalat, Montesquiou (de), Moynet, Noiret, Pavot, Pécastaing, Philippe, Pierrebourg (de), Pinvidic, Poutier, Puech-Samson, Quentier, Renucci, Richards, Rieunaud, Schmitt (René), Schmittlein, Seitlinger, Sicard, Tebib (Abdallah), Thomas, Voilquin.

Excusés. — MM. Béchard (Paul), Gernez, Saïdi (Berrezoug).

Convocation de commission.

La commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme de la fiscalité par la taxation des produits énergétiques (n° 282) se réunira le vendredi 11 décembre 1959, à dix heures (local n° 264):

Organisation des travaux de la commission (*suite*).

Réunion de commissions du jeudi 10 décembre 1959.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à neuf heures. — Salle Colbert.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 9e bureau.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à neuf heures trente. — Local du 7e bureau.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mercredi 9 décembre 1959.)

M. le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mercredi 9 décembre 1959 la conférence des présidents constituée conformément à l'article 48 du règlement.

La conférence des présidents a établi l'ordre du jour ci-après:

I. — Sont inscrits par le Gouvernement:

1° A l'ordre du jour des séances du jeudi 10 décembre après-midi et soir, la suite de la discussion en deuxième lecture du projet de loi portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux (n°s 400-427), la suite de la discussion du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (n°s 392-424) et la communication du Gouvernement sur la politique de l'énergie au cours des prochaines années et le débat sur cette communication.

2° A l'ordre du jour des séances du mardi 15 après-midi et soir, du mercredi 16 après-midi et soir et du jeudi 17 après-midi et soir, la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la promotion sociale en Algérie et assurant, par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans (n° 425), la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées, en vue de faciliter aux Français musulmans l'accès aux différents grades d'officiers (n° 429), la discussion du projet de loi relatif à l'assurance vieillesse agricole et à la réparation des accidents du travail agricole (n°s 359-430), la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 59-1185 du 20 octobre 1959 suspendant provisoirement la perception des droits de douane d'importation applicables au lait complet ou écrémé (n°s 317-432), la discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité franco-éthiopien et ses annexes signés à Addis-Abéba le 12 novembre 1959 et fixant le nouveau régime de la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abéba (n° 401), la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, instituant dans les départements algériens un régime de publicité foncière applicable dans certains périmètres et complétant l'ordonnance n° 59-11 du 3 janvier 1959 (n° 426), étant entendu que seront inscrites:

a) En tête de l'ordre du jour de la séance du mardi 15 décembre après-midi, éventuellement, la nomination des membres d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la loi de finances pour 1960;

b) En tête de l'ordre du jour de la séance du mercredi 16 décembre après-midi, la discussion en deuxième lecture du projet de loi portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour 1960 et des voies et moyens qui leur sont applicables (n° 438);

c) En tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 17 décembre après-midi, la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1959 (n° 439),

et étant admis que l'ordre du jour ainsi prévu sera interrompu pour la discussion de la loi de finances pour 1960, soit en deuxième lecture, soit sur rapport de la commission mixte, dès que cette discussion sera en état.

3° A l'ordre du jour de la séance du vendredi 18 décembre après-midi, après les questions orales, et, s'il y a lieu, le soir, la discussion d'un projet de loi tendant à venir en aide aux sinistrés de Fréjus et la discussion en troisième lecture du projet de loi relatif à la revision des loyers commerciaux.

II. — D'autre part, en application de l'article 134 du règlement, la conférence des présidents a décidé:

a) De modifier la liste des questions orales figurant à l'ordre du jour de la séance du vendredi 11 décembre après-midi, qui comportera neuf questions orales sans débat dont le texte est publié en annexe;

b) D'inscrire à l'ordre du jour de la séance du vendredi 18 décembre, après-midi, cinq questions orales sans débat et deux questions orales avec débat dont le texte est publié en annexe.

III. — Enfin, la conférence des présidents propose à l'Assemblée d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du mercredi 16 décembre après-midi, la nomination, et, s'il y a lieu, le scrutin dans les salles voisines de la salle des séances pour l'élection de vingt-deux représentants de la France à l'assemblée parlementaire européenne, les candidatures devant être déposées à la présidence avant le mardi 15 décembre, dix-huit heures.

ANNEXE

TEXTE DES QUESTIONS ORALES VISÉES AU PARAGRAPHE II

A. — Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 11 décembre 1959.

1° Question n° 2630. — M. Roulland demande à M. le ministre de l'industrie quelles mesures il entend prendre pour faire assurer par les services intéressés les dispositions légales en vigueur (lois des 19 décembre 1917 et 20 avril 1932) concernant les établissements industriels dangereux ou insalubres. Il semble, en effet, qu'il se soit produit dans l'application de ces dispositions légales un relâchement certain. Il n'est pas d'année où ne se produisent dans les rivières des déversements de nature toxique, causant des dégâts par millions. D'une manière plus constante, la situation de l'agriculture dans certains de nos territoires devient tragique en raison du dégagement de vapeurs fluorées provenant de l'électro-métallurgie de l'aluminium. Par destruction des vergers et des vignes, du cheptel bovin et ovin, des préjudices graves sont causés aux exploitants agricoles de certaines régions.

2° Question n° 3088. — M. Laurent rappelle à M. le ministre de l'agriculture que le décret n° 59-175 du 7 janvier 1959 autorise l'une des parties, en fin de période triennale, à demander la conversion, à concurrence de 50 p. 100, de la quantité de blé convenue dans les baux ruraux en une qualité d'une ou plusieurs autres denrées figurant sur une liste dressée par le préfet du département, l'équivalence étant calculée d'après les cours de ces denrées au 1er septembre 1939. Il lui signale que l'application de ces dispositions a pour conséquence, dans certains cas, de doubler le prix des baux; que cette augmentation est difficilement supportable, compte tenu de la situation de l'ensemble des exploitations agricoles et que, d'autre part, une telle mesure constitue une pénalisation injustifiée pour les preneurs dont la base-blé en kilo-hectare a été largement augmentée depuis le 1er septembre 1939. Il lui demande s'il n'envisage pas d'apporter au décret du 7 janvier 1959 toutes modifications susceptibles d'en rendre les clauses acceptables pour l'ensemble des preneurs.

3° Question n° 1115. — M. Michel Crucis demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les modalités prévues par ses services pour la mise en application prochaine de l'assurance obligatoire des exploitants agricoles contre les risques maladie et, en particulier: 1° l'étendue des risques couverts: maladie, chirurgie, longue maladie, maladie coûteuse; 2° le degré de liberté laissé aux exploitants agricoles, dans le cadre de l'obligation, pour se couvrir de ces risques. Pourront-ils s'assurer, comme il serait souhaitable, pour la sauvegarde des libertés et la meilleure économie du système, soit auprès des organismes de la mutualité sociale agricole, soit auprès des sociétés mutualistes libres, soit auprès des compagnies d'assurances privées ou des mutuelles locales.

4° Question n° 2992. — M. Ebrard demande à M. le ministre du travail quelles sont les dispositions qui justifie le transfert de certaines catégories de personnel de Lacq du régime de la sécurité sociale minière au régime général de la sécurité sociale: 1° doit-on en conclure que tout le reste du personnel dépend définitivement du régime de la sécurité minière; 2° le Gouvernement pourrait-il envisager de réintégrer dans ce régime tout ou partie du personnel à qui on a enlevé le bénéfice du régime de la sécurité minière.

5° Question n° 1636. — M. Dalbos attire l'attention de M. le ministre du travail sur les conditions défavorables faites aux chômeurs de plus de 55 ans au point de vue de la réduction des allocations de chômage. Il lui demande si, compte tenu des difficultés actuelles du marché de l'emploi, spécialement pour les travailleurs d'un certain âge, il n'envisage pas de supprimer les abattements prévus à l'article 20 du décret du 12 mars 1951 modifié.

6° Question n° 2198. — M. Dalbos expose à M. le ministre du travail l'anomalie grave qui existe dans l'actuelle législation du chômage. Dans la commune de Pessac, le chômeur marié ne devrait toucher comme salaire bimensuel que 8.185 francs, alors que celui qui ne travaille pas perçoit 12.600 francs au titre de l'allocation chômage et de l'Assedic. Cette situation paradoxale se retrouve assurément dans tous les chantiers communaux et départementaux de France et constitue, en quelque sorte, une prime à l'oisiveté; elle est, en outre, de nature à entraver la mission sociale des municipalités. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation, et notamment s'il n'estimerait pas possible d'obtenir de M. le ministre des finances que le bénéfice de l'Assedic soit étendu aux chômeurs travaillant aux chantiers communaux et départementaux, dans une proportion qui rétablisse, au moins, l'égalité avec les autres chômeurs.

7° Question n° 3374. — M. Ebrard expose à M. le ministre du travail qu'il a attiré l'attention du Gouvernement le 15 mai 1959 sur les graves répercussions qu'entraînerait l'application de l'article 5 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 et prévoyant que « les frais de toute nature afférents à des cures thermales et climatiques ne sont pas couverts par l'assurance maladie ». Devant les résultats catastrophiques de la saison 1959 qui ont largement confirmé dans les faits ces appréhensions, il lui demande s'il accepte de se rendre à l'évidence en rapportant ces dispositions, qui ont déjà mis en péril le thermalisme français.

8° Question n° 1993. — M. Radius demande à M. le ministre de l'agriculture si, en raison du rôle sanitaire et social évident des jardins familiaux, il n'envisage pas de promouvoir une législation qui fasse bénéficier des avantages de la loi n° 52-895 du 26 juillet 1952 les municipalités qui lotissent des terrains communaux en jardins familiaux.

9° Question n° 3025. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre du travail si, malgré les apparences, il existe en France quelques grands critères déterminant une politique de l'emploi, notamment en ce qui concerne le reclassement des personnes âgés et l'immigration des travailleurs étrangers.

B. — *Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 18 décembre 1959.*

I. — Questions orales sans débat.

1° Question n° 3012. — M. Duchâteau expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que l'article 3 de la loi du 30 juin 1956 a prévu la création d'un « comité national de la vieillesse de France »; qu'un décret du 6 décembre 1956 a fixé la composition et la compétence de ce comité; qu'un arrêté du 20 mars 1957 a nommé les personnalités appelées à siéger dans cet organisme; que des décrets des 20 avril 1957, 27 mai 1957, 29 juillet 1957 ont complété les textes susvisés; qu'ainsi le « comité national de la vieillesse de France » est intégralement composé à l'exception des représentants du Parlement. Il lui demande: 1° s'il a l'intention de poursuivre la procédure de composition de ce comité, en demandant au Premier ministre de prier l'Assemblée nationale et le Sénat de désigner leurs représentants à ce comité; 2° dans l'affirmative, pourquoi cette procédure n'a pas encore été engagée; 3° dans la négative, quelles sont les raisons qui incitent le Gouvernement à se désintéresser de cet organisme dont la nécessité est pourtant évidente.

2° Question n° 2484. — M. Fraissinet demande à M. le ministre des travaux publics et des transports: 1° de bien vouloir ajouter, à la réponse incomplète faite à sa question écrite du 2 juillet, confirmée le 11 août, les précisions suivantes: pourcentages respectifs du commerce et de la pêche dans les recettes et les dépenses de la caisse de retraites de l'établissement national des invalides, d'une part, et sa caisse de prévoyance, d'autre part. Ventilation ou pourcentages de la subvention de l'Etat entre commerce et pêche; 2° si la comptabilité de l'E. N. I. ne comporte pas de ventilation entre pêche et commerce, s'il compte faire en sorte que cette comptabilité soit modifiée de telle sorte que cette ventilation, indispensable à une claire appréciation des chiffres, puisse être opérée.

3° Question n° 2712. — M. René Schmitt expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les modifications prévues aux programmes de construction aéronautique vont entraîner, d'une part, le licenciement de nombreux ouvriers, et, d'autre part, des pertes financières importantes dues à la non-utilisation des investissements déjà réalisés en prévision des constructions supprimées; qu'il en résulte un grave malaise dans le personnel des sociétés aéronautiques atteintes par ces mesures. Il lui demande: 1° quelles mesures il compte prendre pour éviter les licenciements envisagés dans la société Nord-Aviation; 2° s'il n'estime pas indispensable de proposer au Parlement une loi-programme fixant pour plusieurs années les perspectives d'activité de l'industrie aéronautique, évitant ainsi l'instabilité et les dépenses inutiles qu'entraîne la fixation, à courte échéance, des programmes de fabrication.

4° Question n° 3455. — M. René Schmitt expose à M. le ministre de l'intérieur que la sécheresse exceptionnelle de l'été 1959 a entraîné dans de nombreux départements, et en particulier dans le département de la Manche, des pertes pour les agriculteurs; qu'il a appris par les organisations professionnelles agricoles de ce département qu'une étude est en cours dans les services de son ministère aux fins de savoir si la sécheresse peut être reconnue calamité au titre de l'article 675 du code rural, ce qui permettrait de classer ce département en zone sinistrée. Il lui demande s'il a l'intention de tenir compte du montant considérable des pertes subies et d'inscrire le département de la Manche en zone sinistrée.

5° Question n° 3353. — M. Peytel rappelle à M. le ministre des travaux publics et des transports que le projet de tracé de l'autoroute dite « Voie Express Sud-Est » établi par ses services entraîne, dans la traversée du canton de Charenton, et plus particulièrement dans la ville de Maisons-Alfort (quartier de Charentonneau), la destruction de près de trois cents foyers ou établissements. Il lui expose que deux contreprojets ont été présentés à l'administration des ponts et chaussées par le maire de Maisons-Alfort permettant, sinon d'éviter toute destruction, du moins de les limiter considérablement en nombre. Il lui demande s'il est exact qu'il a arrêté le tracé définitif de cette voie sans tenir compte des contreprojets et les raisons pour lesquelles ceux-ci, qui avaient été déposés dans un but humain et social, ont été écartés.

II. — Questions orales avec débat.

1° Question n° 1828. — M. Ducos demande à M. le ministre de l'éducation nationale les raisons qui justifient la création d'une agrégation des lettres modernes. Il estime en effet que cette agrégation: 1° compromettrait gravement le recrutement des véritables agrégations littéraires; 2° entraînerait fatalement un nouvel abaissement du niveau général des études.

2° Question n° 3287. — M. Blin demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures d'assouplissement du crédit le Gouvernement compte prendre pour permettre aux entreprises moyennes d'opérer les investissements nécessaires au moment où le Marché commun européen entre en application.

SENAT

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Séance du mercredi 9 décembre 1959.

Présents. — MM. d'Argenlieu, Bentchicou Ahmed, Jean Berthoin, Marcel Boulangé, Carcassonne, le général Ganeval, Georges Guille, Marcel Lemaire, Le Sassier-Boisauné, Louis Leygue, Merred Ali, Pierre Métayer, Marius Moutet, Jean Péridier, Paul Piales, Georges Repiquet, Vincent Rotinat, Jacques Vassor.

Excusés. — MM. Edmond Barrachin, le général Béthouart, Gaston Defferre, Roger Duchet, Baptiste Dufeu, de Lachomette, Le Bellegou, Marcellin, André Monteil, Motais de Narbonne, Neddaf Labidi, Jean Noury, Parisot, le général Petit, Jean-Louis Tinaud, Michel Yver.

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 9 décembre 1959.

Présents. — MM Abel-Durand, Clément Balestra, Antoine Béguère, Belhabich Sliman, Belkadi Abdennour, Lucien Bernier, Joseph Brayard, Martial Brousse, André Dulin, Hubert Durand, Jean Fichoux, Jean-Louis Fournier, Lucien Grand, Georges Guéril, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Eugène Jamain, Roger Lagrange, Marcel Lambert, Bernard Lemarié, François Levacher, Paul Levêque, Georges Marie-Anne, Louis Martin, Roger Menu, Léon Messaud, André Plait, Louis Roy, Charles Sinsout, Robert Soudant, Yanat Mouloud.

En congé. — MM. Marcel Audy, Bénali Brahim, Mme Marie-Hélène Cardot, M. Maurice Carrier.

Excusés. — MM. Emile Aubert, Francis Dassaud, Mme Renée Dervaux, MM. Adolphe Dutoit, André Méric.

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

1re séance du mercredi 9 décembre 1959.

Présents. — MM. Gustave Alric, André Armengaud, Fernand Auberger, Jean-Eric Bousch, Julien Brunhes, Paul Chevallier, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, JeanMarie Louvel, André Maroselli, Jacques Masteau, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Marcel Pellenc, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Alex Roubert, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Excusés. — MM. Bernard Chochoy, André Colin, Jacques Duclos, Fernand Malé, Georges Marrane, Hector Peschaud, Guy Petit, Georges Portmann.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Séance du mercredi 9 décembre 1959.

Présents. — MM. Youssef Achour, Paul Baratgin, Salah Benacer, Raymond Bonnefous, Robert Bouvard, Maurice Charpentier, André Chazalon, Louis Courroy, Jacques Delalande, André Fosset, Jean Geoffroy, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Pierre de la Gontrie, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Gabriel Montpied, Léopold Morel, Jean Nayrou, Etienne Rabouin, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca Serra, Abdelkrim Sadi, Modeste Zussy.

Excusés. — MM. Adolphe Chauvin, Emile Dubois, Louis Namy, Marcel Prelot, René Schwartz.

En congé: MM. Marcel Champeix, Roger Houdet.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes, présidents des groupes et, éventuellement, présidents des commissions spéciales intéressées) est convoquée par M. le président pour le jeudi 10 décembre 1959, à quatorze heures trente, au local 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Séance du mardi 15 décembre 1959, à seize heures.

Ordre du jour.

1. — Application de certaines dispositions du traité de Rome relatives au droit d'établissement et des services dans le Marché commun et en particulier l'article 54 (3-*a*).

Rapport et projet d'avis présentés par M. Théo Braun au nom de la section des institutions économiques internationales.

2. — La conjoncture économique au deuxième semestre 1959:

I. — Situation économique à la fin de l'année 1959.

Rapport présenté par M. Jacques Dumontier au nom de la section de la conjoncture.

II. — Prévisions économiques pour le premier semestre 1960 et politique économique à suivre.

Rapport présenté par M. A. Malterre au nom de la section de la conjoncture.

III. — Projet d'avis présenté par M. A. Maleterre au nom de la section de la conjoncture.

3. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Italie.

CLOTURE D'UN CONTINGENT

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié dans le *Journal officiel* du 15 novembre 1959, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 5.000 tonnes de délignures résineuses, ouvert à destination de l'Italie par l'avis aux exportateurs du 19 novembre 1959, est épuisé et clos.

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective des exploitations agricoles de la zone céréalière de l'Aude.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre 1er du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre 1er du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles de la zone céréalière de l'Aude l'avenant n° 4 à la convention collective du 7 mai 1958 conclu le 16 novembre 1959, à Castelnaudary, entre:

D'une part, le syndicat des exploitants agricoles du Lauragais, section des employeurs de main-d'œuvre;

D'autre part, le syndicat départemental des ouvriers agricoles (C. F. T. C.) et la section fédérale des ouvriers agricoles (C. G. T.) de l'Aude.

Cet avenant a pour objet de relever les salaires fixés par la convention collective susvisée.

Le texte en a été déposé le 23 novembre 1959 au greffe du tribunal d'instance de Castelnaudary.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre 1er du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales (1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Ministère des postes et télécommunications.

Avis de concours pour le recrutement d'agents des installations.

En vue du recrutement de 200 agents des installations des postes et télécommunications, aura lieu les 18 et 19 janvier 1960 un concours ouvert aux candidats masculins et comprenant les épreuves suivantes:

Dictée servant d'épreuve d'orthographe et d'écriture, composition française, mathématiques, électricité, dessin ainsi qu'une épreuve manuelle (installation électrique simple, petite menuiserie, dégrossissage et perçage d'une pièce de fer).

Les agents des installations sont chargés des travaux de pose et d'entretien des installations d'abonnés au téléphone et de certains travaux d'entretien dans les bureaux centraux téléphoniques.

Les candidats doivent être âgés au 1er janvier 1960 de dix-sept ans au moins et de vingt-cinq ans au plus. La limite d'âge supérieure peut être reculée d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge.

Aucun diplôme n'est exigé.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes et télécommunications, qui, sur simple demande, fourniront gratuitement le programme détaillé du concours.

Les demandes de participation à ce concours d'agent des installations doivent être transmises à la direction des postes et télécommunications au chef-lieu du département et, au plus tard, le 14 décembre 1959, date de clôture des inscriptions.

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, s'adresser à la direction régionale des services postaux de Paris, 140, boulevard du Montparnasse, à Paris (14e).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1959 a eu lieu à Cambrai (Nord), le mercredi 9 décembre 1959, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes, les billets dont le numéro se termine par :			Dans tous les groupes, les billets portant les numéros :			Dans tous les groupes, les billets portant les numéros :		
1	gagnent	2.000 F.	75.050	gagnent	200.000 F.	32.674	gagnent	200.000 F.
3	—	2.000 F.	06.729	—	200.000 F.	83.447	—	200.000 F.
96	—	4.000 F.	95.916	—	200.000 F.	16.531	—	200.000 F.
03	—	4.000 F.	91.016	—	200.000 F.	98.050	—	300.000 F.
25	—	4.000 F.	71.732	—	200.000 F.	48.305	—	300.000 F.
02	—	4.000 F.	37.401	—	200.000 F.	36.815	—	300.000 F.
33	—	4.000 F.	71.494	—	200.000 F.	81.586	—	300.000 F.
49	—	4.000 F.	38.989	—	200.000 F.	12.384	—	300.000 F.
166	—	20.000 F.	64.445	—	200.000 F.	83.954	—	300.000 F.
859	—	20.000 F.	46.749	—	200.000 F.	28.029	—	500.000 F.
939	—	20.000 F.	94.741	—	200.000 F.	11.656	—	500.000 F.
981	—	20.000 F.	78.993	—	200.000 F.	63.997	—	500.000 F.
0.338	—	50.000 F.	13.769	—	200.000 F.	65.628	—	500.000 F.
2.189	—	50.000 F.	87.706	—	200.000 F.	87.741	—	500.000 F.
3.207	—	50.000 F.	46.458	—	200.000 F.	33.209	—	1.000.000 F.
6.796	—	50.000 F.	94.566	—	200.000 F.	56.429	—	1.000.000 F.
9.272	—	50.000 F.	53.727	—	200.000 F.	04.892	—	1.000.000 F.
9.168	—	50.000 F.	69.298	—	200.000 F.	27.509	—	1.000.000 F.
1.919	—	50.000 F.	35.977	—	200.000 F.			
4.666	—	50.000 F.						
1.176	—	100.000 F.						
8.166	—	100.000 F.						

Le billet portant le numéro :

16.497 gagne 5.000.000 F dans le groupe **5** et 200.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6, 7, 8.**

43.464 gagne 10.000.000 F dans le groupe **1** et 500.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.**

01.925 gagne 20.000.000 F dans le groupe **4** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 5, 6, 7, 8.**

21.142 gagne 50.000.000 F dans le groupe **5** et 2.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6, 7, 8.**

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 16 décembre 1959, à Paris (Alhambra Maurice-Chevalier).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la quarante-sixième semaine (du 14 novembre au 20 novembre 1959).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1959 — Recettes évaluées	1958 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.382.380	2.298.062	84.318	3,7	»	»
Bagages	36.550	39.341	»	»	2.791	7,1
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	569.520	493.579	75.941	15,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	8.491.460	7.094.474	1.396.986	19,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	11.479.910	9.925.456	1.554.454	15,7	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 20 novembre 1959.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1959	RECETTES évaluées du 1er novembre au 20 novembre 1959	TOTAL des recettes du 1er janvier au 20 novembre 1959	RECETTES comptables du 1er janvier au 20 novembre 1958	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	146.396.112	7.439.950	153.836.062	136.156.633	17.679.429	13,0	»	»
Bagages	3.043.818	118.370	3.162.188	2.730.520	431.668	15,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	19.972.630	1.469.740	21.442.370	19.190.443	2.251.927	11,7	»	»
Marchandises (détail et wagons)	305.151.309	21.981.380	327.132.689	297.707.811	29.424.878	9,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	474.563.869	31.009.440	505.573.309	455.785.407	49.787.902	10,9	»	»

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISE	PARITE	COURS LIMITES pratiqués par la Banque de France		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 9 décembre 1959.	
4 90425	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4 93706	4 90	4 9740	4 9080	4 90675
5 1625	Canada	1 dollar canadien.	... .	... .	... .	5 1580	5 1565
2 3145	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2 30281	2 2625	2 3430	. ....	. ....
39 30	Mexique	100 pesos.	39 4965	... .	... .	.. ..	.. ..
117 580	Allemagne occidentale	100 Deutschmark.	117 549	115 840	119 280	117 640	117 610
18 913	Autriche	100 schilling.	18 98869	18 7025	19 2790	18 915	18 913
9 8130	Belgique	100 francs belges.	9 87412	9 727	10 023	9 8200	9 8150
71 030	Danemark	100 couronnes danoises.	71 47763	70 4275	72 5335	71 100	.. ...
13 7240	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13 82376	13 6220	14 0265	13 7435	13 7390
7 9020	Italie	1.000 lires.	7 899296	7 78395	8 01610	7 9080	7 9060
68 645	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69 1188	68 055	70 155	68 735	68 725
130 020	Pays-Bas	100 florins.	129 9226	127 9375	131 9360	130 150	130 100
17 120	Portugal	100 escudos.	17 17238	16 85	17 5020	17 135	17 130
94 705	Suède	100 couronnes suédoises.	95 43513	94 0048	96 8646	94 740	94 700
113 380	Suisse	100 francs suisses.	112 9033	110 110	115 810	113 540	113 420
69 08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68 57027	68 05	69 08	69 08	.. ...
1 658	Yougoslavie	100 dinars.	1 64568	1 6335	1 6580	. ...	. ...

Maroc	1 dirham	0 9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11 7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 50, COURS LA FAYETTE, LYON

Tirage d'obligations Fourvière Ouest lyonnais.

322 obligations sorties au tirage du 29 octobre 1959 remboursables le 1er mai 1960 à 478 F net et obligations sorties aux tirages antérieurs non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
75	1957	2.567	1959	4.782	1959
78	»	2.594	»	4.784	»
340	1959	2.642	»	4.809	»
354	1957	2.650	»	4.811	»
375	1959	2.662	»	4.844	1954
400	»	2.722	1952	4.912	1956
532	»	2.746	1954	4.933	1959
653	1957	2.747	»	4.955	»
692	1959	2.781	1959	4.991	»
793	1954	2.785	1956	5.003	1956
832	1959	2.823	»	5.017	1959
871	»	2.825	1952	5.041	1950
929	1956	2.906	1957	5.048	1959
934	1959	2.933	1959	5.058	1952
994	»	3.008	»	5.094	1959
1.006	»	3.131	»	5.108	»
1.007	»	3.134	»	5.114	»
1.089	1957	3.174	»	5.407	»
1.095	1959	3.277	»	5.442	»
1.139	»	3.392	»	5.500	1949
1.172	»	3.408	1950	5.505	1959
1.195	»	3.413	1953	5.617	»
1.201	1957	3.414	1949	5.651	»
1.220	1959	3.415	1957	5.747	1952
1.225	»	3.423	1959	5.764	1959
1.331	1957	3.462	»	5.847	»
1.318	1959	3.485	»	5.929	»
1.391	»	3.519	1957	6.015	»
1.405	»	3.579	1959	6.066	1954
1.406	»	3.604	»	6.071	1952
1.409	»	3.695	»	6.073	1957
1.420	»	3.710	»	6.161	1959
1.500	1956	3.755	»	6.185	»
1.642	1959	3.763	»	6.242	1955
1.863	»	3.766	»	6.357	1959
1.909	»	3.967	1957	6.589	»
1.919	1954	4.110	1959	6.623	1954
1.921	1955	4.130	»	6.630	1959
1.928	1959	4.207	»	6.687	»
1.991	»	4.252	»	6.694	»
2.118	»	4.267	»	6.710	»
2.127	»	4.306	»	6.718	»
2.214	»	4.318	1949	6.769	»
2.289	1953	4.372	1959	6.789	1956
2.291	1955	4.379	»	6.812	1959
2.292	1953	4.442	»	6.831	»
2.295	1959	4.576	1954	6.855	»
2.326	»	4.580	1953	6.894	1957
2.415	1956	4.582	1957	6.930	1959
2.435	1957	4.686	1959	6.963	»
2.437	1959	4.719	»	6.981	»
2.448	1955	4.721	»	6.988	1950
2.515	1959	4.730	»	7.194	1959
2.536	»	4.772	»	7.376	»
7.449	1953	10.999	1957	12.732	1959
7.452	1959	11.013	1955	12.736	»
7.468	1954	11.112	1959	12.742	1956
7.475	1959	11.221	1957	12.777	1953
7.487	»	11.224	»	12.786	1957
7.565	»	11.225	1956	12.794	1959
7.568	»	11.273	1950	12.800	1954
7.576	1956	11.318	1957	12.804	1955
7.615	1959	11.341	1959	12.804	1959
7.625	»	11.382	»	12.806	1952
7.724	»	11.447	»	12.807	1959
7.733	»	11.493	»	12.833	»
7.818	»	11.526	1952	12.856	»
7.824	»	11.543	1959	12.991	»
7.825	»	11.583	»	13.073	»
7.890	»	11.591	»	13.079	»
8.028	»	11.679	»	13.090	1953
8.051	1956	11.682	1949	13.093	1959
8.177	1955	11.776	1957	13.121	»
8.229	1954	11.790	1959	13.132	»
8.382	1959	11.797	»	13.135	»
8.489	»	11.891	1957	13.153	»
8.662	»	11.925	1956	13.167	»
8.664	»	11.926	1957	13.174	»
8.717	»	11.942	1949	13.180	»
8.719	»	12.079	1959	13.204	»
8.731	»	12.121	1953	13.210	»
8.747	1957	12.122	1959	13.219	»
8.762	1959	12.144	»	13.227	»
8.813	1957	12.152	1950	13.231	»
8.828	1954	12.171	1959	13.336	»
8.829	1956	12.209	»	13.338	»
8.872	1959	12.230	»	13.408	»
8.881	»	12.236	»	13.415	»
8.932	»	12.263	1950	13.570	»
8.937	»	12.264	1952	13.572	»
8.983	»	12.272	1959	13.576	»
8.990	»	12.273	1953	13.578	»
8.991	1954	12.274	1955	13.580	1957
8.993	1959	12.286	1959	13.600	1959
9.013	»	12.288	»	31.616	»
9.133	»	12.292	»	13.718	»
9.153	»	12.297	»	13.849	»
9.178	»	12.308	»	13.869	»
9.188	»	12.321	»	13.872	»
9.257	»	12.324	»	13.877	»
9.339	»	12.337	»	13.886	1955
9.465	»	12.364	»	13.887	»
9.556	»	12.402	1956	13.889	1954
9.565	1955	12.425	1954	13.890	1956
9.566	1952	12.428	1959	13.895	1950
9.569	1956	12.495	»	13.897	1957
9.572	1957	12.509	»	13.898	»
9.573	»	12.516	»	13.902	1953
9.619	1959	12.532	»	13.905	1955
9.855	»	12.533	»	13.906	1959
9.971	1954	12.540	»	13.908	1953
10.000	1959	12.543	»	13.909	1950
10.034	»	12.552	»	13.910	1956
10.163	»	12.559	»	13.911	1959
10.335	1953	12.565	»	13.912	»
10.336	1949	12.620	1957	13.920	1957
10.390	1959	12.621	»	13.921	1950
10.391	1957	12.622	1956	13.923	1955
10.437	1959	12.623	1955	13.924	1959
10.451	»	12.625	1956	13.928	1956
10.484	1954	12.667	1959	13.929	1959
10.485	1955	12.668	1957	13.936	1957
10.537	1959	12.670	1950	13.941	1956
10.608	»	12.671	»	13.949	1959
10.962	»	12.698	1959	13.951	1955
10.997	1955	12.727	»	13.953	1953

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
13.966	1959	14.469	1959	14.987	1959
13.976	»	14.470	1954	14.988	»
13.978	»	14.522	1959	15.026	»
13.990	»	14.525	»	15.034	»
14.020	»	14.526	»	15.040	»
14.069	»	14.544	»	15.065	»
14.078	»	14.548	»	15.079	1956
14.106	»	14.577	»	15.104	1957
14.127	»	14.578	»	15.105	1959
14.222	»	14.585	»	15.117	»
14.246	»	14.613	»	15.137	»
14.256	»	14.622	»	15.140	»
14.257	»	14.625	»	15.148	»
14.268	»	14.680	»	15.149	»
14.286	»	14.688	»	15.151	»
14.316	»	14.719	»	15.179	»
14.317	»	14.724	»	15.192	»
14.324	1956	14.764	»	15.193	»
14.330	1959	14.830	1957	15.200	1955
14.353	»	14.859	1959	15.230	1959
14.369	»	14.861	»	15.234	»
14.375	»	14.862	»	15.241	»
14.389	»	14.874	»	15.245	1955
14.397	»	14.894	»	15.267	1959
14.433	1956	14.900	»	15.276	1952
14.434	»	14.949	1957	15.310	1957
14.446	1959	14.960	1959	15.330	1959
14.458	»	14.972	»	15.334	»
14.459	»	14.976	»	15.338	»

Prix des obligations remboursables le 1er mai 1958: 480 F net.
Prix des obligations remboursables le 1er mai 1957: 480 F net.
Prix des obligations remboursables le 1er mai 1956: 482 F net.
Prix des obligations remboursables antérieurement au 1er mai 1956: 468 F net.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES TITRES:

BUREAUX: 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

GUICHETS: 8, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

R. C.: Seine 55-B 4944.

Amortissement des obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 regroupées en 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société nationale des chemins de fer français a procédé, par voie de rachat en Bourse, à l'amortissement du 1er janvier 1960.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort de cette valeur.

SOCIETE AGRICOLE DE ROQUEFORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 135.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, AVENUE FRANKLIN-ROOSEVELT, PARIS (8e)

R. C.: Seine 55-B 14157.

Obligations 6 1/2 0/0 1958 de 10.000 F.

Deuxième tirage effectué le 2 décembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 276 obligations sorties à ce tirage** (45 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement);

2° **De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement.
1.159 à 1.429	1959	10.515 F
2.474 à 2.749	1960	105,37 NF

Les obligations amorties au tirage du 2 décembre 1959 seront remboursables à partir du 2 janvier 1960.

Société des Etablissements Charles TESTUT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE POPINCOURT, A PARIS (11e)

R. C.: Seine n° 55-B 12497.

Obligations 5 0/0 1954.

Liste numérique des 264 obligations amorties au tirage du 24 novembre 1959 et remboursables à partir du 1er janvier 1960 à: brut, 100 NF; net, 99,52 NF, coupon n° 5 attaché.

1.478 à 1.741

Le remboursement des titres amortis s'effectue aux caisses des établissements suivants:

Crédit Industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris;
B. N. C. I., 16, boulevard des Italiens, Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Banque Dupont et Cie, 28, rue du 4-Septembre, Paris,
et leurs succursales;
Société Unimesur, 29, rue Coquillière, Paris,
et au siège social de la société, 8, rue Popincourt, à Paris.

ETABLISSEMENTS SILBERT ET RIPERT FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 30, RUE BÉNÉDIT, A MARSEILLE

R. C.: Marseille 54-B 690.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Deuxième tirage (14e amortissement) effectué le 27 novembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 155 obligations sorties à ce tirage** (14 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement);

2° **De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
428 à 714	60	1.155 à 1.253	59

Les obligations amorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er janvier 1960.

ETABLISSEMENTS SILBERT ET RIPERT FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 30, RUE BÉNÉDIT, A MARSEILLE

R. C.: Marseille 54-B 690.

Obligations 6 0/0 1956 de 10.000 F.

Quatrième tirage effectué le 27 novembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 347 obligations amorties à ce tirage** (9 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement);

2° **Des series comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement.
573 à 923	60	106,64 NF
2.499 à 2.683	58	10.556 F
3.125 à 3.333	59	10.660 F
3.729 à 3.884	57	10.527 F

Les obligations amorties au tirage du 27 novembre 1959 seront remboursables à partir du 2 janvier 1960.

GRANDS MAGASINS SIGRAND & Cᵉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS
SOUS LA RAISON ET LA SIGNATURE SOCIALES

SIGRAND ET Cᵉ

SIÈGE SOCIAL: 83, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, A PARIS

R. C.: Seine 54-B 9215.

Liste des 637 obligations 4 1/2 0/0 1941 sorties au tirage du 6 novembre 1959 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Les deux chiffres placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.

12 (58)	891 (59)	1.966 (59)	2.852 (59)	3.298 (59)
14 (59)	899 (59)	1.968 (59)	2.856 (59)	3.300 (59)
16 (58)	911 (59)	2.021 (59)	2.861 (59)	3.322 (59)
19 (59)	934 (58)	2.069 (58)	2.862 (59)	3.323 (58)
22 (59)	935 (58)	2.070 (59)	2.872 (59)	3.328 (58)
25 (59)	946 (59)	2.072 (59)	2.886 (59)	3.329 (58)
26 (58)	955 (58)	2.073 (58)	2.888 (59)	3.360 (59)
27 (58)	957 (58)	2.082 (59)	2.890 (59)	3.364 (59)
29 (59)	965 (59)	2.088 (59)	2.893 (59)	3.368 (58)
31 (58)	972 (59)	2.092 (59)	2.894 (59)	3.369 (58)
34 (58)	979 (59)	2.094 (59)	2.943 (57)	3.377 (59)
36 (58)	990 (59)	2.096 (59)	2.944 (57)	3.397 (59)
39 (58)	1.015 (59)	2.097 (59)	2.947 (58)	3.399 (59)
43 (58)	1.018 (59)	2.098 (59)	2.949 (59)	3.421 (58)
50 (59)	1.022 (59)	2.099 (59)	2.920 (59)	3.428 (59)
69 (59)	1.023 (59)	2.100 (59)	2.921 (58)	3.449 (59)
71 (58)	1.030 (59)	2.104 (59)	2.924 (58)	3.451 (59)
85 (59)	1.032 (58)	2.105 (59)	2.925 (58)	3.479 (59)
86 (58)	1.034 (59)	2.106 (59)	2.932 (58)	3.482 (58)
102 (58)	1.035 (59)	2.109 (59)	2.939 (59)	3.512 (58)
103 (58)	1.053 (59)	2.117 (56)	2.954 (54)	3.517 (59)
124 (59)	1.063 (59)	2.124 (58)	2.955 (59)	3.518 (59)
125 (59)	1.066 (59)	2.125 (58)	2.956 (59)	3.528 (59)
149 (57)	1.068 (58)	2.144 (59)	2.958 (58)	3.533 (59)
150 (55)	1.079 (59)	2.146 (58)	2.961 (58)	3.547 (59)
199 (58)	1.118 (59)	2.147 (58)	2.963 (58)	3.549 (59)
201 (57)	1.126 (58)	2.151 (59)	2.965 (59)	3.552 (59)
203 (59)	1.146 (57)	2.161 (59)	2.966 (58)	3.561 (59)
207 (58)	1.155 (59)	2.162 (59)	2.969 (58)	3.582 (59)
212 (59)	1.247 (59)	2.163 (58)	2.982 (59)	3.583 (59)
214 (58)	1.251 (59)	2.172 (59)	2.986 (57)	3.618 (59)
215 (59)	1.252 (58)	2.187 (59)	2.987 (58)	3.619 (59)
218 (58)	1.253 (59)	2.194 (59)	2.999 (59)	3.620 (56)
252 (58)	1.254 (58)	2.195 (59)	3.000 (57)	3.626 (59)
291 (58)	1.274 (58)	2.207 (58)	3.001 (58)	3.635 (59)
310 (58)	1.275 (59)	2.217 (59)	3.002 (59)	3.682 (59)
348 (55)	1.277 (59)	2.220 (59)	3.003 (59)	3.777 (59)
359 (58)	1.280 (58)	2.241 (59)	3.005 (57)	3.800 (59)
360 (58)	1.289 (58)	2.307 (58)	3.019 (59)	3.811 (59)
361 (58)	1.309 (59)	2.310 (59)	3.033 (59)	3.814 (59)
371 (58)	1.310 (59)	2.313 (59)	3.034 (59)	3.816 (59)
372 (59)	1.322 (59)	2.435 (59)	3.050 (59)	3.819 (59)
382 (59)	1.323 (59)	2.443 (59)	3.083 (59)	3.825 (59)
384 (58)	1.330 (59)	2.449 (59)	3.086 (59)	3.939 (59)
392 (56)	1.347 (59)	2.450 (59)	3.088 (59)	3.942 (59)
421 (55)	1.348 (59)	2.455 (59)	3.092 (59)	3.944 (59)
471 (59)	1.351 (58)	2.457 (59)	3.095 (59)	3.957 (59)
573 (58)	1.352 (59)	2.458 (59)	3.096 (59)	3.961 (59)
582 (59)	1.354 (59)	2.483 (59)	3.098 (59)	3.962 (59)
594 (59)	1.359 (58)	2.486 (59)	3.100 (59)	3.963 (59)
598 (59)	1.360 (58)	2.491 (59)	3.107 (59)	3.966 (59)
626 (59)	1.397 (59)	2.493 (59)	3.111 (59)	3.982 (59)
628 (59)	1.413 (58)	2.497 (59)	3.112 (59)	3.983 (59)
630 (59)	1.425 (59)	2.499 (59)	3.113 (59)	4.005 (58)
639 (59)	1.427 (59)	2.517 (59)	3.117 (58)	4.006 (58)
716 (57)	1.463 (59)	2.638 (59)	3.120 (57)	4.009 (58)
717 (59)	1.475 (59)	2.641 (59)	3.123 (59)	4.021 (58)
720 (58)	1.496 (58)	2.642 (59)	3.141 (59)	4.028 (59)
727 (57)	1.514 (59)	2.643 (59)	3.142 (58)	4.033 (59)
730 (58)	1.530 (59)	2.645 (59)	3.149 (59)	4.048 (58)
733 (59)	1.531 (58)	2.646 (59)	3.157 (59)	4.051 (59)
734 (58)	1.533 (59)	2.647 (59)	3.162 (59)	4.052 (58)
735 (59)	1.534 (57)	2.648 (57)	3.168 (58)	4.055 (59)
738 (58)	1.535 (59)	2.649 (59)	3.175 (59)	4.059 (59)
739 (59)	1.549 (59)	2.661 (58)	3.177 (58)	4.061 (59)
741 (57)	1.551 (58)	2.665 (58)	3.178 (58)	4.104 (59)
745 (58)	1.552 (57)	2.666 (57)	3.181 (59)	4.107 (59)
760 (59)	1.569 (59)	2.678 (59)	3.185 (59)	4.108 (59)
761 (59)	1.572 (59)	2.692 (58)	3.187 (59)	4.111 (59)
779 (59)	1.600 (59)	2.702 (59)	3.203 (58)	4.141 (56)
780 (59)	1.606 (59)	2.713 (58)	3.204 (59)	4.172 (59)
830 (59)	1.652 (59)	2.719 (58)	3.205 (58)	4.218 (59)
832 (59)	1.663 (58)	2.720 (58)	3.217 (58)	4.223 (59)
834 (59)	1.665 (59)	2.734 (59)	3.222 (58)	4.226 (59)
836 (59)	1.666 (58)	2.744 (59)	3.231 (59)	4.227 (59)
838 (59)	1.721 (59)	2.774 (59)	3.233 (59)	4.320 (59)
841 (59)	1.723 (59)	2.794 (58)	3.235 (59)	4.323 (58)
847 (59)	1.727 (59)	2.813 (59)	3.239 (58)	4.324 (59)
849 (59)	1.781 (59)	2.816 (59)	3.240 (59)	4.380 (59)
850 (59)	1.784 (58)	2.818 (58)	3.244 (58)	4.410 (59)
852 (59)	1.786 (58)	2.847 (59)	3.246 (58)	4.441 (59)
882 (59)	1.964 (59)	2.850 (59)	3.259 (58)	4.466 (59)
889 (59)			3.276 (59)	4.481 (59)

4.500 (59)	5.784 (59)	6.527 (59)	7.312 (59)	8.297 (59)
4.503 (59)	5.790 (59)	6.528 (57)	7.343 (58)	8.298 (59)
4.506 (59)	5.791 (57)	6.532 (58)	7.347 (59)	8.313 (59)
4.509 (59)	5.793 (57)	6.533 (59)	7.550 (58)	8.319 (59)
4.525 (59)	5.795 (59)	6.562 (58)	7.551 (59)	8.322 (59)
4.618 (59)	5.796 (59)	6.564 (59)	7.560 (59)	8.326 (59)
4.673 (59)	5.799 (59)	6.568 (59)	7.568 (59)	8.328 (59)
4.701 (59)	5.800 (58)	6.569 (59)	7.579 (59)	8.329 (59)
4.716 (59)	5.801 (59)	6.604 (59)	7.589 (58)	8.333 (57)
4.719 (59)	5.802 (58)	6.623 (59)	7.591 (59)	8.335 (57)
4.723 (58)	5.820 (59)	6.624 (58)	7.592 (58)	8.379 (58)
4.775 (59)	5.829 (59)	6.627 (58)	7.596 (59)	8.382 (59)
4.785 (59)	5.830 (59)	6.646 (59)	7.610 (59)	8.394 (59)
4.791 (59)	5.831 (59)	6.648 (58)	7.612 (59)	8.407 (58)
4.803 (59)	5.850 (57)	6.649 (58)	7.614 (57)	8.408 (57)
4.806 (59)	5.851 (58)	6.654 (59)	7.627 (59)	8.409 (59)
4.809 (59)	5.852 (57)	6.661 (59)	7.628 (58)	8.412 (59)
4.815 (59)	5.856 (59)	6.669 (59)	7.629 (59)	8.414 (59)
4.816 (59)	5.860 (57)	6.672 (59)	7.631 (59)	8.415 (59)
4.819 (59)	5.862 (57)	6.674 (59)	7.632 (59)	8.433 (59)
4.820 (59)	5.863 (59)	6.678 (59)	7.635 (59)	8.434 (59)
4.826 (59)	5.865 (59)	6.686 (59)	7.638 (58)	8.455 (59)
4.827 (59)	5.866 (59)	6.687 (59)	7.640 (58)	8.462 (59)
4.831 (59)	5.880 (59)	6.692 (59)	7.643 (59)	8.465 (59)
4.847 (59)	5.881 (58)	6.711 (59)	7.647 (59)	8.469 (59)
4.855 (59)	5.882 (59)	6.713 (59)	7.651 (58)	8.477 (58)
4.856 (59)	5.883 (59)	6.714 (57)	7.652 (59)	8.478 (59)
4.861 (59)	5.888 (58)	6.724 (58)	7.659 (59)	8.482 (59)
4.870 (59)	5.889 (59)	6.726 (58)	7.674 (59)	8.484 (59)
4.871 (59)	5.919 (58)	6.727 (59)	7.689 (59)	8.489 (59)
4.876 (59)	5.950 (57)	6.760 (58)	7.692 (59)	8.497 (58)
4.883 (58)	5.951 (58)	6.765 (57)	7.700 (59)	8.499 (58)
4.898 (59)	5.973 (59)	6.766 (59)	7.702 (59)	8.502 (58)
4.914 (59)	5.974 (56)	6.769 (57)	7.711 (58)	8.506 (59)
4.937 (59)	5.975 (59)	6.770 (57)	7.712 (58)	8.507 (58)
4.939 (59)	6.008 (59)	6.813 (58)	7.730 (58)	8.509 (59)
4.951 (58)	6.009 (59)	6.819 (59)	7.731 (59)	8.511 (59)
4.958 (58)	6.010 (59)	6.821 (59)	7.745 (57)	8.515 (59)
4.961 (58)	6.011 (59)	6.823 (59)	7.756 (59)	8.547 (58)
4.962 (58)	6.024 (58)	6.825 (59)	7.769 (58)	8.548 (58)
4.964 (59)	6.036 (59)	6.828 (59)	7.771 (59)	8.591 (59)
4.968 (58)	6.049 (59)	6.843 (58)	7.773 (59)	8.594 (59)
5.045 (58)	6.051 (59)	6.844 (59)	7.776 (59)	8.596 (59)
5.068 (59)	6.055 (59)	6.845 (59)	7.778 (59)	8.597 (58)
5.072 (58)	6.085 (59)	6.846 (57)	7.802 (59)	8.598 (59)
5.076 (59)	6.087 (58)	6.847 (58)	7.803 (57)	8.602 (59)
5.085 (59)	6.118 (59)	6.848 (59)	7.815 (59)	8.608 (59)
5.087 (59)	6.120 (59)	6.850 (58)	7.816 (59)	8.611 (59)
5.088 (59)	6.122 (55)	6.851 (59)	7.820 (59)	8.623 (58)
5.089 (59)	6.133 (58)	6.852 (59)	7.822 (59)	8.628 (59)
5.108 (58)	6.134 (53)	6.891 (59)	7.849 (59)	8.639 (56)
5.110 (58)	6.135 (59)	6.909 (58)	7.876 (58)	8.659 (56)
5.112 (59)	6.151 (59)	6.910 (59)	7.878 (59)	8.660 (59)
5.116 (58)	6.152 (59)	6.911 (59)	7.891 (59)	8.661 (58)
5.119 (59)	6.153 (59)	6.919 (59)	7.892 (59)	8.663 (59)
5.155 (59)	6.154 (59)	6.921 (59)	7.893 (58)	8.669 (59)
5.158 (59)	6.155 (58)	6.925 (58)	7.895 (58)	8.682 (59)
5.161 (59)	6.159 (57)	7.013 (59)	7.898 (58)	8.768 (58)
5.167 (59)	6.170 (59)	7.015 (59)	7.920 (59)	8.770 (57)
5.169 (59)	6.171 (59)	7.021 (59)	7.921 (59)	8.794 (59)
5.216 (59)	6.172 (59)	7.023 (59)	7.924 (59)	8.799 (59)
5.217 (59)	6.174 (59)	7.030 (59)	7.927 (59)	8.805 (58)
5.220 (56)	6.189 (56)	7.037 (59)	7.929 (59)	8.810 (58)
5.232 (58)	6.198 (59)	7.053 (58)	7.930 (59)	8.842 (58)
5.258 (57)	6.208 (59)	7.054 (58)	7.939 (59)	8.875 (59)
5.262 (58)	6.221 (59)	7.056 (57)	7.941 (58)	8.879 (59)
5.272 (59)	6.223 (59)	7.057 (59)	7.942 (59)	8.893 (59)
5.427 (59)	6.224 (59)	7.058 (59)	7.956 (58)	8.894 (58)
5.560 (59)	6.228 (56)	7.059 (59)	7.957 (58)	8.896 (58)
5.574 (59)	6.229 (55)	7.061 (59)	7.977 (58)	8.908 (59)
5.576 (58)	6.233 (57)	7.065 (59)	7.978 (58)	8.942 (59)
5.582 (59)	6.234 (56)	7.067 (58)	7.981 (58)	8.979 (59)
5.587 (59)	6.235 (56)	7.069 (59)	7.983 (59)	8.983 (58)
5.589 (59)	6.236 (59)	7.087 (59)	7.991 (58)	8.990 (59)
5.593 (59)	6.237 (59)	7.118 (59)	7.992 (59)	8.992 (58)
5.599 (59)	6.238 (59)	7.121 (59)	7.994 (58)	8.993 (58)
5.612 (58)	6.240 (59)	7.123 (58)	8.019 (59)	8.995 (58)
5.614 (59)	6.242 (58)	7.126 (58)	8.025 (59)	8.997 (59)
5.618 (59)	6.257 (59)	7.127 (58)	8.027 (59)	9.000 (58)
5.622 (59)	6.267 (59)	7.162 (58)	8.030 (59)	9.004 (59)
5.638 (58)	6.276 (57)	7.169 (59)	8.031 (59)	9.008 (58)
5.650 (58)	6.322 (59)	7.170 (59)	8.036 (59)	9.010 (58)
5.675 (59)	6.439 (59)	7.175 (59)	8.040 (58)	9.016 (58)
5.692 (59)	6.451 (58)	7.182 (59)	8.042 (59)	9.019 (59)
5.693 (58)	6.454 (59)	7.205 (59)	8.049 (59)	9.023 (58)
5.694 (58)	6.460 (58)	7.212 (58)	8.067 (59)	9.062 (59)
5.700 (59)	6.462 (59)	7.213 (58)	8.091 (59)	9.063 (58)
~~5.701 (59)~~	~~6.464 (59)~~	7.216 (59)	8.099 (59)	9.069 (59)
5.711 (58)	6.466 (57)	7.219 (58)	8.100 (59)	9.080 (55)
5.713 (59)	6.467 (58)	7.221 (58)	8.101 (59)	9.081 (59)
5.715 (59)	6.469 (59)	7.302 (59)	8.102 (59)	9.088 (59)
5.717 (59)	6.471 (58)	7.303 (59)	8.103 (59)	9.090 (57)
5.734 (59)	6.473 (59)	7.308 (59)	8.189 (58)	9.094 (55)
5.735 (59)	6.474 (59)	7.309 (58)	8.190 (59)	9.097 (57)
5.757 (58)	6.478 (58)	7.316 (58)	8.192 (59)	9.098 (59)
5.758 (58)	6.481 (58)	7.320 (58)	8.232 (59)	9.099 (53)
5.759 (59)	6.487 (58)	7.322 (58)	8.254 (56)	9.109 (59)
5.761 (59)	6.488 (59)	7.330 (58)	8.270 (53)	9.110 (59)
5.762 (59)	6.489 (59)	7.332 (59)	8.272 (57)	9.112 (59)
5.765 (59)	6.502 (59)	7.335 (59)	8.276 (56)	9.117 (59)
		7.341 (57)	8.280 (59)	

9.124	(59)	9.238	(59)	9.382	(59)	9.749	(57)	9.880	(59)
9.128	(58)	9.257	(59)	9.453	(58)	9.763	(58)	9.885	(59)
9.131	(58)	9.282	(59)	9.456	(58)	9.766	(59)	9.890	(58)
9.161	(59)	9.285	(59)	9.459	(59)	9.775	(59)	9.692	(58)
9.162	(59)	9.295	(59)	9.460	(57)	9.814	(58)	9.897	(58)
9.178	(59)	9.297	(59)	9.504	(57)	9.820	(58)	9.905	(58)
9.184	(59)	9.303	(59)	9.508	(59)	9.826	(59)	9.906	(56)
9.185	(57)	9.304	(59)	9.544	(58)	9.829	(59)	9.964	(59)
9.221	(59)	9.312	(59)	9,605	(59)	9.873	(59)	9.975	(58)
9.227	(58)	9.317	(59)	9.664	(59)	9.874	(59)	9.998	(58)
9.236	(58)	9.380	(59)	9.743	(58)	9.878	(59)	9.999	(58)

Les obligations amorties en 1959 seront remboursables, sans frais, à partir du 15 décembre 1959, coupon au 15 juin 1960 attaché, à raison de 2.000 F net pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des siège, succursales et agences du Crédit commercial de France.

Le montant du remboursement se décompose comme suit: prix d'émission, 1.900 F; prime de remboursement, 100 F.

Conventions franco-étrangères. — Montant de la taxe proportionnelle relative à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions: 12 F, lorsque l'exonération est totale.

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.746.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 37, RUE DE SURÈNE, PARIS (8e)
R. C.: Seine 55-B 2433.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 0/0 1959 de 1.500 millions de francs nominal, représenté par 75.000 obligations de 20.000 F nominal, amortissables en 18 ans, sur la base d'une annuité constante pour le service de l'intérêt et du prix de remboursement à 117,50 0/0.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	2 novembre 1960	2.857
2	— 1961	2.978
3	— 1962	3.105
4	— 1963	3.237
5	— 1964	3.375
6	— 1965	3.518
7	— 1966	3.668
8	— 1967	3.824
9	— 1968	3.987
10	— 1969	4.157
11	— 1970	4.333
12	— 1971	4.518
13	— 1972	4.710
14	— 1973	4.911
15	— 1974	5.120
16	— 1975	5.337
17	— 1976	5.564
18	— 1977	5.801
Total		75.000

CENPA

Société centrale des usines à papiers et papeteries J.-B. Weibel réunies.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2 ET 4, RUE LOUIS-DAVID, A PARIS (16e)
R. C.: Seine 54-B 11099.

Obligations 5 3/4 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 1.433 obligations amorties au septième tirage effectué le 30 novembre 1959 (la société a complété cet amortissement par le rachat en Bourse de 288 titres);

2° Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.538 à 3.815	1954	8.893 à 10.428	1960
3.816 à 5.109	1956	14.678 à 15.987	1955
5.110 à 6.493	1958	15.988 à 17.360	1957
7.039 à 8.635	1959		

Les obligations amorties en 1960 seront remboursables à partir du 1er janvier 1960 au prix de 11.500 F l'une, coupon n° 8 attaché.

Etablissements Bouchayer et Viallet

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 154.700.000 F (1.547.000 NF)
SIÈGE SOCIAL: 155, COURS BERRIAT, GRENOBLE (ISÈRE)
R. C.: Grenoble 56-B 124.

Obligations 6 0/0 1956 *de* 10.000 *F* (100 *NF*).

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 25 novembre 1959 et remboursables à partir du 15 janvier 1960 à 105 NF;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES DE REMBOURSEMENT
2.791 à 3.526	59
4.893 à 5.670	60
9.383 à 10.078	58

Compagnie du Chemin de Fer et du Port de la Réunion

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1959, Obligations 3 0/0 1878 (1re émission): page 11548 (4e colonne), au lieu de: « 46.641 à 45.650 (56) », lire: « 46.641 à 46.650 (56) »; page 11549 (2e colonne), au lieu de: « 116.261 à 166.270 (60) », lire: « 116.261 à 116.270 (60) »; (4e colonne), au lieu de: « 120.911 à 120.020 (60) », lire: « 120.911 à 120 920 (60) ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Benezra (Max), né le 31 mars 1916 à Erdek (Turquie), époux de Henry (Marcelle-Françoise), née le 7 novembre 1914 au Havre (Seine-Maritime), demeurant 27, rue Jules-Siegfried, au Havre (Seine-Maritime), agissant tant en son nom personnel que comme père et administrateur légal de ses enfants mineurs: Pierre-Joseph-Marcel, né au Havre (Seine-Maritime) le 11 mai 1940, et Françoise-Jeanne-Lucie, née à Goderville (Seine-Maritime) le 27 novembre 1944, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Benezra celui de Bermond.

M. Roisenberg (Alain-Bernard), né le 21 juillet 1928 à Paris (16e), demeurant à Maisons-Alfort (Seine), 47 *bis*, rue Condorcet, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Elisabeth, née le 7 mars 1951 à Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rambert.

M. Maurice-René Labitte, né aux Mureaux (Seine-et-Oise) le 8 décembre 1922, et demeurant 92, avenue A.-de-La-Rochette, à la Rochette, par Melun (Seine-et-Marne), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Sylvie-Alice, née le 18 novembre 1954 à Melun (Seine-et-Marne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Labitte celui de Labarte.

M. Cougouille (Maurice), né le 23 mai 1921 à Ergué-Armel (Finistère), demeurant 47, rue de la Providence, à Quimper (Finistère), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Nicole, née le 18 mars 1945 à Quimper, et Yves, né le 24 avril 1947 à Quimper, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cougal.

M. François-Henri-Lucien Durand, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 28 janvier 1931, domicilié à Tarbes, 7, place de la Préfecture, et résidant à Paris (17e), 17, rue Lemercier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Durand-Dastès.

Mme Alice-Yvonne Chenuet, épouse de M. Fermier (Raymond-Lucien), autorisée de son mari, demeurant à Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne), arrondissement de Fontainebleau, rue des Chapeaux, agissant en tant qu'administratrice légale de son fils mineur Claude Chenuet, né à Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret) le 23 novembre 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique du mineur Claude Chenuet celui de Fermier.

BILANS

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE L'INCENDIE ET LES EXPLOSIONS

FONDEE EN 1819

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Capital social : 1 milliard 500 millions de francs.

SIEGE SOCIAL : 87, Rue de Richelieu, PARIS

Registre du commerce : 55-B 2078.

Bilan au 31 décembre 1958 (après réévaluation des valeurs immobilières).

ACTIF	
Valeurs et espèces déposées en cautionnements ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	272.280.244
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
1° Valeurs représentant les engagements pris envers les assurés	6.484.115.772
2° Autres valeurs	1.610.438.358
Valeurs remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	449.959.649
Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	555.372.056
Autres valeurs détenues par la société	6.088.695
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:	
a) Valeurs	559.130.520
b) Espèces	2.485.635.051
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	108.275
Espèces en caisse au siège social	2.083.613
Banques et chèques postaux	770.008.120
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
Espèces en caisse dans les agences	296.263.296
Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date:	
1° Primes nettes d'impôts et de commissions	414.857.754
2° Impôts et commissions sur primes ci-dessus	210.595.342
Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	345.794.963
Autres créances sur les agents et courtiers	5.550.379
Créances en compte courant:	
Sur les cédants et rétrocédants	396.183.328
Sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	127.411.337
Réserve pour risques en cours:	
A la charge des cessionnaires	797.961.093
A la charge des rétrocessionnaires	1.070.174.987
Réserve pour sinistres à payer:	
A la charge des cessionnaires	1.101.810.305
A la charge des rétrocessionnaires	1.064.213.770
Autres réserves afférentes aux rétrocessions	136.694.650
Créances diverses	2.016.049.599
Autres éléments d'actif	267.082.448
Total	21.445.863.604

PASSIF	
Capital social	1.000.000.000
Réserve de garantie	100.000.000
Réserve pour cautionnements à l'étranger	300.000.000
Réserve pour fluctuations des valeurs mobilières	228.001.262
Réserve immobilière	2.571.311
Réserve pour reconstruction d'immeuble	54.657.354
Réserve de change	242.930.187
Réserve spéciale de réévaluation des changes	224.266.920
Réserve pour régularisation éventuelle des comptes étrangers	58.000.000
Réserve pour éventualités	340.000.000
Réserve de réévaluation des valeurs immobilières	508.118.741
Engagements de la société envers les assurés:	
Opérations d'assurances directes, cessions non déduites:	
a) Réserve pour risques en cours	2.900.313.266
b) Réserve pour sinistres à payer	1.951.554.945
Acceptations en réassurances, rétrocessions non déduites:	
a) Réserve pour risques en cours	2.209.097.449
b) Réserve pour sinistres à payer	2.668.394.481
Autres réserves afférentes aux acceptations	397.908.767
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	942.166.151
Réserve fiscale	157.828.952
Dettes pour dépôts de garantie des agents et des tiers autres que les cessionnaires:	
a) Espèces	21.412.481
b) Valeurs mobilières	6.088.695
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société	423.443.965
Dettes envers les agents et courtiers	417.862.703
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires ou les rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:	
a) Espèces	1.780.768.967
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	555.372.056
Dettes en compte courant:	
Envers les cédants	852.781.534
Envers les cessionnaires et les rétrocessionnaires	437.633.006
Dettes diverses	1.052.817.194
Provision pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées	237.000.000
Provision pour cessions arriérées	40.000.000
Provision pour créances douteuses	72.866.771
Autres éléments de passif	1.109.030.417
Intérêts sur parts bénéficiaires restant dus	688.174
Solde des exercices antérieurs	1.642.935
Solde créditeur de l'exercice	150.644.881
Total	21.445.863.604

Compte de profits et pertes de l'exercice 1958 (après réévaluation des valeurs immobilières).

DEBIT		
Résultats des opérations d'assurances.		
Sinistres payés		5.815.865.736
Commissions échues		3.676.809.835
Primes cédées en réassurances		4.302.003.317
Réserves techniques au 31 décembre 1958 (réassurances non déduites):		
a) Risques en cours		5.109.410.715
b) Sinistres à payer		4.619.949.426
Réserves techniques au 31 décembre 1957 à la charge des réassureurs:		
a) Risques en cours		1.718.800.806
b) Sinistres à payer		1.517.670.480
Provision pour annulations de primes au 31 décembre 1958		237.000.000
Provision pour cessions arriérées au 31 décembre 1958		40.000.000
Annulations sur primes des exercices antérieurs		263.890.861
Frais généraux		1.013.045.323
Impôts à la charge de la société		49.099.522
Autres éléments de débit		82.155.463
		28.445.701.487
Gestion générale.		
Pertes sur réalisations de valeurs		91.014.892
Intérêts sur dépôts des cessionnaires ou des rétrocessionnaires		49.310.358
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		
a) Versés		865.672.948
b) Dus		727.947.627
Impôts de gestion générale		369.193.328
Amortissement réglementaire des immeubles		5.332.553
Moins-values sur conversions de monnaies étrangères		58.574.871
Pertes sur réalisations de monnaies étrangères		6.898.347
Autres éléments de débit		172.192.074
Réserves ou provisions au 31 décembre 1958:		
Réserve de garantie		100.000.000
Réserve pour cautionnements à l'étranger		300.000.000
Réserve fiscale		157.828.952
Réserves pour régularisations éventuelles des comptes étrangers		58.000.000
Réserve pour fluctuations des valeurs mobilières		228.001.262
Réserve immobilière		2.571.314
Réserve de réévaluation des valeurs immobilières		508.118.744
Réserve de change		242.930.187
Réserve spéciale de réévaluation des changes		224.266.920
Réserve pour éventualités		340.000.000
Provision pour créances douteuses		72.866.771
Solde créditeur:		
Bénéfice de l'exercice	150.644.881	
Reliquat des bénéfices antérieurs	1.642.935	
		152.287.816
Total		33.178.710.451

CREDIT	
Résultats des opérations d'assurances.	
Primes émises et accessoires, nets d'impôts et nets d'annulations de l'exercice	11.792.451.670
Part des réassureurs dans les sinistres payés	2.194.768.805
Commissions reçues des réassureurs	1.552.791.028
Recours et sauvetages sur sinistres	51.287.974
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1958:	
a) Risques en cours	1.868.136.080
b) Sinistres à payer	2.166.024.075
Réserves techniques au 31 décembre 1957 (réassurances non déduites):	
a) Risques en cours	4.590.387.424
b) Sinistres à payer	4.020.843.355
Provision pour annulations de primes au 31 décembre 1957	241.370.024
Provision pour cessions arriérées au 31 décembre 1957	49.020.863
Autres éléments de crédit	36.489.688
	28.563.570.986
Gestion générale.	
Revenus des valeurs mobilières	277.224.690
Revenus des immeubles	43.152.054
Revenus des prêts hypothécaires	839.571
Revenus, intérêts et bénéfices divers	21.669.495
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	75.614.769
Bénéfices sur réalisations de valeurs	233.984.791
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes	1.593.620.575
Plus-value sur conversions de monnaies étrangères	165.336.794
Bénéfices sur réalisations de monnaies étrangères	37.234.720
Autres éléments de crédit	36.749.127
Réévaluation des immeubles au 31 décembre 1958	508.118.744
Report des réserves ou provisions au 31 décembre 1957:	
Réserve de garantie	100.000.000
Réserve pour cautionnements à l'étranger	300.000.000
Réserve fiscale	157.828.952
Réserve pour régularisations éventuelles des comptes étrangers	58.000.000
Réserve pour fluctuations des valeurs mobilières	228.001.262
Réserve immobilière	2.571.314
Réserve spéciale de réévaluation des changes	117.504.997
Réserve de change	242.930.187
Réserve pour éventualités	340.000.000
Provision pour créances douteuses	73.114.488
Reliquat des bénéfices antérieurs	1.642.935
Total	33.178.710.451

Répartition du solde créditeur.

Solde créditeur		152.287.816
Répartition:		
Intérêt des parts bénéficiaires		7.661.738
Minimum garanti	2.938.692	
Intérêts complémentaires (pour porter le coupon à 70 F net)	4.723.046	
Dividendes aux actions		103.000.000
Réserve pour éventualités		40.000.000
A reporter à l'exercice 1959		1.626.078
		152.287.816

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Etude de Me Georges Saulnier, avoué à Paris, 33, rue Pigalle.

Un jugement a été rendu par défaut par la cinquième chambre du tribunal civil de la Seine, le 22 mai 1959, enregistré et signifié, entre la société anonyme L'Ancienne Belgique, dont le siège est à Anvers (Belgique), 26, rempart Kipdorp, ci-devant et actuellement à Bruxelles (Belgique), 15-21, rue des Pierres, et Mlle Geneviève Auger, demeurant à Paris (18e), 55, rue du Chevalier-de-la-Barre, ci-devant et actuellement à New York (Etats-Unis d'Amérique), 441, Madison Avenue, défenderesse défaillante faute par elle d'avoir constitué avoué.

Ledit jugement a été signifié à M. le procureur de la République près le tribunal de grande instance du département de la Seine en son parquet suivant exploit de Me Brossard, huissier à Paris, en date du 2 octobre 1959.

Aucune opposition ne sera recevable passé le délai d'un mois, outre les délais de distance de la présente publication.

Pour extrait publié conformément à l'article 158 *bis* du code de procédure civile, complété par le décret-loi du 30 octobre 1935, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de grande instance de la Seine en date du 20 novembre 1959.

Signé: G. Saulnier.

AVIS DIVERS

Société anonyme des Plantations Saint-James

AU CAPITAL DE 27.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: POINTE-SIMON, FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE)

R. C.: Fort-de-France 7550.

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle le mardi 29 décembre 1959, à onze heures, à Neuilly-sur-Seine, 29, rue des Poissonniers, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports des commissaires aux comptes;
3° Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1957-1958;
4° Approbation d'investissements réalisés et à réaliser;
5° Jetons de présence;
6° Quitus aux administrateurs;
7° Questions diverses.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de l'Aude.

Demande de permis d'exploitation de mines

Par pétition sur timbre non datée, M. Bisson (Alexandre-André-Jean), domicilié à Chatou (Seine-et-Oise), 14, rue Henri-Ramas, agissant au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée Argiles, Kaolins, Dérivés, au capital de 20 millions de francs, dont le siège social est à Paris (18e), rue Boissy-d'Anglas, n° 12, sollicite un permis d'exploitation de mines de cuivre et substances connexes.

Le périmètre du permis sollicité est défini par un contour polygonal passant successivement par les sommets suivants:

Sommet A. — Angle Sud-Est du cimetière attenant à l'ancienne église de Saint-Pierre-de-Vals, ce sommet étant commun avec la concession de Malabau.

Sommet B — Clocher du village de Mas-Cabardès, ce sommet B étant commun avec les concessions de Malabau et de Villanière.

Sommet C. — Point de rencontre des limites des communes des Ilhes, de Mas-Cabardès, de Labastide, de Roquefère, ce sommet C étant commun avec la concession de Villanière.

Sommet D — Angle Sud-Est du bâtiment Sud de la métairie de Coume Jamma, cadastre section A n° 209, commune de Roquefère, propriétaire M. Jean Jalabert, à Labastide.

Sommet E. — Angle Sud-Ouest de la métairie de Lore, cadastré section A, n° 2, commune de Labastide, propriétaire M. Henri Fargues, à Labastide.

La superficie délimitée par ce périmètre est de 387 hectares environ, entièrement située dans le département de l'Aude et portant sur les communes de Miraval-Cabardès, Mas-Cabardès, Roquefère et Labastide.

Une enquête sur cette demande sera ouverte pendant une durée d'un mois à partir de l'expiration d'un délai de huit jours francs suivant l'insertion du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Pendant toute la durée de l'enquête, la pétition et ses annexes resteront déposées à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations éventuelles, oppositions et demandes en concurrence auxquelles la demande pourrait donner lieu et qui devront être formulées suivant les dispositions prévues par les articles 5 et 6 du décret n° 55-1343 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis d'exploitation de mines.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

10 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises du 16e arrondissement.** But: créer, animer, encourager les œuvres et activités sociales les plus diverses au service des familles et de l'enfance dans la localité. Siège social: 5, rue du Général-Roques, Paris.

10 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Comité des fêtes de Courtillers.** But: créer, organiser des fêtes dans la commune de Courtillers et favoriser le commerce local. Siège social: mairie de Courtillers (Sarthe).

10 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Groupement des commerçants du faubourg Notre-Dame, Laval.** But: développement du commerce dans le quartier et resserrement des liens d'amitié entre les adhérents. Siège social: 1, rue de Bretagne, Laval.

10 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Association sportive de l'école nationale d'enseignement technique.** But: organiser et favoriser la pratique des sports et de toute activité physique. Siège social: route nationale n° 7, Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise).

12 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Société de chasse de Doix.** But: exploitation et défense du droit de chasse sur la commune de Doix, reproduction du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: chez M. Poupeau (Gabriel), président, Doix, par Fontaines (Vendée).

13 novembre 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Club des sports et loisirs Léo-Lagrange (section de Marseille).** But: étendre la culture et organiser les loisirs des jeunes. Siège social: 112, rue Sainte, Marseille.

16 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Amicale de la jeunesse de Gouraincourt.** But: rassemblement de la jeunesse de la localité sans distinction d'origine, de profession ou d'idéologie pour l'organisation de bals, sorties, excursions, concours, etc. Siège social: salle des votes, rue Pasteur, Longwy-Gouraincourt (Meurthe-et-Moselle).

16 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Amicale laïque mixte du groupe scolaire Bernard-de-Lattre.** But: défendre et faire fructifier l'enseignement de l'école laïque. Siège social: école de garçons, avenue de Lattre-de-Tassigny, Douai (Nord).

17 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association sportive Jeanne-d'Arc.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: 12, boulevard Camille-Pelletan, Martigues (Bouches-du-Rhône).

18 novembre 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association des cerfs de la vallée de Séon.** But: réunion cynégétique et omnisports. Siège social: bar-tabacs, 20, boulevard Jean-Labro, Saint-André, Marseille.

18 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Cercle d'information agricole des planteurs de tabac.** But: améliorer le niveau économique et social des exploitations de ses adhérents et contribuer à l'amélioration de la situation économique des exploitations agricoles de son rayon d'action. Siège social: mairie de Cause-de-Clérans (Dordogne).

18 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Union motocycliste, scootériste et cyclomotoriste de la Côte d'Amour.** But: promouvoir le sport motocycliste et aider les manifestations locales. Siège social: café du Ralliement, place de la Poste, Pornichet (Loire-Atlantique).

18 novembre 1959. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Ecole pratique interrégionale d'éducateurs spécialisés.** But: promouvoir, soutenir et favoriser la création et le fonctionnement d'une école interrégionale de technique éducative et rééducative dans le but d'assurer la formation technique et médico-psychologique d'éducateurs spécialisés. Siège social: 5, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand.

18 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Foyer rural de Salles-sur-Mer.** But: organiser avec la collaboration des services agricoles des séries de conférences techniques, des causeries de vulgarisation agricole, conférences à caractère général. Siège social: mairie de Salles-sur Mer.

18 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Les Amis du Bessin.** But: promouvoir dans un but éducatif et pour la sauvegarde des objets folkloriques la création d'une exposition permanente consacrée au Bessin, y recueillir les documents historiques et d'intérêt local. Siège social: mairie de Balleroy (Calvados).

19 novembre 1959. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association d'éducation populaire Saint-Pierre de Lion-sur-Mer.** But: formation éducative et morale des jeunes et formation culturelle des adultes. Siège social: rue du Morel, Lion-sur-Mer.

20 novembre 1959 Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Section de l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord.** But: regroupement des démobilisés d'Afrique du Nord dans un but d'entraide sociale. Siège social: café de la Bourse, 60, rue Nationale, Tours.

21 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Centre d'études techniques agricoles (C. E T. A.) de Culhat.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: mairie de Culhat (Puy-de-Dôme).

21 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Club des supporters de Bucy-Crouy.** But: encourager sur le plan moral et sportif la section de football de l'amicale sportive. Siège social: café du Bon-Coin, Bucy-le-Long (Aisne).

21 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Les Amis de Cannes.** But: aider par la vigilance et la propagande à préserver la corniche du Paradis, la Californie et super-Cannes pour le bien public et des riverains, combattre tous abus et favoriser tout ce qui peut embellir et améliorer le site. Siège social: villa Fleurière, avenue de Vallauris, Cannes (Alpes-Maritimes).

21 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Tiaret. **Mouvement de solidarité féminine Algérie-Sahara.** But: création de liens de solidarité et d'amitié entre toutes les femmes. Siège social: rue Cambon, Tiaret.

23 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Sebdou. **Association pour le soutien des écoles publiques du Khemis.** But: susciter un climat de soutien moral en faveur de l'enseignement et aider les élèves indigents de la commune. Siège social: commune du Khemis (département de Tlemcen).

23 novembre 1959 Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association sportive de l'écurie des Chouans.** But: répandre le goût des sports mécaniques par l'automobile, étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional, mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui leur permettent d'en exercer la pratique, parfaire les connaissances littéraires. Siège social: hôtel de France, Challans (Vendée).

23 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **La Goule cheminote.** But: pêche au bord de la jetée et en mer. Siège social: 1. grande-rue du Pollet, Dieppe (Seine-Maritime).

24 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Comité des fêtes de Saint-Julien.** But: organisation des bals, jeux, distractions foraines et autres. Siège social: café du Square, Saint-Julien (Gironde).

24 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale des classes 1945-1946-1947 du canton de Montmélian.** But: resserrer les liens d'amitié et d'entente entre ses membres à des fins de solidarité et d'entraide. Siège social: café Duc, Montmélian.

24 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national d'entente des mouvements d'abstinence (C. N. E. M. A.).** But: échange d'informations, liaison et coordination entre les mouvements d'abstinence de boissons alcoolisées. Siège social: 1, impasse d'Amsterdam, Paris.

25 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Ronde du Midi.** But: développer le sport du tir à l'arc. Siège social: chez M. R. Bresson, 19, allées Paul-Riquet, Béziers (Hérault).

25 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association des foyers de jeunes travailleurs et des foyers de jeunes travailleuses de Beauvais et de sa région.** But: promouvoir et gérer tout foyer dont le but particulier est d'aider, de loger, de nourrir, d'éduquer les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses en dehors de leur travail, de quelque religion ou opinion politique soient-ils. Siège social: mairie de Beauvais.

25 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société de chasse d'Arthon-en-Retz.** But: destruction rationnelle et modérée du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie d'Arthon-en-Retz (Loire-Atlantique).

25 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des amis de Vézénobres.** But: protéger les souvenirs du passé et le site de Vézénobres. Siège social: mairie de Vézénobres (Gard).

26 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association Jeunesse ouvrière chrétienne.** But: éducation ouvrière chrétienne sous toutes ses formes et tout ce qui peut s'y rattacher directement ou indirectement. Siège social: salle paroissiale Clavières, Alès (Gard).

26 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association sportive du Creps de Nancy.** But: pratique des activités physiques et sportives par les élèves de l'établissement. Siège social: Creps, 1, avenue Foch, Essey-lès-Nancy.

26 novembre 1959 Déclaration à la préfecture des Vosges. **Club soroptimiste d'Epinal, union féminine interprofessionnelle.** But: encourager chez les femmes la notion de la haute valeur de la vie professionnelle et l'esprit de solidarité; avoir une action internationale par les échanges intellectuels, et établissement de rapports économiques entre ses membres et ceux d'autres clubs soroptimistes du pays et de l'étranger. Siège social: 35, rue Aristide-Briand, Epinal.

26 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Société d'économie de montagne de Vaucluse.** But: aménagement sylvopastoral du canton. Siège social: mairie, Sault (Vaucluse).

26 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Cinéma-Club d'Asnières.** But: diffuser la culture par le film. Siège social: 1, rue de la Station, Asnières.

27 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Amicale photographique de la Bourbre.** But: développement de l'art photographique. Siège social: 51, rue de la République, Pont-de-Chéruy (Isère).

27 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Saint-Etienne. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Pélussin.** But: subvenir au frais des fêtes et concours à l'occasion de manifestations corporatives et des fêtes communales, régionales ou nationales. Siège social: caserne des pompiers, Pélussin.

27 novembre 1959 Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association cantonale des donneurs de sang de Bonneville.** But: groupement de tous les donneurs bénévoles, recrutement de nouveaux donneurs, propagande et éducation, représentation et défense des intérêts des donneurs de sang bénévoles. Siège social: hôtel de l'Arve, rue du Pont, Bonneville (Haute-Savoie).

28 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des locataires de la Roquette.** But: défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Siège social: cité de la Roquette, Pont-de-la-Maye commune de Villenave-d'Ornon.

28 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Foyer rural de Saint-Vivien.** But: organisation des loisirs ruraux. Siège social: mairie de Saint-Vivien.

28 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Club hippique bourbonnais.** But: développer dans le milieu urbain ou rural de l'arrondissement de Vichy, le goût de l'équitation, former des cavaliers et organiser des compétitions. Siège social: Le Conton, Bellerive-sur-Allier (Allier).

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Blois. **Comité des jeunes de Mulsans.** But: organisation de fêtes et voyages touristiques annuels. Siège social: chez M. Norguet (Bernard), président, Mulsans.

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Club nautique du François.** But: développer et faciliter la pratique du sport nautique. Siège social: mairie du François.

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Comité Civisme Loisirs et Culture.** But: éduquer le sens civique, indépendamment de toute référence à un programme politique ou à une idéologie religieuse, et ce, par des moyens culturels, à l'exclusion de tout autre moyen et sans omettre celui de l'information. Siège social: 101, avenue Gallieni, Mont-Saint-Aignan.

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Entente des clubs de billard de la vallée de l'Ondaine et environs.** But: développer dans la mesure de ses moyens la pratique du sport billard en temps qu'amateurs. Siège social: café Berger, 31, rue Jean-Jaurès, Firminy.

1er décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Comité de patronage des classes de perfectionnement de la Côte Basque.** But: soutien matériel et moral aux élèves et anciens élèves des classes de perfectionnement de la Côte Basque. Siège social: école publique de garçons Jules-Ferry, boulevard Alsace-Lorraine, Bayonne (Basses-Pyrénées).

1er décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cherchell. **Foyer rural de Marceau.** But: information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Marceau (El Gourine), département d'Orléansville.

1er décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des transporteurs et loueurs d'autocars de Provence.** But: regrouper les loueurs d'autocars de la région provençale en vue de leur faciliter l'exécution de tous services de location d'autocars qui pourraient leur être demandé par des organisations publiques ou privées et qui excéderaient par leur importance les possibilités individuelles des entreprises de transports. Siège social: 19, rue Picot, Toulon (Var).

2 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des chasseurs et propriétaires de Saint-Cyr-sur-Mer.** But: grouper les personnes pratiquant habituellement la chasse sur ce territoire. Siège social: boulevard Jean-Jaurès, Saint-Cyr-sur-Mer (Var).

2 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Groupement d'achat en commun interentreprise (G. A. C. I. E.).** But: groupement d'achat en commun. Siège social: 7, rue Jules-Dauban, Angers.

2 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **La Lyre rochelaise.** But: pratique de l'enseignement de la musique pour la participation aux fêtes. Siège social: mairie de la Roche-Posay (Vienne).

3 décembre 1959. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Société de pêche La Truite de Fontan.** But: pêche et pisciculture. Siège social: mairie de Fontan.

3 décembre 1959. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Société philanthropique Amicale de Baho.** But: faire bénéficier les œuvres sociales de la commune de Baho, des bénéfices obtenus au moyen de réjouissances et distractions données à la population. Siège social: mairie de Baho.

3 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association d'usagers de l'accession à la propriété, pour la région montargoise.** But: grouper, sur le plan régional, les usagers de l'accession à la propriété, les locataires attributaires en vue d'une défense de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 18, rue Hector-Berlioz, domicile du secrétaire M. Falconnet, Chalette-sur-Loing (Loiret).

4 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Caisse de solidarité des agents de l'office public d'H. L. M. de Limoges.** But: entraide sociale. Siège social: office d'H. L. M., rue J.-P.-Timbaud, Limoges.

4 décembre 1959. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des copropriétaires de l'immeuble Alcazar, 148, avenue Cyrille-Besset, Nice.** But: défendre les intérêts des copropriétaires. Siège social: 136, boulevard Mont-Boron, villa Roseraie, Nice.

7 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis de l'école laïque.** But: diffusion de la pensée laïque. Siège social: mairie d'Aubervilliers.

MODIFICATIONS

10 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association **Cent bibliophiles de France et d'Amérique** transfère son siège social du 7, quai Malaquais, au 60, rue de Varenne, Paris.

10 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Vannes. L'**Association de formation professionnelle et familiale de l'école Saint-Georges** transfère son siège social du 17, rue Pasteur, Vannes, au 16, rue Maréchal-Foch, Vannes.

21 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association **Les Anciens du 329e** transfère son siège social du 4, rue Balny-d'Avricourt, Paris, au 11, rue de Saint-Cloud, Suresnes.

24 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association méditerranéenne** transfère son siège social du 28, rue Serpente, Paris, au 27, rue Cardinet, Paris.

24 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. La **Ligue de billard Pyrénées-Gascogne** transfère son siège social du 1, place du Capitole, Toulouse, au 20, place du Capitole, Toulouse.

30 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. L'**Association sportive des P. T. T. à Montargis** transfère son siège social du bar Parisien, 16, rue des Lauriers, Montargis, au bureau de postes, 7, rue Gambetta, Montargis (Loiret).

30 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. L'**Association d'éducation populaire Jeanne-d'Arc à Chinon** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 66, rue Voltaire, Chinon, au 3, quai Danton, chez Mme Gourdon, Chinon (Indre-et-Loire).

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour l'accueil des étudiants étrangers** transfère son siège social du 25, rue Mayet, au 13, rue de Vaugirard, Paris.

1er décembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association **Salon Violet, section de l'Association nationale des officiers d'académie et de l'instruction publique** transfère son siège social du 55, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, au 12, rue Jules-Guesde, Montrouge.

1er décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Association familiale ouvrière d'Harfleur-Mayville change son titre qui devient **Association syndicale des familles ouvrières d'Harfleur-Gonfreville-l'Orcher,** et modifie la composition de son bureau et ses statuts. Siège social: 2, rue Vauban, Harfleur (Seine-Maritime).

3 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Le Foyer de l'enfance déficiente** transfère son siège social du 1, rue d'Urfé, Saint-Etienne, à Notre-Dame-de-Cotatay, le Chambon-Feugerolles.

3 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de Quimper. L'Association **Assurance automobile des instituteurs de France** modifie la composition de son bureau et ses statuts, et transfère son siège social de l'école publique de Locronan, à l'école publique du Moulin-Vert, Penhars, par Quimper.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

9 novembre 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 27 novembre 1959.) **Institut technique international des mecaniciens navigants de l'aviation civile.** But: collaboration professionnelle et technique entre les mécaniciens navigants de l'aviation civile internationale. Siège social: 56, avenue du Président-Roosevelt, Thiais.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.